



# Banque de France

## Rapport annuel

### 2018

BANQUE DE FRANCE  
  
EUROSYSTÈME







## L'avant-propos du gouverneur

# Une institution de confiance au service de tous

» 2018 a été une année de montée des incertitudes dans le monde et en Europe. Dans notre pays, la croissance, avec 1,5%, a décéléré par rapport à la forte embellie de 2017. C'est encore relativement satisfaisant, mais la Banque de France reste particulièrement vigilante, dans le ralentissement international actuel. Celui-ci tient notamment aux incertitudes géopolitiques nées des postures protectionnistes américaines et du Brexit. Une priorité des dirigeants politiques est donc de rétablir la confiance.

Dans ce monde incertain, l'indépendance de la Banque de France est une garantie pour tous nos concitoyens ; celle que, soucieux du long terme, nous nous dédions à nos objectifs : la stabilité des prix et donc la solidité de la monnaie ; la stabilité financière et donc le bon financement de l'économie. Mais cette indépendance entraîne une exigence : que nous rendions compte de nos résultats.

Ce *Rapport annuel 2018* montre ce que nous avons fait : en matière de **Stratégie monétaire**, nous avons rempli notre objectif de stabilité des prix, avec un taux d'inflation de 1,9% à fin 2018. L'euro dont nous venons de marquer les 20 ans est une monnaie stable qui protège le pouvoir d'achat. Avec la Banque centrale

européenne et l'ensemble de l'Eurosystème, nous avons amorcé la normalisation de la politique monétaire en arrêtant en décembre nos achats nets d'actifs. Ces trois dernières années, il y a eu 770 000 créations nettes d'emplois en France et la politique monétaire a contribué à ce succès. Sur le terrain de la **Stabilité financière**, nos institutions financières sont dotées de meilleurs ratios de solvabilité et de liquidité, et l'ACPR a coordonné leur préparation aux conséquences du Brexit. Le Réseau global des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS, en anglais), lancé par la Banque de France début 2018, compte désormais 28 participants sur cinq continents.

Enfin, nous avons développé les **Services à l'économie** grâce à nos actions en faveur d'une finance inclusive.

Sur l'ensemble du territoire, le réseau de la Banque de France a accompagné les ménages et les entreprises, en particulier ceux qui en avaient le plus besoin. Grâce à l'aide aux personnes en situation de surendettement et à la mise en œuvre du droit au compte, nous avons en 2018 permis à 223 000 familles de sortir de l'exclusion financière. La Banque de France a apporté un soutien aux PME et TPE grâce à la Médiation du crédit, maintenant réunifiée sous son égide. Pour tous, elle a développé l'éducation économique et financière des publics.

Ces résultats ont été obtenus grâce aux femmes et aux hommes de la Banque de France. Ils travaillent avec professionnalisme et sens du service public. Je veux personnellement, avec les deux sous-gouverneurs Denis Beau et Sylvie Goulard, leur rendre hommage. Leur engagement est d'autant

plus remarquable que la transformation exigeante de notre institution a continué à avancer.

La Banque de France a ainsi eu à cœur d'être de plus en plus performante, innovante, visible et ouverte. Elle est plus performante : tout en augmentant ses services et maintenant son maillage territorial, elle a baissé en 2018 de plus de 6 % ses effectifs. Ceci permet depuis trois ans une diminution de plus de 11 %, ou 120 millions d'euros de nos dépenses annuelles d'activité ; cet effort est l'une de nos contributions à la collectivité nationale. Plus innovante aussi : la Banque de France a mieux organisé son réseau de succursales en maintenant un accueil de qualité pour le public sur l'ensemble du territoire et en regroupant ses traitements. Elle a mis en place un laboratoire d'innovation (« le Lab ») proche des *start-up* de la finance, et elle est la première banque centrale en Europe à utiliser une *blockchain* de Place. Elle est enfin plus visible et plus ouverte : notre présence

dans le débat économique s'est densifiée ; notre rôle et nos activités sont bien mieux connus et reconnus par nos concitoyens.

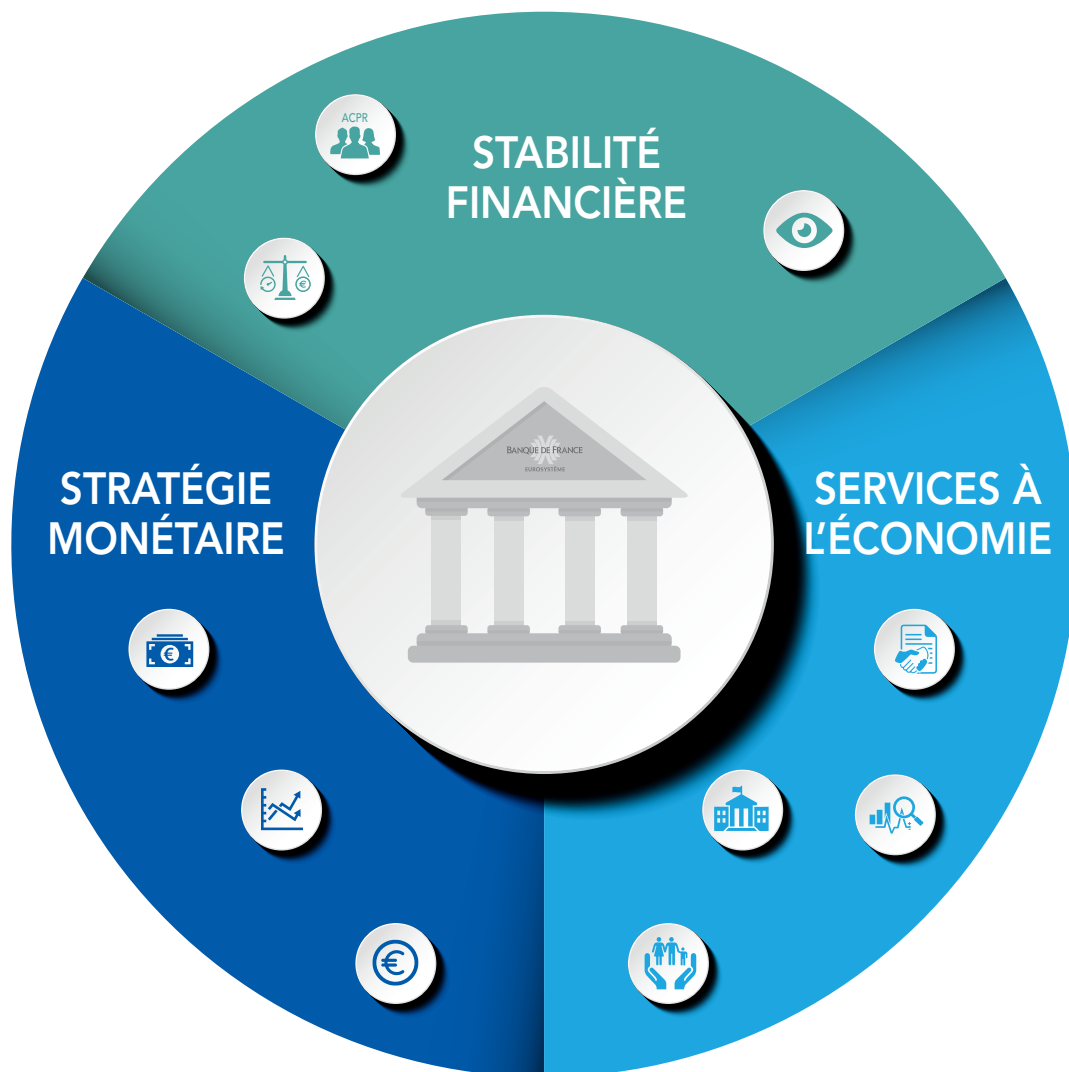
Toutes ces actions, nous les menons au service des Français et des Européens. L'euro est soutenu par 72 % des Français et 75 % des Européens, c'est le plus haut niveau jamais atteint. 86 % des Français sont satisfaits de la qualité de nos prestations sur le terrain, mais nous restons mobilisés pour l'améliorer encore. La confiance de nos concitoyens nous oblige. Regardez dans les pages qui suivent le détail de nos résultats 2018. Et soyez assurés, avec les dix mille femmes et hommes de la Banque de France, que nous ferons tout pour être toujours davantage un service public de confiance et d'excellence.



**François Villeroy de Galhau**

# Repères 2018

---



## NOS TROIS MISSIONS



**10 257** salariés (équivalent temps plein)



**95** succursales

**7,0** milliards d'euros, le résultat ordinaire avant impôt  
(dont 5,6 milliards reversés à la collectivité – impôts et dividendes)



**121** millions d'euros, la réduction des coûts  
de fonctionnement par rapport à 2015



**13 567** collégiens/lycéens sensibilisés aux questions économiques,  
budgétaires et financières



**177** tonnes de pièces collectées et triées  
pour l'opération Pièces jaunes 2018

**3 877** entrepreneurs accompagnés  
par les correspondants TPE



**- 1,9%** la baisse des émissions de gaz à effet de serre  
liées aux énergies





# La stratégie monétaire en 2018



**580,3**

milliards d'euros d'achats de titres par la Banque de France depuis le début de la mise en œuvre des programmes CBPP3, ABSPP, PSPP et CSPP



**123,5**

milliards d'euros d'achats de titres d'émetteurs privés acquis depuis le début des programmes d'achats correspondants (CBPP3, ABSPP, CSPP)



**140,0**

milliards d'euros, le montant des réserves nettes or et devises



**52,2**

milliards d'euros, le montant des réserves nettes en devises



**87,8**

milliards d'euros, le montant des réserves en or



**2436**

tonnes, le stock d'or de la France (4<sup>e</sup> au monde)



**1**

milliard de billets en euros fabriqués et livrés



**5,7**

milliards de coupures délivrées aux guichets



**789**

millions de données individuelles accessibles dans l'Open Data Room



**29**

publications dans des revues à comité de lecture



**3<sup>e</sup>**

banque centrale de l'Eurosystème en nombre de publications répertoriées



# Missions



Au cœur de l'Eurosystème, la Banque de France élabore et met en œuvre la politique monétaire pour contribuer à un bien public majeur : une monnaie stable

- participation aux décisions de politique monétaire du Conseil des gouverneurs
- sortie progressive des mesures exceptionnelles pour garder le cap de l'inflation et de la croissance
- statistiques et prévisions économiques pour donner l'éclairage nécessaire



L'expertise à l'état de l'art de la Banque de France conforte son rôle de banque centrale des marchés, pour une place financière de Paris sûre et performante :

- sécurisation des financements
- fluidification du marché des capitaux
- gestion des réserves de change



La Banque de France assure la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes :

- impression et mise en circulation des billets
- sécurité et innovation pour l'ensemble des moyens de paiement
- attachement des Français à l'euro

## MARS

La publication par la Banque de France de ses prévisions macroéconomiques pour la France devient trimestrielle

## AVRIL

Innovation dans les opérations de politique monétaire : mécanisme d'enchères pour les prêts de titres

## JUILLET

Présentation du rapport 2017 de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

## SEPTEMBRE

La BCE dévoile les nouveaux billets de 100 € et 200 €

## NOVEMBRE

Ouverture d'une *Open Data Room* dans les locaux de la Banque de France à New York

## DÉCEMBRE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE décide d'arrêter les achats nets d'actifs à partir de 2019

# La stabilité financière en 2018



**192**

missions de contrôle sur place des assurances, des banques (hors MSU), et des pratiques commerciales



**50**

missions de contrôle pour le compte de la BCE (cadre du Mécanisme de surveillance unique – MSU)



**967**

personnes, les effectifs de l'ACPR



**128**

personnes détachées à la BCE dans le cadre du MSU



**802**

établissements bancaires agréés ou contrôlés



**789**

entreprises d'assurance et mutuelles agréées



**13,6%**

le ratio de solvabilité (*core tier one*) des six principaux groupes bancaires français



**24**

milliards d'euros, moyenne quotidienne des flux de règlement traités par les systèmes de paiement de détail en France en décembre 2018



**250**

milliards d'euros, moyenne quotidienne des flux de règlement traités par Target2 (paiements de montant élevé) en France en décembre 2018

# Missions



Outre la confiance dans la monnaie, la Banque de France fournit un autre bien public essentiel : la solidité du secteur financier

- contrôles européens pour assurer un standard international de la solidité des banques
- protection des intérêts de la clientèle



La Banque de France anticipe et prévient les risques :

- évaluation des nouveaux risques
- contribution à l'évolution de la régulation
- accompagnement des banques dans leur transformation digitale



La Banque de France assure le bon fonctionnement et la sécurité des paiements :

- prévention des risques systémiques
- bon fonctionnement des infrastructures de paiement et de marché

## MAI

Adoption par le HCSF, sur proposition du gouverneur de la Banque de France, d'une mesure permettant de limiter à 5% de leurs fonds propres les expositions des banques systémiques aux grandes entreprises françaises les plus endettées

## JUIN

Décision du HCSF, sur proposition du gouverneur de la Banque de France, de relever le taux du coussin contracyclique des banques françaises à 0,25%

## SEPTEMBRE

Inauguration des nouveaux locaux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, avec Mario Draghi et Danielle Nouy

Conférence sur la supervision bancaire européenne

## OCTOBRE

Exercice de cybercrise de la place financière de Paris

## Les services à l'économie en 2018



**55 979**

droits au compte exercés auprès des établissements de crédit



**177 591**

situations traitées par les commissions de surendettement



**235 000**

appels traités par la plateforme téléphonique Assurance Banque Épargne Info Service (ABE IS), et par l'AMF et l'ACPR



**13 000**

entreprises interrogées chaque mois dans le cadre des enquêtes de conjoncture



**2 500**

abonnés aux enquêtes de conjoncture



**37 300**

séries statistiques disponibles sur [webstat.banque-france.fr](http://webstat.banque-france.fr)



**7,9**

millions d'entreprises recensées dans la base FIBEN (13,3 millions de consultations)



**266 730**

entreprises non financières (essentiellement des PME) bénéficient d'une cotation



**757**

entreprises confortées dans leur activité (10 565 emplois préservés ou confortés) par la médiation du crédit

# Missions



Nous devons aussi au public la compréhension de l'économie :

- la Banque de France, opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique et financière
- grandes actions et partenariats



La Banque de France est à l'écoute des particuliers, surtout les plus fragiles :

- aide aux situations de surendettement, droit au compte
- tenue des fichiers, contrôle des frais bancaires



La Banque de France accompagne et oriente les entreprises, en particulier les plus petites :

- accompagnement des TPE et des PME
- médiation du crédit



La Banque de France est prestataire de services financiers pour l'État :

- tenue du compte du Trésor
- gestion des adjudications de titres émis par l'État

## MAI

Inauguration des nouveaux locaux du Lab, laboratoire et espace de travail collaboratif pour l'expérimentation des technologies novatrices intéressant la Banque de France

## JUILLET

Reconduction de l'accord de Place sur la médiation du crédit, adossement de la médiation nationale à la Banque de France et nomination du nouveau médiateur national du crédit, Frédéric Visnovsky

## SEPTEMBRE

Journées européennes du patrimoine – Participation des visiteurs à un « Forum citoyen » sur « Notre monnaie, l'euro » avec le gouverneur François Villeroy de Galhau

## OCTOBRE

Convention annuelle des correspondants TPE de la Banque de France

## NOVEMBRE

Inauguration du nouveau centre fiduciaire de Paris-La Courneuve, automatisé et ultra-sécurisé, et du centre de services à l'économie de Seine-Saint-Denis

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Stratégie monétaire</b>   | <b>16</b> |
| Au cœur de l'Eurosystème, la Banque de France élabore et met en œuvre la politique monétaire                                 | 18        |
| Les innovations financières de la Banque de France pour la Place de Paris confortent son rôle de banque centrale des marchés | 26        |
| Acteur majeur du fiduciaire, la Banque de France assure la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes                  | 29        |
| <b>Stabilité financière</b>  | <b>34</b> |
| La Banque de France s'assure de la solidité du secteur financier et protège les clients des banques et des assurances        | 36        |
| La Banque de France anticipe les nouveaux risques et contribue à l'adaptation de la régulation du système financier          | 41        |
| La Banque de France s'assure d'un fonctionnement fluide et sûr des infrastructures financières                               | 49        |
| <b>Services à l'économie</b>   | <b>50</b> |
| L'éducation économique et financière : l'ancrage d'une grande mission de la Banque de France                                 | 53        |
| La Banque de France au service des particuliers : protection et prévention   | 56        |
| L'accompagnement des entreprises : une expertise forte et des services d'appui   | 60        |
| <b>Ambitions 2020 : la transformation</b>  | <b>66</b> |
| Des ambitions pour les équipes : pour les managers et tous les agents, une vie au travail modernisée et simplifiée           | 70        |
| Des ambitions pour une Banque de France pleinement reconnue  | 72        |

|  |            |
|--|------------|
| <b>Responsabilité sociale d'entreprise</b>   | <b>78</b>  |
| Un engagement éducatif et culturel   | 81         |
| Un engagement économique et citoyen  | 83         |
| Un engagement environnemental  | 88         |
| Un engagement vis-à-vis des collaborateurs   | 91         |
| <b>Gouvernance</b>   | <b>96</b>  |
| Les organes exécutifs  | 98         |
| Les organes délibératifs et de contrôle  | 100        |
| L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels   | 101        |
| <b>Gestion financière et comptes</b>   | <b>104</b> |
| La situation patrimoniale et les résultats   | 106        |
| Les comptes individuels de la Banque de France   | 107        |
| Les comptes consolidés   | 136        |
| <b>Annexes</b>   | <b>144</b> |
| Organigramme de la Banque de France au 6 mars 2019 et réseau des implantations au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | 146        |
| Le périmètre de la Banque de France  | 149        |
| Le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2018                              | 150        |
| Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement – Année 2018                      | 153        |





# Stratégie monétaire

marchés  
moyens de paiement  
prévisions  
**politique monétaire**  
refinancement  
Eurosysteme  
recherche  
monnaie



## Stabilité des prix et confiance dans la monnaie

La politique monétaire est un facteur essentiel de la réussite économique du pays.  
La Banque de France est la garante d'une monnaie solide et de confiance

### 1 Au cœur de l'Eurosystème, la Banque de France élabore et met en œuvre la politique monétaire

Le mandat de la Banque de France et des autres banques centrales de l'Eurosystème est clair : c'est la stabilité des prix et, sans préjudice de cet objectif, le soutien aux objectifs de politique économique de l'Union européenne. Par son rôle actif dans la mise en œuvre des décisions de politique monétaire, comme par ses travaux de recherche et de préparation en amont, la Banque de France a facilité en 2018 le financement de l'économie.

#### La politique monétaire prépare la sortie des mesures exceptionnelles

En zone euro, l'année 2018 a été marquée par une croissance économique encore solide et une hausse progressive de l'inflation en zone euro, avec toutefois des incertitudes marquées liées à des facteurs géopolitiques, aux menaces protectionnistes

et à la volatilité des marchés des matières premières et des marchés financiers. Dans ce contexte, l'Eurosystème a entamé une normalisation progressive de sa politique monétaire en réduisant graduellement ses achats de titres, tout en conservant un degré élevé de soutien monétaire.

La décision du Conseil des gouverneurs, lors de la réunion du 13 décembre 2018, d'arrêter les achats nets d'actifs à partir de 2019, conformément à l'annonce qui en avait été faite, ne signifie pas pour autant la fin du stimulus monétaire car trois des instruments du « quatuor » de mesures non conventionnelles mis en œuvre par l'Eurosystème depuis 2014 continueront à produire leurs effets (cf. encadré ci-après sur les décisions de politique monétaire).

La communication de la BCE a réagi aux évolutions des conditions économiques et financières qui se sont produites au cours de l'année 2018. Par exemple, les indications sur la

trajectoire future des taux d'intérêt directeurs (*forward guidance*) ont évolué à partir de la réunion du 14 juin 2018 : l'horizon jusqu'auquel les taux d'intérêt directeurs devraient être maintenus à leurs niveaux actuels a ainsi été fixé à « au moins jusqu'à l'été 2019 », la formulation antérieure étant « pendant une période prolongée, et bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs ». De même, lors de la réunion de décembre, le Conseil des gouverneurs a donné des indications sur la séquence de la normalisation de la politique monétaire en zone euro, précisant que la phase de réinvestissement intégral des tombées de titres sera maintenue « pendant une période prolongée après la date à laquelle la BCE commencera à relever les taux d'intérêt directeurs ».

La communication, qui représente pour les banques centrales une dimension essentielle de la politique monétaire, a également contribué à guider les anticipations des agents et à renforcer le degré d'accommodation monétaire.

## Décisions de politique monétaire

Les mesures non conventionnelles mises en œuvre par l'Eurosystème ont maintenu des conditions monétaires très accommodantes en 2018

Le premier instrument est la fourniture de liquidité et de crédit aux banques. Les séries de TLTRO (*Targeted Long Term Refinancing Operations* – opérations ciblées de refinancement à plus long terme) lancées en 2016 et 2017 pour une durée de quatre ans sont encore en cours, tout comme la procédure d'allocation pleine et entière à taux fixe (*Fixed Rate Full Allotment* – FRFA). Au total, l'encours de TLTRO s'est élevé au maximum à 762 milliards d'euros courant 2017, pour l'ensemble des banques de l'Eurosystème, et atteignait encore 719 milliards fin 2018.

Le deuxième instrument est le programme d'achat d'actifs (*Asset Purchase Programme* – APP), mis en place depuis 2015. Le volume net des achats d'actifs

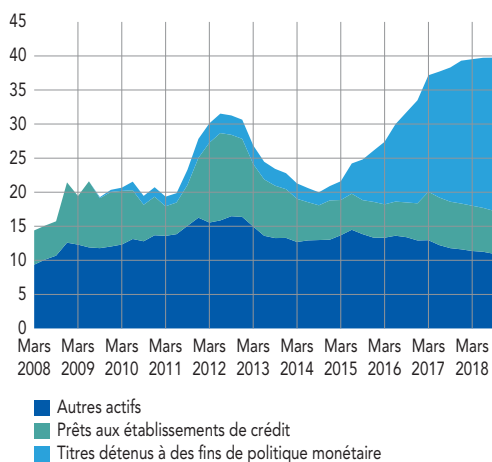
a été réduit en janvier 2018 à un rythme mensuel de 30 milliards d'euros (contre 60 milliards auparavant). Dans un contexte de croissance économique robuste, le Conseil des gouverneurs a en effet estimé que cet ajustement permettrait de conserver un degré élevé de soutien monétaire. **En décembre 2018, le Conseil a annoncé la fin des achats nets d'actifs.** Cette décision a été guidée par le raffermissement des tensions sur les prix (inflation de la zone euro à + 1,9% en novembre, après + 2,2% en octobre, et prévision à + 1,8% pour l'année 2018, après + 1,5% en 2017) et plus généralement par une conjoncture toujours favorable (prévision de croissance annuelle du PIB à + 1,9% en 2018, après + 2,5% en 2017).

Le réinvestissement du stock d'actifs acquis, troisième instrument du quatuor de mesures, se poursuivra : le Conseil des gouverneurs a réaffirmé en octobre 2017 l'engagement pris dès l'origine de réinvestir les remboursements, en principal, des titres achetés dans le cadre de l'APP arrivant à échéance. En raison de la politique de réinvestissement de l'Eurosystème, la taille du portefeuille d'actifs acquis au titre de l'APP sera maintenue au niveau atteint à la fin des achats nets « pendant une période prolongée ». L'Eurosystème restera donc durablement un acquéreur important d'obligations libellées en euros, ce qui permettra de maintenir des conditions de liquidité favorables et un degré élevé de soutien monétaire.

Le quatrième instrument est le maintien de l'un des taux directeurs en territoire négatif. Le taux de la facilité de dépôt est resté à - 0,4% en 2018 (son niveau

### Évolution des actifs de l'Eurosystème

(en % du PIB annuel)



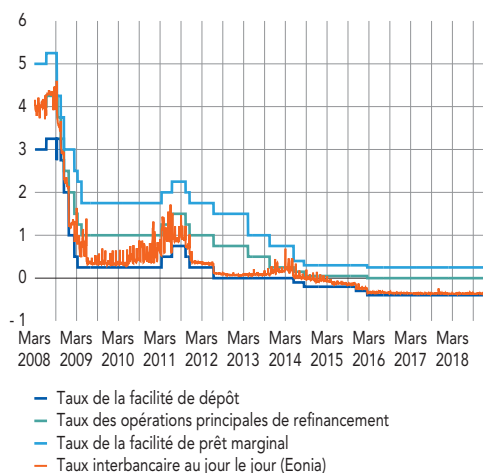
Source : Banque centrale européenne.

.../...



## Taux directeurs de la BCE

(en % annualisé)



depuis 2016). Le taux des opérations principales de refinancement est demeuré à 0%. Les indications approfondies sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs (*forward guidance*) ont par ailleurs contribué à guider les anticipations des agents et ainsi à renforcer le degré d'accommodation monétaire. Alors que jusqu'en avril 2018, le Conseil des gouverneurs avait indiqué que

les taux d'intérêt directeurs devraient être maintenus à leurs niveaux actuels « pendant une période prolongée, et bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs », sa communication a évolué à partir de la réunion du 14 juin 2018 où elle a précisé « au moins jusqu'à l'été 2019 ».

Le stimulus monétaire de l'Eurosystème reste en place

Le degré d'incertitude élevé qui continue de peser sur l'économie mondiale nécessite un niveau significatif de soutien monétaire pour poursuivre le renforcement des tensions domestiques sur les prix. La fin des achats nets d'actifs ne marque donc pas celle du stimulus monétaire, qui continuera de fournir un degré d'accommodation élevé. La phase de réinvestissement intégral des tombées de titres sera maintenue pendant une période prolongée après le premier relèvement des taux directeurs. Les indications approfondies sur la trajectoire future des taux directeurs, associées aux réinvestissements du volume considérable de titres acquis, continueront donc de soutenir la convergence durable de l'inflation vers des niveaux inférieurs à, mais proches de 2% à moyen terme.



## Fait saillant

13 décembre 2018

Décision du Conseil des gouverneurs d'arrêter les achats nets d'actifs à partir de 2019

[https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/ecb.mp181213.fr\\_.pdf](https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/ecb.mp181213.fr_.pdf)



## Chiffres clés 2018



580,3

milliards d'euros d'achats de titres par la Banque de France depuis le début de la mise en œuvre des programmes CBPP3, ABSPP, PSPP et CSPP



123,5

milliards d'euros d'achats de titres d'émetteurs privés acquis depuis le début des programmes correspondants (CBPP3, ABSPP, CSPP)

## La Banque de France a effectué près d'un quart des achats de titres de l'Eurosystème

La Banque de France a continué de participer activement à la mise en œuvre du programme APP, tant dans sa composante PSPP (*Public Sector Purchase Program* – programme d'achat de titres du secteur public) qu'au titre des trois programmes d'achats de titres privés (CBPP3, CSPP et ABSPP)<sup>1</sup>. Elle a également contribué avec succès à la fluidité du marché du repo grâce à ses prêts de titres menés au quotidien, en particulier à l'approche de chaque fin de trimestre.

## La Banque de France a contribué activement aux travaux méthodologiques sur le calcul d'Ester, le nouvel indice du marché monétaire de la zone euro au jour le jour

En lien avec l'Eurosystème ainsi qu'avec les professionnels de la Place, la Banque de France a participé à la définition de la méthodologie de

<sup>1</sup> CBPP : *Covered Bond Purchase Programme* (programme d'achat d'obligations sécurisées); CSPP : *Corporate Sector Purchase Programme* (programme d'achat de dettes d'entreprise); ABSPP : *Asset-Backed Securities Purchase Programme* (programme d'achat de titres adossés à des actifs).

## Les indices de référence sur les marchés monétaires

À la suite des contentieux survenus ces dernières années sur le mode de fixation de certains taux du marché interbancaire, une réforme des indices de référence sur les marchés monétaires a été engagée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les indices utilisés dans l'Union européenne devront en principe être conformes au règlement BMR (*Benchmark Regulation*) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un nouveau taux de référence appelé €STR (*Euro Short Term Rate*) a été créé par la BCE, qui en sera l'agent de calcul et l'administrateur. Ce taux, calculé à partir de données de transactions quotidiennes collectées par la BCE auprès d'un vaste panel de banques de la zone euro, a vocation à remplacer l'Eonia comme référence au jour le jour et devrait commencer à être publié au plus tard en octobre 2019. En préfiguration de ce taux, la BCE publie régulièrement une série de données quotidiennes sur un indicateur « pré-€STR ».

S'agissant des taux Euribor, l'EMMI (*European Money Markets Institute*), en tant qu'administrateur, a engagé une refonte de leur méthodologie de calcul afin de les rendre conformes au règlement BMR avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

calcul d'un nouvel indice du marché monétaire au jour le jour. Cet indice, dénommé €STR (*Euro Short Term Rate*), a été annoncé le 28 juin 2018 et sera mis en production d'ici à octobre 2019 au plus tard (cf. encadré).

La Banque de France contribue au projet de mise en œuvre du nouvel indice au travers de l'adaptation de la plateforme européenne MMSR (*Money Market Statistical Reporting*) et de sa plateforme locale MMFR (*Money Market French Reporting*).

## Des études et recherches de pointe pour asseoir les décisions de politique monétaire et renforcer l'influence de la Banque de France en France et à l'international

Les décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE s'appuient sur les analyses des experts des banques centrales de l'Eurosystème. Les travaux scientifiques alimentent la réflexion et permettent aux équipes de la Banque de France



de fournir une aide pertinente à la décision pour la politique monétaire européenne et au sein des instances internationales.

La Banque de France encourage la recherche économique et la rend plus visible grâce à une politique de diffusion diversifiée visant tous types de public. Ses publications et l'organisation de conférences

et de séminaires ont étendu son influence, en France et à l'international, et sa réputation dans le domaine de la recherche. L'accueil d'équipes de recherche externes dans une *Open Data Room* à Paris et l'ouverture d'une *Open Data Room* dans les locaux de la Banque de France à New York contribuent au développement de la recherche en offrant, dans le respect de la

législation en vigueur, un accès sécurisé aux données anonymisées de la Banque de France. En 2018, la Banque de France a gardé son rang de 3<sup>e</sup> banque centrale de l'Eurosystème en qualité et en quantité de travaux et publications de recherche <sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Source : *Research Papers in Economics (RePEc)*.



### Fait saillant

9 novembre 2018

Ouverture d'une *Open Data Room* dans les locaux de la Banque de France à New York

<https://www.banque-france.fr/communique-de-presse/la-banque-de-france-ouvre-une-open-data-room-new-york>



### Chiffres clés 2018



3<sup>e</sup>

banque centrale de l'Eurosystème en nombre de publications répertoriées, et classée au niveau mondial dans le 1% de tête des institutions en qualité et en quantité de travaux et publications de recherche



29

publications dans des revues internationales à comité de lecture



152

séminaires organisés à la Banque de France



19

numéros de *Rue de la Banque* publiés



1110

participants formés par l'Institut bancaire et financier international (IBFI)



112

chercheurs accueillis dans l'*Open Data Room*



46

documents de travail publiés

## Les prévisions de croissance et d'inflation permettent de prendre les décisions de politique monétaire les mieux adaptées

En 2018, la Banque de France a augmenté la fréquence de publication de ses prévisions macroéconomiques sur la France

La Banque de France évalue, avec les autres banques centrales de l'Euro-système, la situation conjoncturelle de la zone euro. Elle prépare en particulier, chaque trimestre, des prévisions macroéconomiques détaillées pour la France sur un horizon de trois ou quatre ans. Ces travaux s'appuient sur le croisement d'expertises variées, intégrant les contributions de macroéconomistes, de modélisateurs, de spécialistes des finances publiques et l'exploitation des enquêtes de conjoncture. Ces analyses sont une aide importante à la décision de politique monétaire de l'Eurosystème.

3 <https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/projections-economiques>



Depuis 2018, la Banque de France publie chaque trimestre ses prévisions <sup>3</sup> pour la France (au lieu de chaque semestre précédemment). La [note de prévision](#) présente son analyse sur les perspectives macroéconomiques en France pour le court et moyen terme, et propose conjointement deux ou trois encadrés sur des sujets spécifiques importants. À titre d'exemple, en décembre 2018, les thèmes traités ont été « Le pouvoir

d'achat », « Emploi et chômage » et « Les perspectives pour la charge de la dette publique ».

Selon les prévisions de la Banque de France et de l'Eurosystème publiées en décembre 2018, malgré un contexte de fortes incertitudes, le PIB continuerait de progresser d'ici à 2021 à un rythme supérieur à la croissance potentielle, en France comme en zone euro.



### Fait saillant

15 mars 2018

Première publication trimestrielle par la Banque de France de ses prévisions macroéconomiques pour la France



## Les statistiques éclairent la situation économique et monétaire du pays

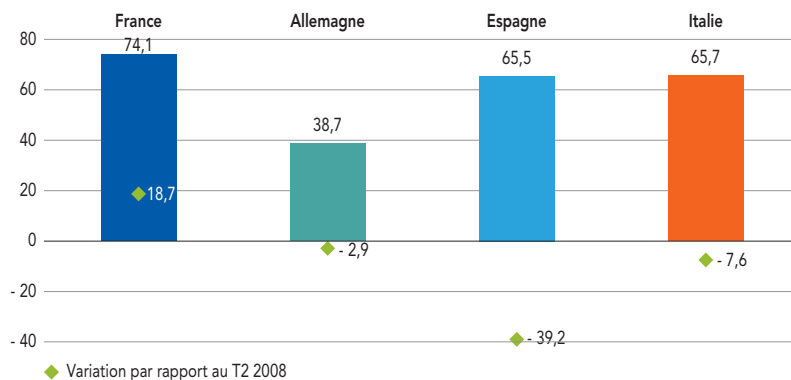
### Un suivi vigilant des crédits aux entreprises et aux ménages

L'endettement des agents privés non financiers en France, en particulier celui des entreprises et des ménages, fait l'objet d'un suivi vigilant en raison de sa progression sensiblement plus rapide que le rythme de la croissance économique. Il s'agit là d'une situation singulière parmi les grandes économies de la zone euro (voir le [rapport de décembre 2018](#) sur l'évaluation des risques du système financier français)<sup>4</sup>. L'accroissement du service de la dette (la somme à rembourser chaque année) pourrait fragiliser les emprunteurs, avec des conséquences potentiellement négatives sur la croissance économique à moyen terme

Les statistiques monétaires permettent un suivi mensuel des crédits accordés par les établissements de crédit et leurs titrisations de crédits. La Banque de France peut ainsi évaluer à la fois la dynamique des crédits inscrits aux bilans des établissements de crédit et celle des crédits titrisés. L'harmonisation européenne de ces statistiques

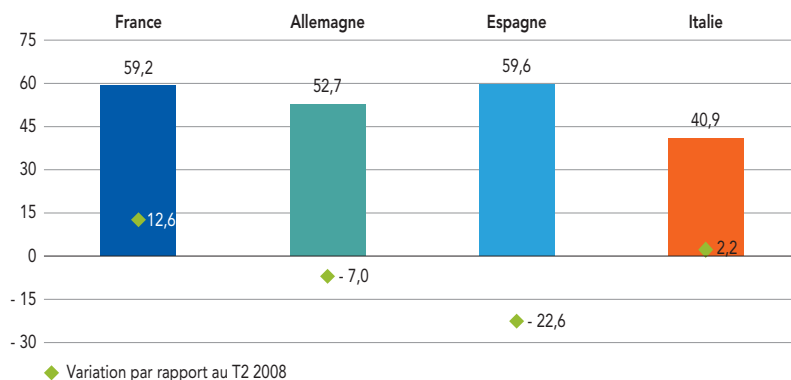
### Endettement des sociétés non financières au 3<sup>e</sup> trimestre 2018

(en % du PIB)



### Endettement des ménages au 3<sup>e</sup> trimestre 2018

(en % du PIB)



permet de comparer facilement la situation française avec celle de ses partenaires. En complément des statistiques monétaires, les statistiques sur les émissions de titres permettent un suivi de l'endettement des entreprises sur les marchés financiers.

La centralisation financière des dépôts et crédits, qui recense les opérations traitées par environ 300 banques adhérentes à la Fédération bancaire française,

<sup>4</sup> <https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/evaluation-des-risques-du-systeme-financier-francais>



donne des indications sur le rôle des banques dans la distribution du crédit et la collecte des dépôts à l'échelon régional.

Les résultats clés de ces collectes statistiques font l'objet de communiqués statistiques (*Stat Info*) et de séries téléchargeables (portail « [Webstat](http://webstat.banque-france.fr/) »<sup>5</sup>).

### Les enquêtes de conjoncture permettent d'établir rapidement un diagnostic de la situation économique

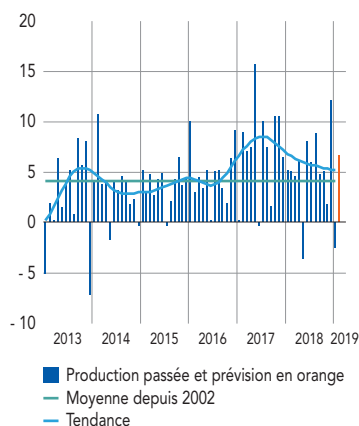
Les enquêtes de conjoncture menées par la Banque de France constituent un outil précieux à la fois pour l'orientation de la politique monétaire et pour l'information du public, car elles apportent rapidement des éléments de diagnostic sur les évolutions économiques.

<sup>5</sup> <http://webstat.banque-france.fr/>

<sup>6</sup> <https://www.banque-france.fr/statistiques/conjoncture/enquetes-de-conjoncture>

### Opinion sur l'évolution de la production dans l'industrie

(solde d'opinion en CVS-CJO)



Note : En évolution, un solde d'opinion positif (négatif) correspond à une hausse (baisse)

Les données sont collectées directement auprès des entreprises par la Banque de France via son réseau de succursales. Plus de 13000 entreprises sont interrogées chaque mois sur tout le territoire, ce qui permet de disposer de données représentatives de l'ensemble de l'économie française.

L'enquête mensuelle de conjoncture porte sur l'industrie, les services marchands et le bâtiment, et est complétée par une enquête, également mensuelle, sur le commerce de détail (commerce traditionnel et e-commerce). La Banque de France réalise également une enquête trimestrielle sur les travaux publics. Les résultats sont publiés une dizaine de jours après la fin du mois sous revue sur le site internet de la Banque<sup>6</sup> et les séries nationales sont disponibles sur le portail « [Webstat](http://webstat.banque-france.fr/) » d'accès à la base de données interactive de la Banque de France. Ils sont présentés de manière agrégée au niveau national, mais également de manière désagrégée dans le cadre des *Tendances régionales*.

### La mesure des échanges extérieurs à travers la balance des paiements

Chargée par la loi d'établir la balance des paiements de la France, la Banque de France porte une

### Chiffres clés 2018



13 000

entreprises interrogées chaque mois



2 500

abonnés aux enquêtes de conjoncture



100 000

destinataires des publications nationales et régionales de conjoncture



attention particulière à la mesure des évolutions de l'économie mondiale. Elle a participé, au sein de l'OCDE, à l'élaboration de nouvelles normes statistiques visant à appréhender plus précisément et dans un cadre harmonisé les différentes formes du commerce numérique international.

La Banque de France poursuit également l'approfondissement de ses statistiques de tourisme international, avec des informations de plus en plus précises sur le profil des voyageurs, permettant de mieux refléter les ressorts de l'un des secteurs porteurs de l'économie française. Elle a ainsi adapté ses enquêtes aux provenances lointaines (Chine, Inde, Japon) et exploite également certaines *big data* ainsi que des données « miroirs ». Selon les chiffres révisés publiés début 2018, les recettes pour la France du tourisme international s'élèvent à plus de 50 milliards d'euros par an, ce qui conforte la place de la France dans les principales destinations touristiques mondiales.

## 2 Les innovations financières de la Banque de France pour la Place de Paris confortent son rôle de banque centrale des marchés

### Une présence sur le marché des changes répondant à plusieurs objectifs

La Banque de France est active sur le marché des changes pour plusieurs raisons. En premier lieu, elle doit pouvoir être en mesure d'exécuter

des interventions sur le marché des changes, agissant dans le cadre décentralisé de l'Eurosystème. Ensuite, elle gère des réserves de change sous la forme de portefeuilles obligataires investis en devises étrangères et procède donc à des opérations d'achats-ventes de devises. Enfin, la Banque de France offre son expertise et son savoir-faire à sa clientèle institutionnelle en effectuant des opérations de change sur le marché pour le compte de ses clients.



Chiffres clés 2018



789

millions de données accessibles dans l'Open Data Room



37 300

séries statistiques diffusées sur [webstat.banque-france.fr](http://webstat.banque-france.fr)

### La Banque de France, banque centrale des marchés, à la pointe de la technique en Europe

La Banque de France a confirmé son statut de banque centrale des marchés en mettant en place avec la Banque d'Espagne une plateforme commune de gestion des opérations de marché (Maps) aussi ouverte aux autres banques centrales du Système européen de banques centrales (SEBC), puis

en investissant dans un agrégateur lui permettant de mener à bien ses missions dans cet environnement renouvelé (cf. encadré sur le *trading* algorithmique). Cet outil permet principalement de mettre en concurrence une quarantaine de systèmes de négociation différents et de réaliser ainsi ses transactions aux meilleurs prix disponibles à chaque instant. Cet outil donne également accès à des outils algorithmiques perfectionnés d'exécution des ordres



de change, ainsi qu'à des données de marché d'une granularité maximale.

## Un marché des changes en profonde mutation

La technologie a provoqué des mutations profondes dans la structure et l'organisation du marché des changes, mutations à la fois spatiales – le marché est plus fragmenté – et temporelles – par une vitesse d'exécution accrue des transactions. Le marché des devises étant un marché de gré à gré par nature décentralisé, les avancées technologiques ont vu se multiplier des systèmes électroniques permettant de négocier des opérations de change.

Aujourd'hui, 90 % des échanges se font ainsi de manière électronique (source BRI, 2016). Désormais, pour obtenir les meilleurs prix d'exécution, un opérateur souhaitant effectuer une transaction compare les prix affichés sur une cinquantaine de plateformes électroniques différentes.

Cette « électronique » du marché induit une accélération sensible des vitesses de transaction qui a modifié en profondeur les interactions entre les participants de marché. Par exemple, alors que les premiers systèmes électroniques de *trading* publiaient des mises à jour de prix chaque dixième de seconde, cette fréquence a été multipliée ces dernières années par près de vingt, pour une actualisation des taux de change toutes les cinq millisecondes (soit 200 mises à jour par seconde). La vitesse devenant un avantage comparatif dans cet écosystème financier, de nouveaux acteurs technologiques sont apparus, au-delà de l'univers traditionnel des acteurs bancaires historiques. Pour être en mesure d'agir à des vitesses aussi élevées, les participants se sont alors dotés de nouveaux outils comme les agrégateurs ou les algorithmes d'exécution.



## Le trading algorithmique

Le *trading* algorithmique est un concept englobant l'exécution de transactions sur les marchés financiers au moyen de programmes informatiques. Il regroupe donc des comportements très différents <sup>1</sup>, des typologies d'acteurs variées et des niveaux de sophistication très inégaux <sup>2</sup>. Initialement, des acteurs disruptifs non bancaires se sont focalisés sur la vitesse d'exécution en capitalisant sur des technologies innovantes afin de pénétrer un marché largement dominé par les banques.

### Les algorithmes « statiques »

Les premières stratégies algorithmiques étaient relativement simples. On peut citer principalement les algorithmes de la famille des moyennes pondérées (par le temps ou TWAP ou par le volume VWAP). L'objectif étant de diviser un ordre de taille conséquente en tranches plus petites permettant d'obtenir un prix final d'exécution plus représentatif de l'état initial du marché en diminuant les impacts sur la liquidité. D'autres algorithmes relativement

simples ont aussi permis d'automatiser certaines tâches répétitives comme la couverture de portefeuilles d'option de change via une gestion intégralement automatisée de l'exposition au sous-jacent.

### Les algorithmes « intelligents »

La fragmentation du marché a permis dans un second temps l'essor des algorithmes cherchant la meilleure <sup>3</sup> liquidité parmi la multiplication des systèmes de *trading* électroniques disponibles. Les programmes informatiques impliqués ont dû accroître leur flexibilité interne pour devenir des agents de plus en plus « intelligents », attentifs à l'environnement autour d'eux via différents indicateurs et adaptant en conséquence leurs comportements. Plus récemment, des algorithmes capables d'interpréter instantanément les indicateurs économiques publiés ou les discours tenus par les décideurs mondiaux ont encore accru la sophistication des outils utilisés.

1 Bien que souvent utilisé comme synonyme, le *trading* à haute fréquence ne représente qu'une petite partie de l'univers algorithmique dans les marchés financiers. Un *trader* à haute fréquence utilisera des algorithmes, mais les utilisateurs d'algorithmes ne sont pas tous à haute fréquence. Le *trading* à haute fréquence se caractérise par la capacité à envoyer un nombre extrêmement élevé d'ordres avec une extrême rapidité.

2 Pour plus de détails, voir l'encadré 4 dans la publication ERS de juin 2016 : [https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/ers\\_06-2016vf.pdf](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/ers_06-2016vf.pdf)

3 Le critère définissant la qualité de la liquidité dépendra de l'objectif du participant. Il peut être, entre autres, un objectif de minimisation de l'impact sur le marché ou une maximisation du profit.

## La Banque de France soutient les initiatives pour développer un marché unique du collatéral en zone euro

À la différence du *cash* et des titres qui circulent quasi instantanément entre différentes places financières

grâce à Target2 et T2S, la gestion du collatéral, notamment de politique monétaire, est imparfaite dans la zone euro où les acteurs et les modalités de négociation demeurent fragmentés. La Banque de France apporte ainsi depuis plusieurs années son soutien aux initiatives

qui favorisent le développement d'un marché unique du collatéral en zone euro pour sécuriser les modes de financement de marché. Il y avait déjà l'Euro GC+ (*Euro General Collateral Plus*), solution de repo tripartite compensé, disponible pour les participants de marché depuis 2015.

La plateforme Elixium est une nouvelle solution de marché qui a démarré en 2018. Outil électronique de négociation de prêts de titres et de pension de titres (*repurchase agreement*) enrichi de fonctionnalités avancées et permettant une grande fluidité dans l'échange de collatéraux, elle unifie les modes de négociation du collatéral, où les transactions sont encore effectuées largement à la voix, et intègre les spécificités de certains échanges. Afin de sécuriser les transactions, une solution de compensation devra également être rendue disponible pour les participants qui le souhaitent.

### 3 Acteur majeur du fiduciaire, la Banque de France assure la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes

Garante de la qualité et de la sécurité de l'ensemble des moyens de paiement, la Banque de France fabrique les nouveaux billets sécurisés

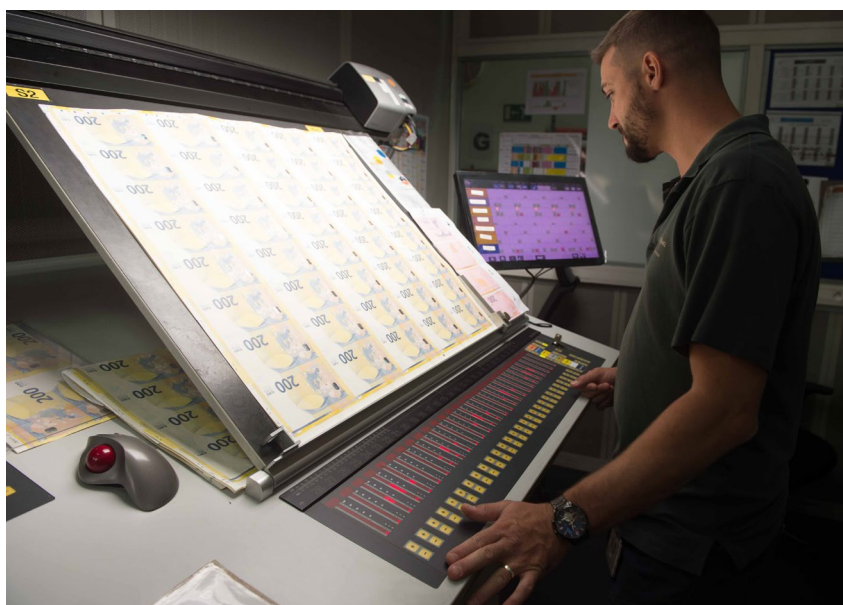
La Banque de France émet et met en circulation les billets en euros en métropole et dans les départements d'outre-mer, et en organise le tri régulier : elle retire les contrefaçons (« faux billets »), détruit les billets

dont la qualité s'est altérée, et remet en circulation les billets de bonne qualité. Elle contrôle le tri effectué par les opérateurs privés (cf. annexe 3 sur le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2018). Elle assure également pour le compte de l'État la mise en circulation et la reprise des pièces en euros. Elle garantit ainsi à chacun le libre choix de son moyen de paiement.

Si la France se distingue par une utilisation des espèces plus faible que chez ses principaux voisins, celles-ci restent l'instrument de paiement le plus utilisé : 68 % des transactions en

magasin sont réglées en espèces. Il s'agit principalement des petits achats du quotidien.

La Banque de France confirme en 2018 sa position de premier imprimeur public de billets en euros et d'acteur majeur de la filière fiduciaire dans l'Eurosystème, en s'appuyant sur sa filiale papetière Europafi et son imprimerie fiduciaire, toutes deux implantées dans le Puy-de-Dôme. Elle demeure en outre le principal fournisseur de billets émis dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, une vingtaine de pays étrangers, et tout particulièrement au sein des zones monétaires africaines.





En 2018, la Banque de France a poursuivi notamment la production des coupures de 20 euros et de 50 euros et a commencé la production des nouvelles coupures de 100 euros et 200 euros de la gamme Europa. Elle produira au

total 20,2% du volume global nécessaire à la primo-émission du billet de 100 euros, ainsi que 46% du volume total émis dans l'Eurosystème pour le billet de 200 euros, coupures qui seront émises en simultané au deuxième trimestre 2019.

La Banque de France peut s'appuyer sur des centres fiduciaires automatisés de grande capacité et à l'état de l'art, le dernier à être mis en production étant celui de Paris-La Courneuve.



#### Chiffres clés en 2018



1

milliard de billets en euro fabriqués et livrés



5,7

milliards de coupures délivrées aux guichets



22,2

milliards de billets euro livrés depuis 2001



5,1

milliards de billets triés



138,7

milliards d'euros, la valeur des billets en circulation émis par la Banque de France depuis l'introduction de l'euro



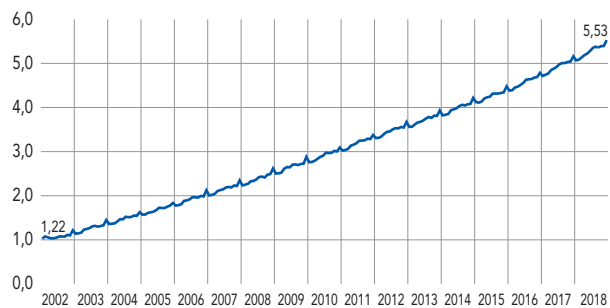
68%

la part en France des paiements en magasin réglés en espèces



## Évolution des émissions nettes de billets

(en milliards de billets)

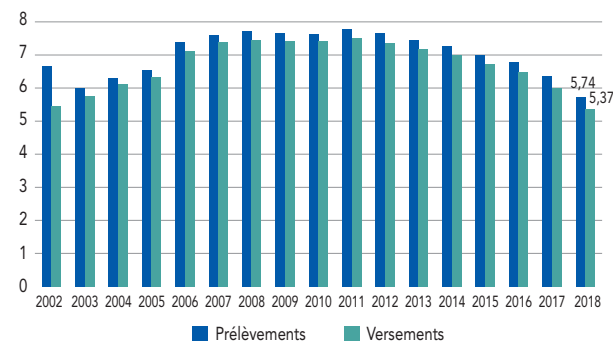


Note : Les émissions nettes sont constituées de la différence entre les émissions brutes (nouveaux billets) et les billets retirés de la circulation.

Source : Banque centrale européenne.

## Flux de billets aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM

(en milliards de billets)



Note : Les flux aux guichets concernent l'ensemble des billets en circulation.



### Faits saillants

17 septembre 2018

La BCE dévoile les nouveaux billets de 100 et 200 euros

[https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/cp-bce-nouveau\\_billet\\_100-200euros-20180917.pdf](https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/cp-bce-nouveau_billet_100-200euros-20180917.pdf)

13 novembre 2018

Inauguration du nouveau centre fiduciaire automatisé de Paris la Courneuve

<https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/dossier-de-presse-inauguration-plc-13-novembre-2018.pdf>



## Formations à l'authentification

La Banque de France contribue activement à la lutte contre la contrefaçon. En 2018, elle a formé à l'authentification des billets plus de 21 000 professionnels (personnels de banque, commerçants, police, etc.). Les formateurs à l'authentification préparent dès à présent les professionnels à reconnaître les nouveaux signes de sécurité intégrés dans les billets de 100 euros et 200 euros de la série Europe, qui seront mis en circulation en 2019.

## Sécurité, surveillance et innovation pour l'ensemble des moyens de paiement

La sécurité des moyens de paiement est une condition essentielle à la confiance du public dans la monnaie. Il est donc de première importance que les utilisateurs de services de paiement, qu'ils soient particuliers, entreprises ou administrations, puissent disposer de moyens de paiement efficaces, fiables et sécurisés. C'est pourquoi, en complément de la fabrication de billets très sécurisés, les pouvoirs publics

ont également confié à la Banque de France la mission de veiller à la sécurité des moyens de paiement scripturaux, c'est-à-dire de tous les moyens de paiement à l'exception des espèces : carte de paiement, chèque, virement, prélèvement, etc. Cette mission s'étend également à certaines catégories de titres de paiement, notamment les versions électroniques des titres-restaurant, chèques-vacances et chèques-culture.

Au titre de cette mission, la Banque de France conduit une veille permanente sur la sécurité des paiements.

Elle s'assure de leur bonne mise en application par les acteurs du marché, au travers d'actions de contrôle sur pièces et sur place. En appui à cette mission, la Banque de France assure le secrétariat de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP), instance de coordination de Place associant des représentants de l'ensemble des parties prenantes au marché du paiement (fournisseurs, utilisateurs et pouvoirs publics).

Enfin, la Banque de France assure une fonction de catalyseur du développement du marché des paiements, en favorisant l'émergence de solutions innovantes permettant de conjuguer robustesse du point de vue de la sécurité, simplicité d'usage pour ses utilisateurs et interopérabilité au niveau européen. À ce titre, elle assure le secrétariat du Comité national des paiements scripturaux (CNPS), organe de Place chargé par le ministre de l'Économie d'assurer le déploiement de la stratégie nationale des paiements.



### Faits saillants

18 juillet 2018

Publication du rapport annuel 2017 de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement  
[https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/818207\\_osmp2017\\_web\\_vf\\_v5.pdf](https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/818207_osmp2017_web_vf_v5.pdf)

12 novembre 2018

Validation par le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) des grands axes d'une nouvelle stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux





## La stratégie nationale des moyens de paiement

Dans le cadre de son activité de secrétariat du Comité national des paiements scripturaux (CNPS), la Banque de France a coordonné durant le second semestre 2018 les travaux de définition d'une nouvelle stratégie des moyens de paiement pour la période 2019-2024. Cette nouvelle stratégie, qui est le résultat d'une série de rencontres avec les acteurs du marché des paiements, doit remplacer celle lancée en 2015 par le ministre de l'Économie, dont les objectifs ont été remplis. Ses principaux objectifs seront de poursuivre la modernisation des paiements et de leur écosystème en France, tout en contribuant à l'indépendance européenne dans le domaine. Elle s'organisera ainsi autour des trois axes suivants :

- poursuivre, dans le sillage de la précédente stratégie, les travaux de promotion des moyens de paiements dématérialisés et sécurisés au service de l'économie ;
- accélérer et accompagner le déploiement des innovations, pour favoriser l'émergence des nouvelles pratiques de paiement dans un environnement de confiance ;
- concourir à l'ambition européenne d'un approfondissement du marché unique des paiements.

La version finale de la stratégie, comprenant le calendrier de mise en œuvre des actions, sera publiée dans le courant de l'année 2019, après validation par le CNPS.

## La gestion des réserves de change : un élément clé de la confiance dans la monnaie

La Banque de France gère les réserves de change de la France ainsi qu'une partie de celles de la BCE. La gestion de réserves en or et en devises conduit la Banque de France à être fortement présente sur les marchés internationaux.

## La confiance des Français à l'égard de l'euro

En 2018, le soutien des Français à l'euro a continué de s'accroître. En décembre 2018, l'Eurobaromètre a indiqué que 72% d'entre eux se disaient « pour une union économique et monétaire avec une seule monnaie, l'euro ». C'est le niveau le plus élevé depuis juin 2009.



### Chiffres clés en 2018



66

millions de transactions quotidiennes en moyens de paiement scripturaux



75,5

milliards d'euros échangés quotidiennement via les moyens de paiements scripturaux



58 %

la part des cartes dans le nombre de transactions scripturales, contre 33% pour les moyens de paiement SEPA et 8% pour le chèque



140,0

milliards d'euros, les avoirs en or et en devises nets des passifs en devises, DTS compris (vs 133 milliards en 2017)



52,2

milliards d'euros, le montant des réserves en devises (actifs nets des passifs en devises, DTS compris)



87,8

milliards d'euros, l'évaluation des réserves en or de la France (2436 tonnes d'or)







# Stabilité financière

banques  
assurances  
ACPR  
infrastructures  
**supervision**  
lutte anti-blanchiment  
risques  
protection  
des épargnants



## Un secteur financier solide grâce à la Banque de France

Être le superviseur de référence en Europe, qui veille à un système financier sûr, à la protection de la clientèle et à la prévention des risques

La Banque de France veille à la stabilité financière dans sa double dimension systémique et individuelle. Conjointement avec le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF), elle contribue à la préservation de la stabilité du système financier, dans le cadre de la politique « macroprudentielle ». De plus, au

travers de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), autorité administrative adossée à la Banque de France et chargée de la supervision « microprudentielle », elle s’assure de la solidité de chacune des institutions qu’elle supervise : banques, sociétés financières et organismes d’assurance. Elle exerce

également la surveillance des infrastructures de marché.

### 1 La Banque de France s’assure de la solidité du secteur financier et protège les clients des banques et des assurances

#### Assurer la solidité des institutions financières

Une supervision appuyée sur la compétence des équipes et la coopération entre autorités

En matière de supervision bancaire, l’ACPR, qui coopère étroitement avec les services de la BCE depuis fin 2014, avec la mise en place opérationnelle du mécanisme de supervision unique (MSU – cf. encadré ci-après), a eu deux séries de priorités en 2018 : les modèles économiques des



L'ACPR

<https://www.youtube.com/watch?v=XBcl2X2ZVZc>

## La supervision dans le cadre de l'Union bancaire

Opérationnel depuis fin 2014, le mécanisme de supervision unique (MSU) donne à la BCE la responsabilité de la supervision du secteur bancaire dans la zone euro. La BCE assume directement cette responsabilité pour les principales banques et la délègue aux superviseurs nationaux pour les établissements de plus petite taille, dans le cadre d'une coopération étroite entre autorités.

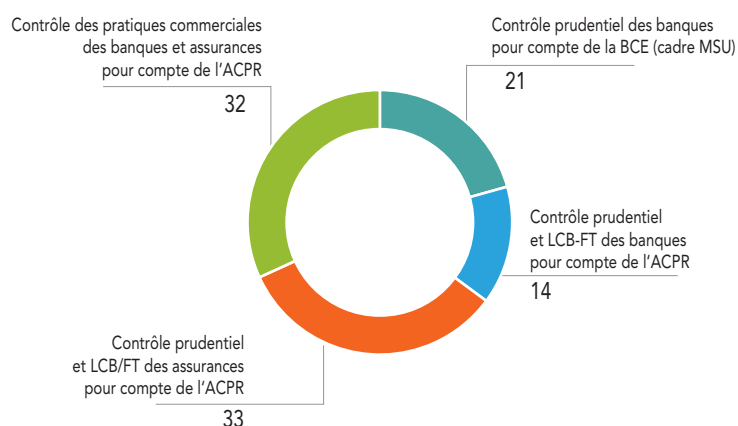
Des équipes de surveillance conjointes, composées de personnels issus de l'ACPR et de la BCE, assurent la supervision des établissements de crédit les plus importants (douze en France). La BCE s'appuie aussi très largement sur les autorités nationales en

matière de contrôle sur place. L'ACPR assure aussi la supervision directe de 115 établissements bancaires « moins importants ».

Le MSU favorise une harmonisation des pratiques nationales de contrôle en animant des réseaux de coordination sur des thèmes transversaux et poursuit la mise en place d'un système d'information commun à la BCE et aux autorités nationales. L'ACPR participe à la gouvernance du MSU au travers du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE, au sein duquel siègent les autorités nationales, et qui prépare les décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE en matière de supervision.

### Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2018

(en %)



Note : LCB/FT : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

acteurs bancaires et leur rentabilité (notamment leur sensibilité au risque de taux d'intérêt); et la maîtrise du risque de crédit et la réduction des créances douteuses, sur le traitement desquelles elle a publié un guide. Enfin, le MSU et l'ACPR ont suivi la préparation de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (cf. *infra*, encadré sur la perspective du Brexit).

En matière de supervision du secteur de l'assurance, l'ACPR a veillé en 2018 à la mise en œuvre du cadre prudentiel européen (« Solvabilité II ») entré



en application en 2016, et dont le déploiement se poursuit. L'ACPR a ainsi passé en revue les pratiques de gouvernance des principaux organismes d'assurance français. Par ailleurs, l'ACPR a maintenu une grande vigilance face aux conséquences possibles pour les institutions financières d'un environnement de taux d'intérêt toujours bas. Elle a aussi porté son attention sur des risques « émergents » : cybersécurité, changement climatique (cf. *infra*).

Enfin, alors que le cadre de l'épargne retraite se modernise, l'ACPR a agréé en octobre 2018 les deux premiers fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS).

Au-delà de la supervision proprement dite, l'ACPR est aussi très engagée dans des travaux internationaux renforçant la cohérence et la coordination de l'action des superviseurs : ceux de l'Autorité bancaire européenne (EBA), qui a

publié en 2018 plusieurs orientations importantes (notamment sur la gouvernance interne, le risque de taux d'intérêt et l'organisation de *stress tests*), comme ceux de l'Autorité européenne des assurances et pensions professionnelles (EIOPA), portant en particulier sur l'amélioration de la supervision des activités exercées en libre prestation de services.

#### La mise en œuvre opérationnelle de la résolution se poursuit

Forte de son expérience, l'ACPR a continué de jouer un rôle moteur en Europe dans la définition et la mise en œuvre opérationnelle des plans de résolution dans le secteur bancaire. Elle a également engagé la mise en place de la résolution des organismes d'assurance prévue par l'ordonnance de novembre 2017 : quatorze groupes ou organismes individuels d'assurance seront soumis à l'élaboration de plans préventifs à partir de 2019.

### Un champ de contrôle large, des pratiques qui évoluent

#### La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

L'activité de l'ACPR couvre aussi la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) qui demeure une compétence des superviseurs nationaux et constitue l'une des priorités de ses contrôles. En 2018, l'ACPR a publié plusieurs lignes directrices transposant les obligations issues de la quatrième directive « anti-blanchiment » (personnes politiquement exposées, correspondance bancaire et connaissance de la clientèle).

#### La protection des intérêts de la clientèle des banques et des assureurs

Dans le cadre de sa mission de protection de la clientèle des banques et des assurances, l'ACPR s'assure que les pratiques



#### Chiffres clés 2018



192

missions de contrôle sur place des assurances et des banques au titre des missions nationales de supervision prudentielle de l'ACPR (hors celles effectuées pour le compte de la BCE) et du contrôle des pratiques commerciales



50

missions de contrôle pour le compte de la BCE dans le cadre du MSU

## La perspective du Brexit

Depuis le référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne (UE) du 23 juin 2016 et l'activation de l'article 50 du Traité sur l'UE par le Royaume-Uni le 29 mars 2017, des travaux réguliers ont été menés par la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sur les différents scénarios de sortie et leurs conséquences potentielles sur la stabilité financière. Durant toute l'année 2018, l'incertitude politique est demeurée très importante : un accord sur le retrait et la déclaration sur la relation future a été conclu le 14 novembre 2018 entre le Royaume-Uni et l'UE, mais il n'a pas été ratifié par le Parlement britannique. Dans le cadre de leurs missions, l'ACPR et la Banque de France veillent sur deux principaux risques liés à la perspective du Brexit : ceux qui pourraient menacer la stabilité financière et ceux qui pourraient remettre en cause la protection de la clientèle. La Banque de France et l'ACPR ont ainsi participé activement aux travaux nationaux et européens concernant l'évaluation et l'atténuation de l'impact des différents scénarios de Brexit sur le système financier et ses acteurs.

En l'absence d'accord, les acteurs financiers (bancaires et assurantiels) britanniques perdraient, le 29 mars 2019, le bénéfice du passeport européen et leur accès au marché commun. Il revient à l'industrie financière de se préparer activement aux conséquences qui en résulteraient. L'ACPR a déjà délivré des autorisations et accompagne plus d'une cinquantaine d'établissements financiers tous secteurs confondus dans leurs démarches de relocalisation.

En outre, les chambres de compensation britanniques perdraient aussi à terme leur reconnaissance sous la réglementation EMIR. La majeure partie des nouveaux contrats de dérivés de gré à gré ne pourrait plus être compensée à Londres. La validité des contrats de dérivés de gré à gré en cours pourrait par ailleurs être remise en

cause en cas de survenue d'événements lors du cycle de vie du contrat. Les systèmes de paiement britanniques deviendraient des systèmes de pays tiers ; ainsi, les dépôts effectués par des participants français ne seraient plus protégés en cas de faillite.

Des mesures ont été adoptées ou sont en cours d'adoption par les autorités nationales et européennes pour prévenir et limiter l'impact de ces risques. L'ordonnance relative aux mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'UE en matière de services financiers a été publiée le 6 février 2019. Pour parer aux conséquences d'un Brexit sans accord, elle prévoit en particulier :

- la continuité de l'accès des entités françaises aux systèmes de règlement interbancaire et de règlement-livraison britanniques ;
- la clarification des règles applicables aux contrats d'assurance avant la sortie du Royaume-Uni auprès d'assureurs britanniques sur la base du passeport européen ;
- l'adaptation des contrats cadres de l'Association internationale des swaps et dérivés (ISDA) en droit français ;
- l'introduction de règles assurant une transition facilitée en matière de gestion de placements collectifs.

De son côté, la Commission européenne a d'ores et déjà proposé plusieurs solutions pour répondre aux risques identifiés pour la stabilité financière. Ainsi, une reconnaissance temporaire des chambres de compensation britanniques a été annoncée le 19 décembre 2018, permettant à celles-ci de continuer à fournir leurs services aux participants européens pendant la période de transition prévue d'une année.



## Les plans de résolution

La crise financière de 2007-2009, et en particulier les faillites de Lehman Brothers et de l'assureur AIG ont mis en évidence la nécessité de prévoir un cadre robuste de gestion de la défaillance d'une banque ou d'une institution financière en préservant la stabilité du système financier dans son ensemble.

L'instauration d'un régime de résolution bancaire répond à ce besoin : il vise à maintenir la continuité des fonctions critiques des banques (notamment le financement des acteurs économiques) en protégeant les fonds et les actifs des clients, tout en limitant le recours aux contributions financières de l'État. Au niveau du G20, un cadre global a été défini de manière coordonnée par le Conseil de stabilité financière. L'Union européenne l'a mis en œuvre sous le nom de « mécanisme de résolution unique » (MRU).

Le cadre exige des établissements qu'ils élaborent « à froid » des stratégies de redressement et de résolution pouvant être appliquées en cas de difficultés

importantes, voire fatales. La mise en place de ces plans est complétée par des exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles représentant les capacités d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements ou groupes concernés en cas de crise. Comme dans le cadre de la supervision unique, les principales banques sont sous la responsabilité directe du Conseil de résolution unique, autorité européenne qui dispose notamment du Fonds de résolution unique pour intervenir.

Pour les établissements demeurant sous compétence nationale, l'ACPR est chargée de l'élaboration des plans préventifs de résolution des établissements de crédit établis en France entrant indirectement dans le champ du mécanisme européen <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'ACPR est aussi chargée de la résolution des établissements de crédit situés dans l'Outre-Mer extracommunautaire, des entreprises d'investissement, de certaines sociétés de financement et des établissements de crédit implantés à Monaco.

commerciales prennent correctement en compte les intérêts des clients. Elle veille tout particulièrement au respect par les établissements des règles de protection des clientèles les plus fragiles. Ainsi, en 2018, ses travaux ont notamment porté sur le contrôle des dispositifs d'inclusion bancaire et des frais perçus, en particulier

en cas d'incident de fonctionnement du compte. Des actions de contrôle ont également porté sur l'application effective des évolutions réglementaires (gouvernance des produits, information de la clientèle et devoir de conseil).

Mission partagée avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), la

protection de la clientèle passe aussi par un pôle commun qui coordonne les missions de veille et de contrôle des deux autorités. Cette étroite collaboration permet de développer des grilles d'analyse communes afin d'assurer une protection homogène des clients et d'agir conjointement en matière de sensibilisation du public ou des acteurs.



## 2 La Banque de France anticipe les nouveaux risques et contribue à l'adaptation de la régulation du système financier

### Évaluer les risques et contribuer à la conduite de la politique macroprudentielle

#### Une surveillance continue pour identifier les risques systémiques

En complément de la surveillance individuelle des institutions financières, la Banque de France exerce une surveillance d'ensemble du système financier. Son diagnostic nourrit la réflexion du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) en charge de la politique macroprudentielle et contribue à la détermination des priorités de la supervision des établissements. Cette surveillance donne lieu deux fois par an à la publication d'une *Évaluation des risques du système financier français* <sup>7</sup>. Elle passe aussi par la conduite



régulière de *stress tests*. En 2018, l'EBA (*European Banking Authority*) et l'EIOPA (*European Insurance and Occupational Pensions Authority*) ont respectivement coordonné un *stress test* du secteur bancaire européen <sup>8</sup> auquel l'ACPR a contribué, en appui du MSU, pour les six groupes bancaires français impliqués et un *stress test* du secteur de l'assurance <sup>9</sup> qu'elle a piloté

pour les neuf groupes d'assurance français mobilisés; ces évaluations ont confirmé la bonne résilience des institutions financières françaises.

Cette surveillance est enfin renforcée par des travaux de recherche qui ont notamment porté, en 2018, sur les facteurs d'évolution des modèles d'affaires des banques, de leur rentabilité et de leur solvabilité, sur le développement du financement non bancaire (cf. encadré ci-après), sur les phénomènes de contagion au sein du secteur financier ou encore sur les risques auxquels sont exposés les ménages et les entreprises et la réponse macroprudentielle appropriée (cf. publications *Analyses et synthèses* <sup>10</sup> de l'ACPR).

<sup>7</sup> <https://www.banque-france.fr/liste-chronologique/rapport-sur-levaluation-des-risques>

<sup>8</sup> Réalisé entre janvier et novembre 2018, le *stress test* macroéconomique et financier a impliqué les 48 groupes bancaires européens les plus importants (couvrant 70 % des actifs du système bancaire européen), dont 33 groupes sous la supervision directe du MSU, et parmi eux 6 groupes français. Les résultats ont confirmé la résilience des banques françaises.

<sup>9</sup> Le *stress test* conduit sur les 42 groupes d'assurance européens (représentant 75 % du marché) portait en particulier sur les catastrophes naturelles et sur des développements financiers adverses (persistance de l'environnement de taux bas et remontée abrupte des taux). Si la réassurance contribue à une bonne résilience du secteur face aux catastrophes naturelles, l'exercice a confirmé la sensibilité du secteur européen à la combinaison de chocs assuranciers et de marché. Au total, les résultats indiquent que le secteur est convenablement capitalisé pour absorber les chocs spécifiés.

<sup>10</sup> <https://acpr.banque-france.fr/liste-chronologique/analyses-et-syntheses>



## L'intermédiation non bancaire et le *shadow banking*

L'intermédiation non bancaire en France représente 3% du total mondial de ce secteur. Elle correspond essentiellement aux activités de gestion d'actifs dont la valeur des encours dépassait les 1 900 milliards d'euros en juin 2018. Si ces activités font l'objet d'une réglementation, certaines peuvent présenter un risque de crédit, de liquidité, de maturité et/ou de levier.

La Banque de France identifie trois priorités :

- recueillir des données plus détaillées sur les acteurs du *shadow banking* et leurs activités afin de mieux les cerner ;
- évaluer les interconnexions entre les acteurs du *shadow banking*, les banques et les assurances ; par la suite, l'élaboration de macro *stress tests* portant en particulier sur la liquidité doit permettre de mieux apprécier les mécanismes de propagation des chocs et leur impact global ;
- développer un cadre réglementaire proportionné et cohérent à l'échelle internationale qui permette de s'assurer de la capacité du système dans son ensemble à absorber les chocs.

La Banque de France inscrit son action dans le cadre des travaux en cours à l'échelle internationale, en particulier l'action conjointe du Conseil de stabilité financière et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (qui rassemble les régulateurs et superviseurs de marché), visant à renforcer l'encadrement des risques de liquidité et de levier dans le secteur de la gestion d'actifs.

Enfin, l'action de la Banque de France en matière de surveillance du système financier passe aussi par une participation active aux travaux et délibérations des organismes internationaux <sup>11</sup>.

### L'action face à la montée des risques cycliques

L'ensemble de ces analyses alimente la contribution de la Banque de France et de l'ACPR aux travaux du HCSF <sup>12</sup> permettant de renforcer la stabilité financière en France. En 2018, constatant la poursuite de l'accélération du cycle financier et la montée de l'endettement du

<sup>11</sup> Au niveau international : Conseil de stabilité financière (FSB), Comité sur le système financier global (CGFS) et Comité de Bâle (BCBS) ; en Europe, Comité européen du risque systémique (ESRB) et comités de l'Eurosystème.

<sup>12</sup> Les pouvoirs de nature réglementaire dont dispose le HCSF sont mobilisés sur proposition du gouverneur de la Banque de France.



#### Fait saillant

Banque de France (2018), « La finance hors banques – tendances et enjeux », *Revue de la stabilité financière*, n° 22, avril  
[https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/revue\\_stabilite\\_financiere\\_22.pdf](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/revue_stabilite_financiere_22.pdf)



secteur privé non financier, le HCSF a pris deux décisions :

- afin d'éviter une fragilisation des grandes entreprises les plus fortement endettées et de limiter les répercussions d'un éventuel défaut, l'exposition des principales banques françaises à ces entreprises a été limitée à 5% de leurs fonds propres ;
- afin de renforcer la résilience du secteur bancaire et de constituer des marges de manœuvre pour répondre à une possible crise, le « coussin contracyclique » a été relevé à 0,25%<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Bloc-notes Éco, « Les quatre saisons du cycle financier et le coussin contracyclique », Banque de France, juillet 2018.

<sup>14</sup> Directive UE n° 2013/36 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

<sup>15</sup> Règlement UE n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

<sup>16</sup> Directive UE n° 2014/59 établissant un cadre pour le rétablissement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

<sup>17</sup> La réforme vise à intégrer dans le règlement CRR l'exigence de capacité d'absorption interne des pertes applicable aux institutions systémiques (TLAC), et d'amender en conséquence la directive BRRD s'agissant de l'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL).

<sup>18</sup> La revue 2018 portait sur le financement de l'économie et la simplification des règles. Elle s'est achevée en décembre 2018, pour une entrée en vigueur début 2019.

## Contribuer à l'évolution des normes prudentielles et au renforcement du cadre européen

### Le renforcement du cadre prudentiel, la mise en œuvre et l'évaluation des réformes

Au niveau européen, les compléments et amendements à la directive CRD<sup>14</sup>, au règlement CRR<sup>15</sup> (qui mettent en œuvre l'essentiel de l'Accord de « Bâle III »), ainsi qu'à la directive BRRD<sup>16</sup> (qui applique les principes de résolution préconisés par le Conseil de stabilité financière – FSB) ont fait l'objet d'un accord du Conseil et du Parlement européens en décembre 2018. L'ACPR a apporté son soutien technique aux autorités françaises dans le cadre de la négociation de ce « paquet bancaire de réduction des risques » qui inclut un ensemble de dispositions visant à renforcer le cadre

prudentiel d'une part et les outils de résolution d'autre part<sup>17</sup>.

Par ailleurs, conformément à l'accord final sur la réforme de « Bâle III » de décembre 2017, le Comité de Bâle, auquel la Banque de France coopère activement, a revu le standard sur les risques de marché, avec une consultation publique en 2018 et la publication d'un standard modifié en janvier 2019<sup>18</sup>. Les modèles internes ont été renforcés et les risques de marché mieux pris en compte.

En assurance, les travaux de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) sur le cadre prudentiel de l'assurance se poursuivent avec, d'une part, des travaux de définition d'une norme internationale de capital (« ICS 2.0 ») qui, après son adoption, a vocation à devenir un



### Chiffres clés 2018



5

conférences internationales sur la stabilité et la réglementation financières



41

séminaires et événements scientifiques (dont 10 en collaboration avec la Chaire ACPR-HEC, 10 en partenariat avec la Toulouse School of Economics et 10 avec Sciences Po)



standard mis en œuvre dans les différentes juridictions et, d'autre part, l'identification des acteurs d'importance systémique. Ces travaux sur le risque systémique en assurance ont donné lieu en novembre 2018 à la publication d'un projet de cadre de référence soumis à consultation publique jusqu'à fin janvier 2019.

Alors que s'achève la phase de redéfinition du cadre réglementaire (engagée suite à la crise), l'attention des autorités se tourne vers l'analyse de son effectivité et de ses éventuels effets collatéraux. Ainsi, après avoir coordonné l'agenda de réforme post-crise, le FSB a renforcé son suivi de l'impact des réformes et engagé en 2018 d'importants travaux d'évaluation. La Banque de France participe activement aux groupes de travail sur la compensation centralisée des dérivés de gré à gré, le financement des infrastructures et le financement des PME.

De la même manière, Solvabilité II fait l'objet d'évaluations lancées par la Commission européenne. L'ACPR contribue à ces exercices au travers de sa participation aux travaux d'EIOPA sur le traitement prudentiel des dettes non notées et des actions non cotées (l'avis de l'EIOPA sur ce sujet<sup>19</sup> a été suivi par la Commission) ou sur la détention d'actions à long terme.

#### Les avancées souhaitables de l'Union bancaire et de l'Union des marchés de capitaux en vue d'un meilleur partage des risques entre les acteurs privés en zone euro

L'ACPR contribue au quotidien aux deux premiers piliers de l'Union bancaire (cf. encadré ci-après). Elle est à la fois partie prenante du MSU et du MRU (mécanisme de résolution unique). Si le compromis intervenu fin 2018 sur le « paquet bancaire de réduction des risques » et la création d'un « filet de sécurité

commun » au FRU (Fonds de résolution unique) constituent des avancées importantes, la mise en œuvre de l'ensemble des trois piliers de l'Union bancaire reste un enjeu auquel la Banque de France est attachée.

De la même manière, la mise en œuvre du plan d'action de la Commission européenne sur l'Union des marchés de capitaux (CMU), présenté en 2015 et enrichi en 2017<sup>20</sup> et 2018<sup>21</sup> (finance durable, numérique, etc.), importe pour le financement de l'économie européenne – et la perspective du Brexit en redouble l'importance. La constitution d'un marché intégré des capitaux

<sup>19</sup> [https://eiopa.europa.eu/Publications/Consultations/EIOPA-BoS-17-280\\_First\\_set\\_of\\_Advice\\_on\\_SII\\_DR\\_Review.pdf](https://eiopa.europa.eu/Publications/Consultations/EIOPA-BoS-17-280_First_set_of_Advice_on_SII_DR_Review.pdf)

<sup>20</sup> [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-cmu-mid-term-review-june2017\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-cmu-mid-term-review-june2017_en.pdf)

<sup>21</sup> <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2018/EN/COM-2018-114-F1-EN-MAIN-PART-1.PDF>



#### Chiffres clés 2018



2

rappports *Évaluation des risques du système financier français*, publiés en juillet et décembre 2018



11

études publiées dans des revues académiques et 27 publications dans les collections de la Banque de France

## L'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux

Suite à la crise de la zone euro, le besoin de renforcer et d'harmoniser, au niveau européen, le cadre dans lequel opèrent les banques s'est imposé comme une nécessité. Le renforcement de la réglementation (réforme de « Bâle III »), a été complété par l'institution de l'Union bancaire, qui repose sur trois piliers :

- une supervision unifiée avec le mécanisme de supervision unique (MSU) : opérationnel depuis le 4 novembre 2014, il permet, sous l'égide de la BCE, une surveillance prudentielle intégrée des établissements de crédit au sein de la zone euro ;
- une résolution harmonisée et, à terme, partagée avec le mécanisme de résolution unique (MRU) : l'objectif est de s'assurer que la résolution des banques en faillite soit gérée de la manière la plus efficace possible, avec le minimum de coûts pour les contribuables et l'économie réelle ;
- une harmonisation des fonds de garantie des dépôts, dont le rôle en matière de protection des déposants est renforcé ; la mise en place d'un système européen d'assurance des dépôts fait l'objet de discussions.

Avec l'Union bancaire, l'Union économique et monétaire s'appuie sur un secteur bancaire plus homogène qui se développe à l'échelle de la zone euro. Accélérer l'intégration financière européenne est en effet indispensable pour garantir une meilleure allocation de l'épargne vers les besoins d'investissement et renforcer les mécanismes d'absorption des chocs économiques entre les pays. La levée des obstacles réglementaires de tous types



à la consolidation (par regroupement, acquisition ou fusion) du secteur financier européen s'inscrit comme un chantier prioritaire.

En matière de supervision bancaire, il apparaît nécessaire que l'Union bancaire privilégie davantage la surveillance sur base consolidée, conformément au principe d'une supervision fondée sur les risques.

Au-delà du secteur bancaire et en parallèle de l'Union bancaire, l'Union européenne a initié en 2014 un projet d'Union des marchés de capitaux qui vise à accroître l'intégration financière de l'Europe en favorisant le développement de marchés européens de capitaux intégrés, efficaces et compétitifs, avec la mise en œuvre d'un plan d'action combinant des initiatives réglementaires et des initiatives de marché sur le financement de l'innovation, des entreprises non cotées, les financements de long terme, etc.



en Europe est le pilier indispensable d'une architecture financière au service de l'économie. La Banque de France soutient les travaux de la Commission européenne et souhaite un aboutissement rapide des propositions législatives. Elle plaide aussi pour une intégration plus approfondie à travers une « Union de financement et d'investissement », s'appuyant sur l'Union bancaire, l'Union des marchés de capitaux et le plan Juncker.

### Prendre en compte les nouveaux risques et des enjeux prospectifs

#### La cybersécurité

La cybersécurité est devenue une préoccupation majeure de l'ACPR, qui agit au niveau européen et français.

En France, elle coordonne un réseau d'experts qui a notamment publié en mars 2018, un document de réflexion sur le risque informatique, visant à formaliser et diffuser les meilleures pratiques. La Banque de France a aussi piloté en octobre 2018, avec le soutien de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), un exercice de crise cyber de la place financière de Paris <sup>22</sup> dans le cadre

du groupe de Place Robustesse qu'elle préside.

Au plan européen, l'ACPR a contribué à l'élaboration, sous l'égide de l'EBA, de nouvelles lignes directrices sur la maîtrise des risques informatiques et de sécurité soumises à consultation publique en décembre 2018. De plus, la Banque de France a participé, au sein de l'Eurosystème, à la définition d'une méthode d'évaluation de la cyber-résilience des infrastructures de marché et d'un cadre harmonisé pour effectuer des tests d'intrusion (publié en mai 2018).

#### Les risques liés au changement climatique et le développement de la finance verte

Reconnaissant, comme un nombre croissant de banques centrales et de superviseurs, que les risques liés au changement climatique (risques physiques et risques de transition) pourraient peser sur la stabilité financière, la Banque de France approfondit leur analyse et suit leur prise en compte par les acteurs financiers. Après un premier rapport sur l'évaluation des risques liés au changement climatique dans le secteur bancaire (2017) <sup>23</sup>, préparé conjointement avec la direction générale du Trésor, la Banque de France et

l'ACPR ont poursuivi leurs travaux sur l'évaluation micro- et macro-économique de ces risques et étendu leur périmètre d'analyse au secteur de l'assurance. Elles participent également aux travaux de Place dans le cadre de *Finance for Tomorrow*, initiative de Paris Europlace sur la finance durable.

Enfin, la Banque de France a développé le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (*Network for Greening the Financial System – GFS*), constitué à son initiative en décembre 2017 et dont elle assure le secrétariat (cf. encadré ci-après).

#### L'accompagnement de la transformation digitale du secteur financier français

En tant que superviseur et banque centrale partie prenante du système financier, la Banque de France suit

<sup>22</sup> Le test de Place impliquait les principales banques et infrastructures de marché et différents services de l'État. Il a mobilisé plus de 350 intervenants pendant une journée. Les résultats du test ont été très satisfaisants : les participants ont pu valider le bon fonctionnement du dispositif de crise coordonné par la Banque de France, ainsi que les interactions avec l'Anssi en cas de crise cyber majeure.

<sup>23</sup> <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/File/433386>

## Le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System – NGFS)

En soutien aux États, auxquels incombe avant tout la responsabilité de politiques publiques appropriées en matière d'énergie, le NGFS a pour ambition de renforcer la réponse mondiale nécessaire pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Favoriser un développement ordonné et sain du financement vert constitue un des enjeux majeurs actuels pour les banques centrales et les superviseurs. Il s'agit là de notre « nouvelle frontière ».

Le NGFS est une initiative de la Banque de France, lancée lors du *One Planet Summit* organisé à Paris le 12 décembre 2017. Cet engagement de la Banque de France s'inscrit dans un double cadre.

1. Les risques climatiques sont à long terme des risques pour la stabilité financière. Le travail du NGFS consiste donc à mieux comprendre comment ils interagissent avec le secteur financier et à développer des outils d'identification et de prévention de ces risques.
2. La transition vers une économie à faible émission de carbone représente un défi financier nécessitant une réallocation en profondeur des capitaux et un défi qualitatif afin d'éviter tout risque de pseudo-verdissement (« *greenwashing* »).

Les institutions participant au Réseau (24 membres et 5 observateurs, répartis sur cinq continents à fin décembre 2018 <sup>1</sup>), sur une base volontaire active, échangent leurs expériences, partagent les meilleures pratiques, contribuent au développement de la gestion du risque climatique et environnemental dans le secteur financier et mobilisent les ressources financières nécessaires au soutien à la transition vers une économie soutenable.

Le Réseau a nommé Frank Elderson, membre du conseil de direction de De Nederlandsche Bank, à sa présidence.

Les travaux du Réseau sont répartis dans trois groupes (« *workstreams* ») : supervision/microprudentiel (WS1 <sup>2</sup>, présidé par la Banque Populaire de Chine), impacts macrofinanciers (WS2 <sup>3</sup>, présidé par la Banque d'Angleterre), rôle des banques centrales (WS3 <sup>4</sup>, présidé par la Bundesbank).

La Banque de France assure le secrétariat du Réseau et des groupes de travail. Un rapport d'étape a été publié en octobre 2018 <sup>5</sup>.

1 <https://www.banque-france.fr/en/financial-stability/international-role/network-greening-financial-system/about-us>

2 <https://www.banque-france.fr/sites/default/files/mandate-ws1.pdf>

3 <https://www.banque-france.fr/sites/default/files/mandate-ws2.pdf>

4 <https://www.banque-france.fr/sites/default/files/mandate-ws3.pdf>

5 <https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2018/10/11/818366-ngfs-first-progress-report-20181011.pdf>



attentivement la transformation digitale du secteur. Ce suivi a donné lieu en 2018 à trois publications sur les enjeux de la révolution numérique et à une consultation publique sur l'intelligence artificielle. À travers un réseau d'experts, la Banque de France et l'ACPR poursuivent leur dialogue avec les acteurs de ces évolutions, dans le cadre d'une présence aux grands rendez-vous du secteur et de partenariats avec des incubateurs.

En 2018, elle a approfondi son expertise sur les technologies de registres distribués (par exemple, la *blockchain*) et leurs usages possibles. Dans ce contexte, première mondiale largement saluée, la Banque de France opère une *blockchain* interbancaire (Madre) destinée à la gestion des identifiants créanciers SEPA.

Dans son engagement avec les acteurs innovants du secteur financier, l'ACPR coopère étroitement avec l'AMF afin d'orienter au mieux les *fintechs* dans les premières étapes de leur projet. Les deux autorités animent également ensemble une instance de dialogue, le Forum Fintech, rassemblant les professionnels et les institutions publiques concernées<sup>24</sup>. Réuni à trois reprises en 2018, il a

## Madre, la première *blockchain* opérationnelle d'une banque centrale

L'application Madre est une *blockchain* interbancaire qui recense les identifiants créanciers SEPA (ICS) depuis décembre 2017. Elle permet une saisie directe des demandes d'identifiants par les banques et une diffusion en temps réel des nouveaux identifiants créés. Conçue en quelques mois avec le « Lab » de la Banque de France et les principales banques françaises, elle a été mise en production à la suite d'un projet commun aux équipes informatiques et juridiques, sous le pilotage des services qui tiennent les comptes de l'État et des banques.

Les groupes Crédit mutuel-CM11 et Crédit mutuel Arkéa ont rejoint la *blockchain* dès avril 2018, BNP Paribas à la mi-octobre, en attendant prochainement la Caisse des dépôts et consignations et la Société Générale.

Madre a obtenu en septembre 2018 le prix Revue Banque Innovation qui récompense chaque année un projet ou une initiative innovante dans le secteur de la banque, de l'assurance et de la finance.



Madre, le projet *blockchain* de la Banque de France  
<https://www.banque-france.fr/file/video/madre-le-projet-blockchain-de-la-banque-de-france>

notamment été associé aux travaux sur l'intelligence artificielle et sur le financement participatif<sup>25</sup>.

L'année 2018 a enfin été marquée par l'attention que les instances internationales ont porté aux crypto-actifs (enjeux en termes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de protection du consommateur et

de stabilité financière) et au cadre réglementaire qui pourrait être mis en place. La Banque de France a

<sup>24</sup> La direction générale du Trésor, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et le service de renseignement Tracfin.

<sup>25</sup> Le Forum a notamment proposé des amendements législatifs pour accompagner l'évolution et la croissance des acteurs du financement participatif. Ces propositions sont en cours de discussion dans le cadre du projet de loi relatif au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte).



contribué à la création, au niveau du FSB, d'un cadre de surveillance de ce nouveau marché. Si, comme le conclut un rapport récent du FSB <sup>26</sup>, les cryptoactifs ne font pas peser à ce stade de risque majeur pour la stabilité du système financier, une surveillance de leurs liens avec la sphère financière traditionnelle s'impose au regard de la rapidité de ces évolutions.

<sup>26</sup> FSB (2018), *Crypto-asset markets : Potential channels for future financial stability implications*, octobre – <http://www.fsb.org/2018/10/crypto-asset-markets-potential-channels-for-future-financial-stability-implications/>

<sup>27</sup> À ce titre, la Banque de France supervise les systèmes de paiement de détail CORE(FR) et SEPA-EU, ou, en lien avec les autres banques centrales de l'Eurosystème, Target2.

<sup>28</sup> La Banque de France supervise la chambre de compensation LCH SA (avec l'AMF et l'ACPR) et le système de règlement-livraison ESES France (avec l'AMF et les autorités belges et néerlandaises).

### 3 La Banque de France s'assure d'un fonctionnement fluide et sûr des infrastructures financières

#### Le bon fonctionnement des infrastructures de paiement et de marché

Autorité de supervision compétente pour les systèmes de paiement <sup>27</sup> et les chambres de compensation <sup>28</sup>, la Banque de France s'assure notamment que les exigences des règlements européens SPIS (systèmes de paiement d'importance systémique), EMIR (contreparties centrales et référentiels centraux de données) et CSDR (dépositaires centraux de titres et systèmes de livraison-règlement) sont bien respectées par les infrastructures des marchés financiers. Elle contribue aussi aux travaux réglementaires dans ce

domaine, notamment la révision du règlement EMIR engagée depuis 2017, et soutient le dispositif d'encadrement des activités des chambres de compensation de pays tiers servant le marché de l'UE que propose la Commission européenne.

#### La robustesse de la place financière

Dans le cadre du groupe Robustesse, la Banque de France pilote régulièrement des exercices de Place (en 2018, sur la gestion d'un incident de cybersécurité – cf. *supra*) qui contribuent à la préparation des acteurs et au renforcement de leur capacité opérationnelle en matière de gestion de crise. En 2018, ce souci de renforcement de la robustesse s'est aussi inscrit dans le cadre de la préparation du Brexit (cf. encadré « La perspective du Brexit », en début de chapitre).



#### Chiffres clés 2018



24

milliards d'euros, moyenne quotidienne des flux de règlement traités par les systèmes de paiement de détail en France en décembre 2018



250

milliards d'euros, moyenne quotidienne des flux de règlement traités par Target2 (paiements de montant élevé) en France en décembre 2018



#### Fait saillant

Banque de France (2018), « Paiements et infrastructures de marché à l'ère digitale » <https://publications.banque-france.fr/>





référence  
ire

onomie

cturelle  
conomie locale

**VOUS POUVEZ**

- 1. Vérifier votre situation en ligne
- 2. Faire vos démarches en ligne
- 3. Trouver les coordonnées de nos implantations

**Le Fichier Central des Chèques**

**BANQUE DE FRANCE**  
EUROSYSTEME

Mes questions d'argent  
www.mesquestionsdargent.fr

**BANQUE DE FRANCE**  
EUROSYSTEME



**BANQUE DE FRANCE**

**Le Fichier Central des Chèques**

**Guide de référence**

**L'indemnité d'attente**

**BANQUE DE FRANCE**

**EUROSYSTEME**





# Services à l'économie

réseau  
cotation  
surendettement  
**inclusion bancaire**  
éducation financière  
TPE médiation  
du crédit



## La Banque de France est présente sur l'ensemble du territoire, au service de tous

### Être en France un service public de confiance et d'excellence

Les services à l'économie apportés par la Banque de France couvrent un public large qui va des entreprises aux particuliers en passant par les services fournis à l'État, aux collectivités territoriales, établissements de crédit et associations. Le spectre des activités, qui visent à promouvoir une finance inclusive et responsable, recouvre la collecte de données et l'élaboration d'analyses, restituées

sous forme unitaire – cotations d'entreprise ou plans de désendettement de particuliers – ou agrégée dans le cadre de diagnostics économiques et conjoncturels pouvant être territoriaux ou sectoriels.

Ces services s'appuient sur une large présence territoriale de la Banque ancrée sur le maillage départemental. Ils associent l'expertise des équipes à la performance



des systèmes d'information, pour apporter à tous l'écoute et le soutien nécessaires.

#### L'ancrage territorial de la Banque de France

La Banque de France s'appuie sur un ancrage départemental dans nos territoires où elle dispose, généralement au chef-lieu, d'une succursale à laquelle est adjointe, dans quelques cas, une unité rattachée. C'est dans ces succursales que sont menées bon nombre de missions remplies par la Banque (secrétariat des commissions départementales de surendettement) ou auxquelles elle contribue (comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises – Codefi –, par exemple). En cohérence avec le cadre d'action de l'État, ces actions départementales

sont coordonnées et supervisées au niveau régional (treize régions depuis la loi d'août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République). De plus, des activités opérationnelles sont spécifiques aux régions, en particulier les études de conjoncture économique régionales et différents travaux conduits en partenariat avec les conseils régionaux, ainsi que la gestion des ressources mises à disposition des départements (effectifs, budgets, informatique, etc.). Le directeur régional de la Banque de France supervise l'ensemble de l'action de la Banque dans sa région.

## 1 L'éducation économique et financière : l'ancrage d'une grande mission de la Banque de France

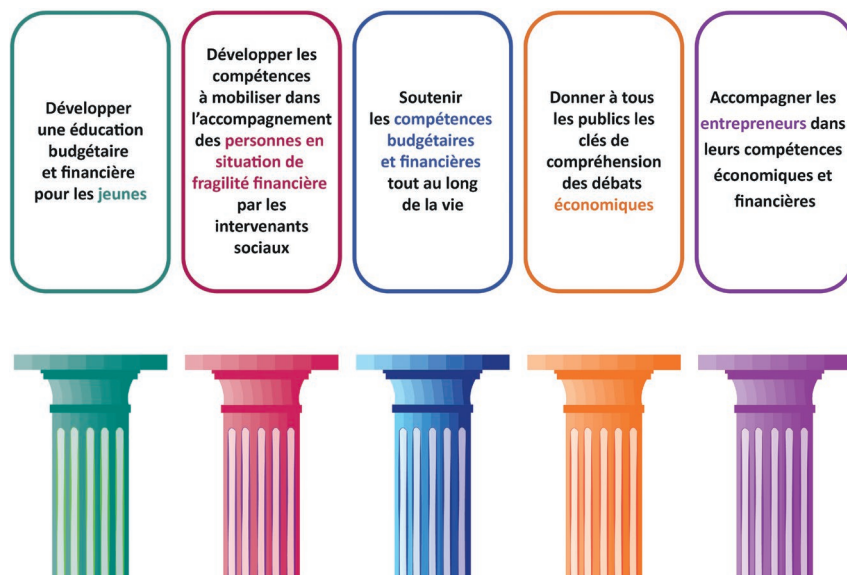
### La Banque de France, opérateur de la stratégie nationale d'éducation financière

En tant qu'opérateur national de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière adoptée par les pouvoirs publics en 2016, la Banque de France mène des actions auprès d'un panel très large de bénéficiaires et favorise la coopération entre les acteurs impliqués dans l'éducation économique, budgétaire et financière de



ces publics : autorités publiques, associations de défense des consommateurs ou de personnes en difficulté,

organisations professionnelles, etc. La Banque de France a réalisé en 2018 de nombreuses actions dans le cadre de la stratégie nationale, qui s'articule autour de cinq piliers (cf. schéma).



La stratégie nationale a été élargie en 2018 au public des petits entrepreneurs et porteurs de projets. La Banque de France a prévu de lancer au printemps 2019 un portail d'informations dédié à ce public. Elle a créé un jeu de plateau – #Aventure Entrepreneur – pour apprivoiser et mieux maîtriser certains concepts inhérents à la vie d'une petite entreprise. Accompagner les entrepreneurs dans leurs compétences économiques et financières est l'un des enjeux de 2019 et 2020.



### Le portail « Mes questions d'argent »

Le portail internet « Mes questions d'argent »<sup>29</sup> (MQDA) sélectionne et rassemble à destination du grand public, ainsi que des travailleurs sociaux, associations et enseignants, des informations sur les questions économiques, financières et budgétaires : articles, vidéos, jeux permettent à tous de s'approprier les sujets théoriques ou pratiques. La fréquentation du site a atteint, en 2018, 1,3 million de pages vues.

### La sensibilisation et l'information des intervenants externes

La Banque réalise sur l'ensemble du territoire des actions de sensibilisation aux enjeux de l'éducation financière et anime des sessions

d'information auprès d'enseignants et d'intervenants sociaux sur de nombreux sujets concernant le public : prévention et traitement du surendettement, inclusion bancaire, relations avec les banques et les assurances, microcrédit. En 2018, plus de 16 000 bénévoles et travailleurs sociaux ont bénéficié de telles sessions.

### L'éducation économique et financière pour les plus jeunes et les scolaires

La Banque participe à la création de ressources pédagogiques « Eduscol », notamment en matière budgétaire. Elle a développé des outils de sensibilisation ludiques, notamment un jeu et un cahier

<sup>29</sup> <https://www.mesquestionsdargent.fr>

### Le partenariat avec l'Éducation nationale

La Banque de France et le ministère de l'Éducation nationale ont signé des conventions qui prévoient que la Banque contribue à la formation continue des enseignants en matière d'éducation financière, en proposant des coanimations avec des professeurs formateurs et des exposés. La Banque peut également animer des ateliers auprès d'élèves et propose des stages de découverte de l'entreprise à des collégiens de classe de 3<sup>e</sup> notamment scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (REP).



d'éducation financière, accessibles dès l'âge de six ans et disponibles gratuitement sur le portail MQDA. Elle publie une série de documents pédagogiques à l'attention des enseignants et élèves de niveau lycée ou post-bac, les *ABC de l'économie*, qui s'adressent également à un public plus large de non-experts curieux de l'économie.

 **ABC de l'économie**  
<https://abc-economie.banque-france.fr/>

## Les projets, interventions et partenariats

### La Cité de l'économie

Citéco, la Cité de l'économie et de la monnaie, projet muséal porté par la Banque de France, ouvrira ses portes en juin 2019. Les publics de tous âges pourront s'y familiariser, sur un mode pratique et ludique, avec les fondamentaux de l'économie : l'échange, la production, les acteurs et les marchés. Ils seront confrontés aux crises et aux instabilités que les institutions cherchent à réguler. Et ils pourront découvrir, dans la salle des coffres, des trésors numismatiques : or, monnaies anciennes, pièces, billets et machines de

30 <https://www.citeco.fr/le-projet-en-2018>



fabrication. Le projet <sup>30</sup> est présenté sur le site [citeco.fr](http://citeco.fr).

### La participation de la Banque de France aux Journées de l'économie de Lyon

Comme chaque année, la Banque de France était présente aux

Journées de l'économie (Jéco) dont le thème était « Que sait-on de notre futur ? », du 7 au 9 novembre 2018, à Lyon. Ces journées ont été l'occasion de présenter d'une manière accessible au plus grand nombre plus de 60 conférences sur des thèmes de l'actualité économique.



## 2 La Banque de France au service des particuliers : protection et prévention

### L'écoute et le soutien, au plus proche des besoins

#### Poursuite de la diminution du nombre de situations de surendettement

Au titre de la mission confiée par l'État, la Banque de France assure, grâce à son réseau de succursales, le secrétariat des commissions départementales de surendettement. Instances administratives collégiales, elles apportent, sous le contrôle du juge, des solutions aux difficultés financières auxquelles sont confrontés certains particuliers.

D'importantes mesures de simplification sont intervenues à compter de janvier 2018, les lois sur « la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique » et de « modernisation de la justice du

xxi<sup>e</sup> siècle »<sup>31</sup> ayant pour objectif d'accélérer de près de trois mois la mise en œuvre de solutions. Ces mesures conduisent :

- à réserver la « phase amiable » (conciliation avec les créanciers en vue d'établir un plan conventionnel de redressement) aux situations dans lesquelles le déposant est propriétaire d'un bien immobilier ;
- à déjudiciariser la procédure en permettant aux commissions de surendettement d'imposer des mesures d'effacement total ou partiel sans passer par une phase préalable

d'homologation par le juge. En contrepartie, les délais de recours et de contestation sont allongés.

La loi portant évolution du logement et aménagement numérique (Élan) du 23 novembre 2018 organise une meilleure articulation entre les solutions mises en œuvre au titre du surendettement et la procédure de résolution des litiges locatifs afin de prévenir les expulsions. Des réflexions ont par ailleurs été menées pour mieux prendre en

<sup>31</sup> Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 : <https://www.legifrance.gouv.fr/>



Fait saillant

SURENDETTEMENT



Banque de France (2019),  
Le surendettement des ménages – Enquête typologique, 2018  
[https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/02/05/suren-2018\\_web\\_avec-signets\\_20190205.pdf](https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/02/05/suren-2018_web_avec-signets_20190205.pdf)



Chiffres clés 2018



177 591

situations traitées par les commissions de surendettement



29 051

euros d'endettement moyen, (hors dettes immobilières, présentes dans 14,5% des cas)



- 9,5%

baisse du nombre de situations de surendettement soumises aux commissions par rapport à 2017



compte les difficultés des travailleurs indépendants en 2019.

Les deux tiers des ménages bénéficiant d'une mesure d'attente (moratoire, suspension d'exigibilité des créances) se retrouvent confrontés à des difficultés financières et redéposent un dossier de surendettement dans les deux à trois ans; la moitié d'entre eux sont finalement orientés vers le rétablissement personnel (effacement total des dettes). Pour limiter ces redépôts, il est souhaitable d'orienter plus tôt ces situations vers le rétablissement personnel si leur examen ne permet pas d'envisager une amélioration significative pendant la durée de la mesure d'attente. La mise en œuvre de cette pratique par les commissions depuis 2016 a permis de réduire de 8000 le nombre de redépôts en 2018 par rapport à 2017.

32 <https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/chiffres-cles-et-bilan-national>

En 2018, 166 000 situations ont été soumises aux secrétariats des commissions de surendettement de France métropolitaine, dont 152 000 ont été considérées recevables. Le nombre de dépôts de dossiers auprès des secrétariats a diminué de 9,5% par rapport à l'année précédente et de 40% par rapport au pic atteint en 2014<sup>32</sup>.

Conformément aux dispositions de l'article R. 712-12 du Code de la consommation, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel portant sur le nombre de dossiers traités, les orientations et mesures décidées, la typologie de l'endettement et les principales difficultés rencontrées dans le cadre du traitement des dossiers (cf. annexe 4 au présent rapport).

#### L'accès aux comptes bancaires

Plus de 50 000 particuliers et plus de 5 000 personnes morales ont sollicité



la mise en œuvre du droit au compte auprès de la Banque de France qui a ouvert, en 2018, la possibilité d'effectuer cette démarche à partir d'un espace personnel disponible sur son site internet (en complément des possibilités offertes directement dans ses implantations ou par courrier postal).

#### Rénovation et enrichissement du site Assurance Banque Épargne Info Service

Le site ABE IS, géré conjointement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la



#### Chiffres clés 2018



6 810

euros en moyenne d'arriérés de charges courantes



Dans 68% des cas le débiteur n'a pas de conjoint ou en est séparé



Plus de 50%

des personnes surendettées font partie d'un ménage dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté



55 979

désignations d'établissements de crédit au titre du droit au compte



Banque de France, a été entièrement repensé sous forme de questions-réponses, fin 2017. Son moteur de recherche, accessible depuis la page d'accueil, a été rénové et son arborescence simplifiée et optimisée afin de faciliter la navigation. ABE IS offre des informations pratiques sur les produits bancaires, d'assurance et de placement financier et aide le grand public dans ses démarches en cas de difficulté avec un professionnel. Le site, qui fonctionne en coordination avec le portail MQDA, a reçu 730 000 visites en 2018.

#### La Banque de France soutient les Points conseil budget

Portés conjointement par l'État, les associations de lutte contre l'exclusion et de protection des consommateurs et les établissements de crédit, les créanciers publics et privés et la Banque

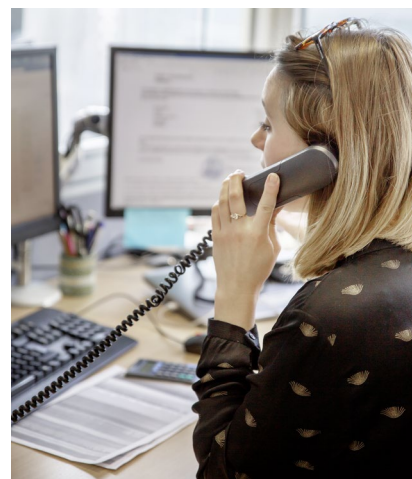
de France, les Points conseil budget (PCB) sont des lieux de proximité ouverts à tous, qui proposent aux particuliers des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion budgétaire.

La Banque de France a continué d'apporter son soutien à l'expérimentation des PCB en 2018 en assurant au bénéfice de leurs équipes des sessions de sensibilisation sur le surendettement et sur l'inclusion bancaire.

#### Le suivi et la prévention des risques

##### La gestion des grands fichiers

Le législateur a confié à la Banque de France la gestion de plusieurs fichiers. Ces fichiers, alimentés par les banques, sont destinés à contribuer à la sécurité des moyens de



paiement et à prévenir les situations de surendettement.

Le Fichier central des chèques (FCC) et le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) sont destinés à renforcer la sécurité du chèque. Le FCC centralise les incidents de paiement relatifs aux



#### Chiffres clés 2018



Plus de **7 000**  
courriers reçus du public



Plus de **2 300**  
publicités examinées



**235 000**  
appels reçus  
par la plateforme ABE IS,  
l'AMF et l'ACPR  
(avec un taux de service de 90% sur l'année)

chèques, ainsi que les retraits de cartes bancaires pour usage abusif. Le FNCI recense les coordonnées bancaires des comptes clos ou en interdiction bancaire, ainsi que les chèques en opposition ou déclarés perdus ou volés. Ces informations, diffusées auprès des commerçants et prestataires de services, leur permettent de vérifier la régularité des chèques remis.

Le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) permet aux banques de mieux apprécier les risques lorsque leurs clients sollicitent un crédit. Il contribue à la prévention du surendettement. Le FICP enregistre les incidents de paiement caractérisés liés aux crédits accordés à des personnes physiques pour des besoins non professionnels. Il contient des

## La Banque de France et les populations en situation de fragilité bancaire

En matière d'inclusion bancaire, la Banque de France a poursuivi en 2018 ses actions en faveur du développement de l'« offre spécifique » que les réseaux bancaires doivent proposer aux particuliers en situation de fragilité financière. Cette offre comporte des services appropriés à leur situation et de nature à limiter les frais supportés en cas d'incidents. Les initiatives prises en 2017 sur la base d'un dialogue avec les réseaux bancaires et les associations concernées se sont traduites par une augmentation du nombre de bénéficiaires qui atteint 10% des personnes éligibles à l'offre spécifique à fin 2017.

Dans le cadre de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, la Banque de France a activement participé aux réflexions de Place menées par le Gouvernement et visant à renforcer les dispositions en faveur des clients en situation de fragilité financière. Elles ont abouti aux engagements suivants des banques françaises :


- plafonner les frais d'incidents bancaires à 25 euros par mois pour les clients en situation de fragilité financière, au plus tard au 1<sup>er</sup> février 2019, mesure qui bénéficiera à plus de trois millions de personnes ;
- plafonner à 20 euros par mois et 200 euros par an les frais d'incident de toute nature, qui sont facturés aux souscripteurs de l'« offre spécifique » prévue par la loi en faveur des personnes fragiles. Cette mesure sera mise en œuvre au plus tard le 30 juin 2019 ;
- développer d'au moins 30% d'ici à fin 2019 l'offre spécifique, dédiée aux personnes fragiles.


### Chiffres clés 2018

 **1,2**  
milliard de consultations  
par les banques pour les  
trois fichiers FCC, FICP, et FNCI

 **69**  
millions de consultations  
du FNCI  
par les commerçants

 **1,38**  
million de personnes  
inscrites au FCC (- 4,5 %  
par rapport à fin 2017)

 **2,44**  
millions de personnes inscrites au FICP  
(- 3,3% par rapport à fin 2017, et une baisse  
du flux annuel d'inscriptions de 25% depuis 2011)

 **1,35**  
million d'incidents de remboursement des crédits  
aux particuliers (- 1,1% par rapport à fin 2017,  
et une baisse du flux annuel de déclarations de 30% depuis 2011)



informations relatives aux mesures de traitement des situations de surendettement.

#### La surveillance des frais bancaires

En juin 2018, l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) réunissant banques, associations et pouvoirs publics, présidé par le gouverneur de la Banque de France, a attiré l'attention sur le montant élevé des frais d'incident bancaire et sur l'insuffisance de la diffusion de l'offre spécifique destinée aux personnes en situation de fragilité financière. La Banque de France s'est fortement mobilisée sur ce sujet auprès d'un système bancaire lui-même engagé sur le terrain.

### 3 L'accompagnement des entreprises : une expertise forte et des services d'appui

#### L'accompagnement des PME et des TPE

##### Le dispositif TPE de la Banque de France : du suivi à l'orientation des très petites entreprises

Le nombre croissant de créations d'entreprise au cours des dernières années, et particulièrement des très petites entreprises (TPE), se traduit par une augmentation du nombre d'entrepreneurs qui souhaitent être accompagnés durant cette période de vie de l'entreprise.

Pourtant, trop peu d'entre eux ont recours à l'aide de réseaux professionnels, alors même que l'orientation d'une entreprise est souvent nécessaire au cours de ses premières années d'existence.

Partant de ce constat, la Banque de France a mis en place, depuis septembre 2016, un réseau de correspondants TPE dans les départements métropolitains et les DOM. Ce service gratuit d'accompagnement s'adresse aux artisans, commerçants, hôteliers, restaurateurs, dirigeants de sociétés de services, indépendants, professionnels du bâtiment, *start-up*, etc. responsables de structures de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et de moins de dix salariés, mais aussi aux porteurs de projet.

#### Orientation des TPE vers des réseaux professionnels

(en %)



a) Microcrédit par associations telles que Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre et l'ADIE.

b) Fédération des centres de gestion agréés (FCGA), fédérations patronales, organismes de cautionnement, assureurs-crédit, centres d'information et de prévention (CIP).

Note : Au total, près de 10000 propositions d'orientations vers différents types d'organismes professionnels.

Le dispositif TPE a pour objectif d'identifier les besoins des entrepreneurs et de les orienter vers les organismes professionnels les plus adaptés pour répondre à leurs interrogations durant le cycle de vie d'une TPE : création, financement, transmission, développement, prévention ou traitement des difficultés. À cet effet, la Banque de France s'est rapprochée des différents réseaux professionnels, chambres consulaires, organismes de



financement (classique et participatif), de cautionnement, réseaux professionnels associatifs, assureurs-crédits, fédérations patronales. Dans ce cadre, elle a signé des conventions de partenariat nationales (35 à fin décembre 2018), en faveur des TPE. Les entrepreneurs qui sollicitent le correspondant TPE de leur département peuvent ainsi être rapidement

mis en relation avec un représentant local bien identifié de l'organisme.

Au 31 décembre 2018, plus de 6500 dirigeants de TPE ont bénéficié du dispositif de la Banque de France depuis son lancement. Ce dispositif connaît un taux de croissance de 81% en 2018.

Ce soutien est important car la création et le développement des TPE sont des vecteurs de croissance et d'emploi en France. L'enjeu est

donc de taille car les TPE sont environ 3,9 millions et représentent 96,5% des entreprises.

**La cotation des entreprises :  
une base de référence essentielle  
pour les banques, un levier  
pour le développement de l'économie**


La Banque de France, avec près de 267 000 entreprises cotées et environ 8 millions d'entreprises recensées, entretient une base de données unique, FIBEN, sur la

 Le rôle des correspondants TPE

 Chiffres clés 2018

 **102**  
TPE correspondants TPE

 **6 500**  
dirigeants de TPE  
orientés depuis le lancement  
du dispositif, dont 3877 en 2018

 **36%**  
des besoins exprimés  
sont centrés  
sur le financement

 **35**  
partenariats



vie économique française. Grâce à son réseau de succursales, elle dispose d'une information fine du tissu économique de l'ensemble du territoire, qu'elle met à disposition du système bancaire, d'organismes de financement des entreprises (assureurs-crédit, intermédiaires et conseillers en financement participatif, sociétés de gestion de portefeuille et entreprises d'assurance ou mutuelles finançant les entreprises à travers des fonds d'investissement), des entreprises elles-mêmes, qui sont informées de leur cote, du superviseur (l'ACPR) et, depuis 2018, des conseils régionaux, qui ont accès aux données FIBEN dans le cadre de l'octroi d'aides publiques aux entreprises (décret n° 2018-246 du 5 avril 2018).

La Banque de France a le double statut d'organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC) et d'ICAS (*In-House Credit Assessment System*

## L'attribution de la cotation : une mission assurée par les succursales de la Banque de France

La cotation Banque de France repose sur une analyse financière s'appuyant sur les comptes des entreprises (capacité bénéficiaire, autonomie financière, solvabilité, liquidité) et sur des informations qualitatives. Les analystes financiers de la Banque entretiennent des contacts directs avec des milliers de dirigeants à l'occasion de la démarche de cotation : 40 000 entretiens de cotation ont été menés à fin décembre 2018, soit 15 % de la population d'entreprises cotées. Peuvent ainsi être collectés des éléments qualitatifs, permettant de déterminer le profil des entreprises (l'évolution du marché sur lequel elles opèrent, leur positionnement sur ce marché, leurs perspectives à moyen terme, etc.). Ce sont toutes les données collectées et analysées par les succursales de la Banque de France qui permettent *in fine* d'attribuer une cote à près de 267 000 entités.

– système interne d'évaluation du crédit) au sein de l'Eurosystème. À ce double titre, sa cotation peut être utilisée :

- dans le cadre de l'Eurosystème, pour évaluer la qualité des créances apportées en garantie

des opérations de refinancement monétaire ;

- par les établissements de crédit, pour apprécier la qualité de leurs engagements de crédit et calculer leur besoin en fonds propres réglementaires.



### Chiffres clés 2018



266 730

entreprises non financières (essentiellement des PME), bénéficiant d'une cotation



63 %

des entreprises bénéficient d'une cote éligible au refinancement (cotes 3++ à 4)



96 %

d'entre elles affichent un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros



13,3

millions de consultations FIBEN



Par ailleurs, elle offre aux chefs d'entreprise une analyse externe de leur qualité de crédit et leur permet d'identifier les facteurs influant cette analyse. Elle facilite ainsi le dialogue banque-entreprise en mettant à leur disposition une référence commune et reconnue.

La Banque de France applique une approche à dire d'expert basée sur l'examen individuel et approfondi de la situation financière (documents comptables, sociaux ou consolidés) et extra-financière (notamment intégration de critères de responsabilité

sociale d'entreprise) des entreprises (essentiellement des PME) ou groupes. Au sein de l'Eurosystème, elle est la banque centrale qui cote le plus d'entreprises non

financières sur la base de leur documentation comptable.

Dans un cadre réglementaire, et au titre de ses missions d'intérêt général, la Banque de France attribue un indicateur dirigeant à des représentants légaux à la tête de plusieurs entreprises placées en liquidation judiciaire au cours des cinq dernières années ou ayant fait l'objet de sanctions judiciaires prononcées par des juridictions commerciales. Le décret n° 2018-834 du 3 octobre 2018 a assoupli ce dispositif en supprimant un des indicateurs dirigeant concernant les chefs d'entreprise ayant fait l'objet de deux liquidations judiciaires au cours des cinq dernières années (indicateur appelé « 050 »). L'objectif de cet assouplissement est de faciliter la création de nouvelles entreprises par ces mêmes dirigeants.



#### Fait saillant

##### 16 juillet 2018

Reconduction jusqu'au 31 décembre 2020 de l'accord de place sur la médiation du crédit conclu avec le ministère de l'Économie et des Finances, la Fédération bancaire française et l'Association des sociétés financières, et nomination du nouveau médiateur national du crédit, Frédéric Visnovsky. L'accord prévoit l'**adossement de la Médiation nationale à la Banque de France** en vue de simplifier le dispositif et d'optimiser son articulation avec les médiateurs territoriaux, fonction assurée par les directeurs des succursales de la Banque de France. Il étend le périmètre d'application de la procédure aux entreprises de l'économie sociale et solidaire lorsqu'il existe un enjeu en matière d'emploi.



### La médiation du crédit au service du financement des entreprises

Dans le cadre de l'accord de place sur la médiation du crédit, la Banque, en s'appuyant sur son réseau de succursales, ainsi que sur la Médiation nationale du crédit, qui lui est désormais adossée, a poursuivi en 2018 son action d'assistance aux entreprises, notamment les plus petites, confrontées à des problèmes de financement ou de trésorerie.

En 2018, 2 009 entreprises ont saisi la Médiation du crédit, nombre en recul de 13 % par rapport à 2017. Cette évolution, consécutive au desserrement des conditions de crédit et à l'amélioration de la conjoncture, se situe dans le

prolongement de la baisse enregistrée en 2017 (- 17 %). Le profil des affaires qui ont recours à la procédure a peu varié. Les TPE représentent 80 % des dossiers, et les secteurs des services (40 %) et du commerce (25 %) restent largement prédominants. Le taux de médiations réussies se maintient à 65 %.

Depuis le début du dispositif, en novembre 2008, 23 227 entreprises ont été confortées dans leur activité et le nombre d'emplois préservés s'élève à 414 139.

### La Banque de France, prestataire de services financiers pour l'État

Dans le cadre d'une convention conclue avec l'État, la Banque de France gère les comptes du Trésor public : elle met à sa disposition les moyens de gérer sa trésorerie,



ainsi qu'un système informatique qui lui permet de procéder à l'ensemble de ses opérations bancaires (notamment la paie des agents de l'État et le prélèvement des impôts). Le compte unique du Trésor public est tenu au siège de la Banque. Il centralise les opérations initiées et reçues par les comptables publics, installés en métropole et dans les départements d'outre-mer, via 6 000 comptes d'opérations.

Au-delà des versements et approvisionnements en pièces et billets, ces

 Médiation du crédit aux entreprises  
<https://youtu.be/vnZ-BAOLh6U>

### Chiffres clés 2018

 **757**  
entreprises confortées  
dans leur activité  
par la médiation du crédit

 **10 565**  
emplois préservés  
ou confortés

 **918**  
millions d'opérations  
traitées pour le compte  
du Trésor public

 **506**  
milliards d'euros,  
total des adjudications  
de valeurs du Trésor



opérations incluent, chaque année, près d'un milliard d'opérations de paiement.

Pour l'échange et le règlement de ces moyens de paiement, la Banque de France représente l'État dans les systèmes de paiement inter-bancaires de détail (STET pour la France et STEP2 pour les opérations transfrontières européennes) et de

montant élevé (Target2), en tant que participant direct.

La Banque de France assure pour le compte de l'AFT la tenue des séances d'adjudications des valeurs du Trésor à un rythme hebdomadaire (bons du Trésor) et mensuel (OAT et OATi) à l'appui d'un système informatique dédié au traitement de ces opérations.

### Un portail mis à la disposition du Trésor public

La Banque de France met à disposition des comptables publics un portail internet leur permettant d'initier leurs opérations unitaires et de suivre la position de leur compte en temps réel. Elle est par ailleurs directement connectée au système d'information de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour l'échange des flux de paiement de masse. Les traitements informatiques de la Banque sont régulièrement adaptés pour répondre aux besoins du Trésor public (mise en place du prélèvement à la source – PAS) et elle l'accompagne dans les évolutions de Place et la modernisation de ses moyens de paiement (stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux).

L'Agence France Trésor (AFT), qui gère la trésorerie de l'État, peut ainsi superviser au jour le jour les flux financiers de l'État et s'assurer qu'il dispose à tout moment et en toutes circonstances des moyens nécessaires pour honorer ses engagements financiers. L'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne interdit à la banque centrale d'un État de la zone euro d'accorder des avances à des organismes publics. Dès lors, le solde du compte unique du Trésor public à la Banque de France doit, chaque soir, présenter un solde créditeur.

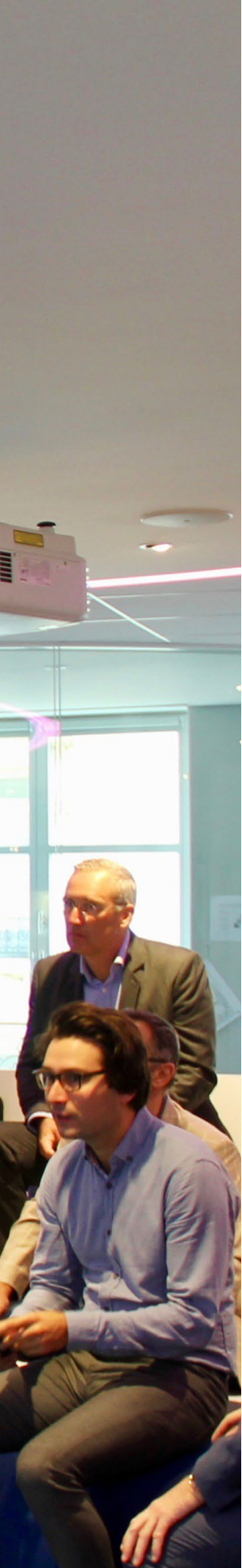
### Exécution du contrat de service public en 2018

Le contrat de service public liant l'État et la Banque de France prévoit que le réseau des succursales de la Banque de France assure l'accueil et l'information des particuliers sur les questions liées au surendettement, aux fichiers tenus par la Banque, au droit au compte, et sur des questions d'ordre général relatives aux opérations et pratiques bancaires.

En 2018, les unités du Réseau ont répondu dans ce cadre à plus d'un million de demandes émanant de particuliers, parmi lesquelles plus de 575 000 demandes formulées par le public reçu dans nos succursales ou bureaux d'accueil. Le Réseau a assuré également le traitement de plus de 310 000 appels téléphoniques et répondu à 130 000 courriels ou courriers. La Banque de France, qui s'est attachée à moderniser et diversifier les modalités d'accueil des usagers de ses services, a également pris en charge les quelque 53 000 demandes formulées via les espaces personnels du site internet.







# Ambitions 2020 : la transformation

modernisation  
visibilité  
banque digitale  
**innovation**  
ouverture performance  
exemplarité  
service public



## La transformation de la Banque s'est amplifiée en 2018 de manière visible

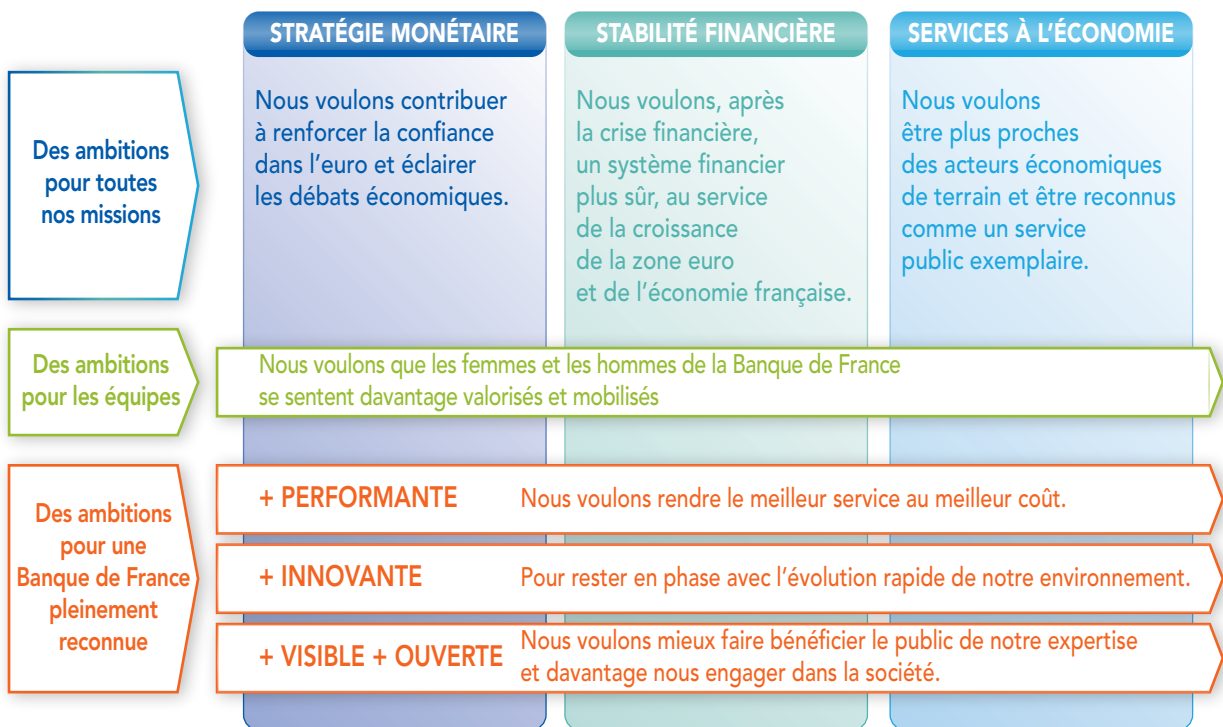
Les trois engagements fondateurs du plan stratégique *Ambitions 2020* ont été poursuivis avec attention et détermination. Ils ont pour dénominateur commun **les valeurs de service public** et les **devoirs d'exemplarité**

**et de performance à l'égard de nos concitoyens.**

**Le rythme des réformes est resté soutenu.** Parmi les **59 actions** de la feuille de route du plan stratégique, **34** sont désormais

opérationnelles et atteignent leurs objectifs. Ces actions participent à la transformation de toutes les activités de la Banque de France et concourent à un objectif plus global, mesuré par **10 repères**, de rendre un service public plus performant.

### Vue d'ensemble du plan stratégique *Ambitions 2020*



## Ambitions 2020 : dix repères pour la Banque de France d'ici 2020

### Nos équipes



- 1 Au moins 1 000 recrutements d'ici à 2020 et 500 jeunes accueillis en alternance  
En cumul : recrutements : 2016-2018 : **784**; alternants : 2016-2018 : **408**
- 2 200 nouveaux cadres issus de la Banque d'ici à 2020 <sup>a)</sup>, pour contribuer à atteindre 35% de cadres  
En cumul : 2016-2018 : **149 (33%)**
- 3 9 800 ETP (agents équivalent temps plein) à fin 2020  
2016 : 11 690; 2017 : 11 021; 2018 : **10 257**
- 4 Une hausse de la confiance des agents dans l'avenir de la Banque de France, au-dessus des 50% du baromètre BVA 2014  
Baromètre 2018 : **42%**

### Notre performance



- 5 Autour de 1 milliard d'euros d'investissements réalisés sur cinq ans, dont près de 400 millions pour Ambitions 2020 et la modernisation du Réseau  
En cumul : 2016-2018 : **646** millions d'euros
- 6 Sécuriser par notre performance : 100% de couverture de nos engagements de retraite en 2020  
Fin 2016 : 80%; fin 2017 : 88%; fin 2018 : **91%**
- 7 Baisse de 10% des dépenses nettes de nos activités  
En cumul : 2016-2018 : **- 11,5%**

### Notre influence



- 8 Une montée régulière
  - de la notoriété de la Banque de France  
2016 : 36%; 2018 : **58%**
  - de la satisfaction de ses « clients »  
2018 (première mesure sur 10 services) : **86%**
- 9 Nombre de citoyens ayant bénéficié de l'éducation économique et financière <sup>b)</sup>
  - nombre d'enseignants et de travailleurs sociaux formés ou sensibilisés  
2018 : **18 729**
  - nombre de pages consultées du portail MQDA et de Citéco  
2018 : **1 700 786**
- 10 Une confiance des Français dans l'euro au moins maintenue par rapport à la moyenne européenne et toujours supérieure à 60% <sup>c)</sup>  
2016 : 68%; 2017 : 71%; 2018 : **72%**  
(moyenne européenne : 75% en 2018)

a) Hors effets supplémentaires de la réforme des cadres.

b) Sur ce repère, les outils de mesure ont été mis en place en 2018.

c) Ce repère ne dépend évidemment pas que de la Banque de France et ne peut être considéré comme normatif, mais il nous apparaît important de suivre la confiance des Français dans notre monnaie, à partir de l'enquête semestrielle Eurobaromètre. Rappel du point de départ de décembre 2015 : soutien des Français à l'euro à 67%; moyenne européenne à 68%.



Le succès du plan se mesure aussi à l'attention permanente qui est portée à notre environnement et à notre capacité à concilier les enjeux macroéconomiques, en lien avec la **stratégie monétaire** et la **stabilité financière**, et les enjeux microéconomiques au travers de notre ancrage au plus près du terrain via nos **services à l'économie**.

Dans un contexte d'évolution démographique caractérisé par de nombreux départs, 14 des 59 actions du plan Ambitions 2020 se situent dans le domaine des ressources humaines. Ces actions contribuent à rénover le modèle managérial, à renforcer les qualifications, à élargir les perspectives de carrière, à procéder à des recrutements exigeants et motivants et à porter une attention particulière à la transmission des connaissances. **La conjugaison de ces actions traduit**

**la volonté du plan stratégique de valoriser et de mobiliser davantage les équipes.**

Les leviers de transformation à l'œuvre sur ces trois missions, stratégie monétaire, stabilité financière et services à l'économie, contribuent à rendre la Banque de France **plus performante, plus innovante, plus visible et plus ouverte**.

**1 Des ambitions pour les équipes : pour les managers et tous les agents, une vie au travail modernisée et simplifiée**

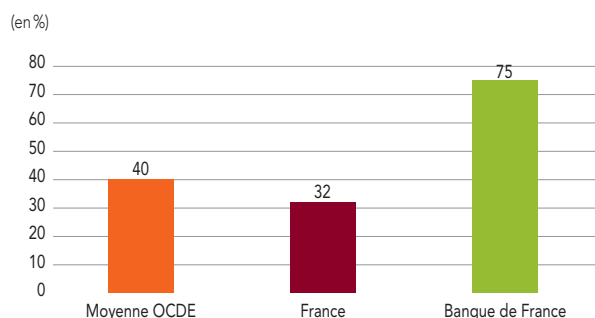
Cet engagement s'inscrit dans la volonté de la Banque de France d'accompagner le renouvellement naturel de ses équipes, le remplacement partiel des départs à la retraite et l'évolution de ses métiers.

**Définir et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines**

Accompagner les femmes et les hommes de la Banque pour qu'ils soient pleinement mobilisés dans la transformation de l'entreprise est un des engagements du plan Ambitions 2020. Il coïncide avec les souhaits exprimés par les managers et les agents de bénéficier de davantage de responsabilités et d'autonomie, et d'une reconnaissance équitable des contributions de chacun. C'est ce à quoi ont concouru les nombreuses actions du plan stratégique, en cohérence avec les orientations de la gestion des ressources humaines, via plusieurs leviers :

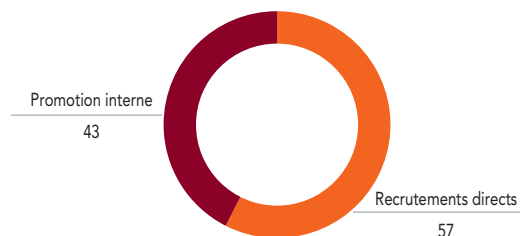
- rénovation du modèle managérial qui se traduit par de nouveaux moyens pour reconnaître les performances des équipes;

**Taux d'accès à la formation**



**Proportion de cadres titulaires ayant accédé à l'encadrement par promotion interne**

(en % des effectifs au 31 décembre 2018)



Note : Accès à l'encadrement via le dispositif de promotion interne ou concours.



- renforcement des qualifications tout au long de la vie professionnelle : l'Université Banque de France permet de développer une offre multimodale et diversifiée, tout en encourageant les certifications professionnelles (cf. chapitre *Responsabilité sociale d'entreprise*);
- gestion plus dynamique et proactive des mobilités;
- essor de la promotion interne;
- réforme des carrières.

La valorisation des compétences des femmes et des hommes de la Banque consiste également à concentrer les moyens, dans le cadre de la trajectoire des effectifs définie au début du plan, sur les travaux à

valeur ajoutée, tout en simplifiant les processus (cf. *infra*).

### Engager des actions de simplification pour accroître la valeur ajoutée

Depuis le lancement du plan Ambitions 2020, plus de 430 démarches de simplification ont été engagées. Elles se sont concrétisées par un allègement, voire la suppression de certains rapports, mais aussi des processus ou des activités dont la valeur ajoutée ou dont l'impact était faible. Des initiatives ont également été prises pour simplifier le fonctionnement de la structure et des organisations et accroître les délégations. Ces actions permettent aussi d'améliorer la vie au travail de tous les agents et de libérer leur créativité.

### Versement d'une prime exceptionnelle

Dans le cadre de la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales (MUES), la Banque de France a décidé de verser une prime exceptionnelle de 500 euros à tous les agents percevant un salaire brut inférieur à 3 SMIC.

Plus de 9 500 agents de la Banque de France ont perçu cette prime. Les agents des filiales de la Banque (Europafi, IEDOM, BDF Gestion) ont également bénéficié du versement de la prime de 500 euros.



## Établir un cadre de travail modernisé pour favoriser l'agilité

De nombreuses innovations ont été introduites pour améliorer le cadre de travail et encourager les approches collaboratives. Ces innovations concernent tant les espaces de travail que les modes de travail. La digitalisation des processus et le mouvement de dématérialisation ont favorisé et encouragé le développement du télétravail et du travail à distance (400 nouveaux télétravailleurs en deux ans).

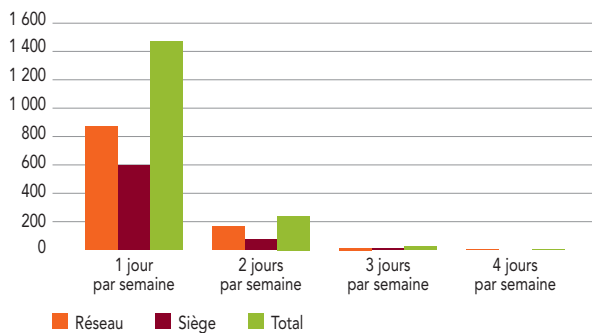


Le management visuel et la conduite de projets en mode agile se déploient dans tous les domaines d'activité. Ils redéfinissent les périmètres collaboratifs pour une gestion plus dynamique, plus coopérative et plus transversale, qui s'adapte aux évolutions de notre environnement.

## 2 Des ambitions pour une Banque de France pleinement reconnue

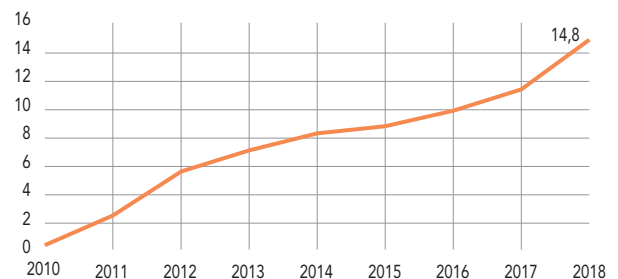
Être plus performante, plus innovante, plus visible et plus ouverte sont les conditions nécessaires à la pleine reconnaissance de la Banque de France dans l'exercice de chacune de ses missions.

### Nombre d'agents recourant au télétravail et fréquence d'exercice



### Évolution du télétravail depuis 2010

(taux en %)





## Une Banque de France plus performante

La performance de l'Institution répond à l'exigence de rendre à nos concitoyens le meilleur service au meilleur coût. L'accélération du rythme des départs à la retraite depuis 2015 offre l'opportunité d'accroître notre efficience par un recours accru à la digitalisation et à la simplification des processus et des modes de travail, tout en maintenant la qualité des services rendus. La réorganisation des

modes de travail au sein du réseau des succursales de la Banque de France, rendue possible par les nouvelles technologies de traitement de l'information et de dématérialisation, illustre parfaitement notre capacité à concilier proximité territoriale et service plus performant pour les entreprises et les particuliers.

Typiquement, l'organisation du traitement du surendettement dans le réseau se professionnalise et se rationalise, comme prévu par le plan

stratégique Ambitions 2020. Le traitement local des dossiers – chaque unité du réseau ayant en charge les débiteurs habitant dans son rayon d'action – qui était encore la norme au 1<sup>er</sup> semestre 2017, fait progressivement place à une distinction entre les activités de « *front office* » et de « *back office* ». Si la totalité des implantations de la Banque de France conserve une activité d'accueil physique, seuls 35 centres traiteront à terme pour une zone géographique donnée les dossiers de surendettement.

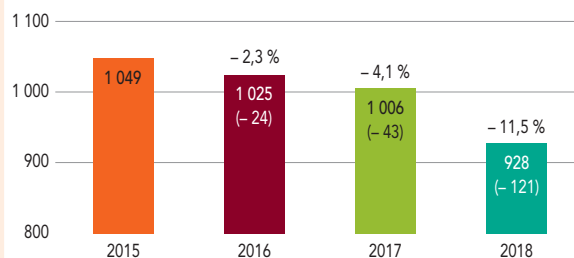
### La réduction des dépenses nettes des activités

La Banque de France a intensifié ses efforts de réduction continue des frais de fonctionnement avec l'objectif de rendre aux Français au moins 100 millions d'euros par an à partir de 2020. Pour ce faire, la cible d'une baisse de 10% en cinq ans de l'agrégat des dépenses nettes des activités de la Banque avait été retenue. Cet indicateur synthétique, qui agrège les charges de personnel, les frais généraux et les recettes directement associées aux activités de la Banque, donne la meilleure vision économique du coût de fonctionnement courant.

Depuis 2015, le niveau des dépenses nettes des activités a baissé en fait de 121 millions d'euros, ce qui permet de dépasser légèrement la cible initiale avec deux ans d'avance. Ce résultat est le fruit de trois efforts menés concomitamment : une réduction continue des

#### Évolution des dépenses nettes entre 2015 et 2018

(montant en millions d'euros)



effectifs du fait de départs en retraite non intégralement remplacés, une modération de la politique de rémunération et la stabilisation des frais généraux à leur niveau de 2015.



## Améliorer la performance en pilotant l'évolution des effectifs

Au 31 décembre 2018, la Banque compte 10 257 agents équivalent temps plein (ETP) : 83% sont des personnels titulaires et 17% des contractuels.

La réduction des effectifs a été de 6,9% en 2018, soit 764 ETP. Principalement, cette diminution résulte de l'évolution démographique, les collaborateurs de 55 ans et plus représentant 34% des effectifs. 882 agents sont partis à la retraite en 2018 et près de 1 200 agents prendront leur retraite entre 2019 et 2020. À l'horizon 2020, la baisse des effectifs par rapport à 2015 atteindra au moins 20%, avec une cible d'effectif fixée à 9 720 ETP. Face à l'amplification des départs à la retraite, plus de 1 000 recrutements sont prévus sur la période 2016-2020.

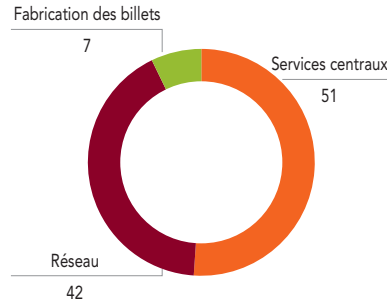
## Une Banque de France plus innovante

La digitalisation progressive de tous les processus métier est un objectif fixé par le plan Ambitions 2020. L'avancement de chaque projet associe désormais systématiquement maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage dans une démarche d'agilité qui permet de raccourcir

### Répartition de l'effectif

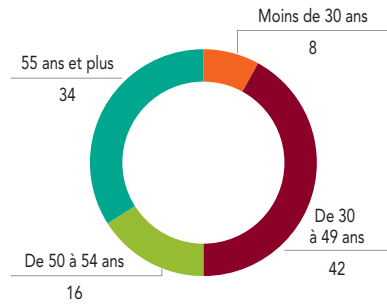
(en % des effectifs au 31 décembre 2018)

#### a) par grands domaines



Note : Pour les services centraux, 9% correspondent à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

#### b) par tranche d'âge



les délais et de répondre aux besoins opérationnels des usagers.

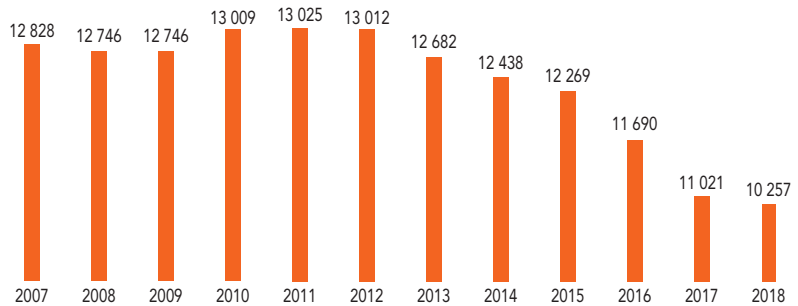
Le Lab Banque de France créé en 2017 se situe au cœur d'un écosystème innovant. Le Lab est un espace d'expérimentation, d'échanges et de travail ouvert vers l'extérieur, et qui associe *start-up*, fintechs, acteurs

institutionnel et écoles pour accompagner la transformation digitale de la Banque.

Le Lab permet également d'évaluer les opportunités et les risques des nouvelles technologies pour anticiper leurs impacts sur les métiers de la Banque.

### Évolution de l'effectif total

(effectifs rémunérés en équivalent temps plein au 31 décembre 2018)





L'innovation nécessite également de dépasser les méthodes de travail habituelles. En cela, le Lab est également un lieu qui permet d'expérimenter de nouveaux espaces et de nouveaux modes de travail.

Sur un autre registre, l'émergence, en 2018, d'un Comité perspectives jeunes composé de cadres récemment recrutés fait référence au sein du SEBC. Ce comité bénéficie d'un mandat du Comité de direction de la Banque pour émettre toute proposition de nature à accélérer ou à favoriser la transformation. À l'issue d'un diagnostic mené en relation avec les domaines opérationnels et transversaux de la Banque, plusieurs des propositions émises par le Comité perspectives

jeunes ont reçu l'aval du gouvernement de la Banque pour une mise en œuvre effective.

Autre exemple d'innovation, la création d'un « **datalake** » à la Banque de France qui permet de moderniser profondément la collecte et l'analyse des données et d'être à la pointe du progrès digital. Grâce à sa mise en œuvre, à l'automne 2018, cette action positionne la Banque en avance sur les autres banques centrales européennes et sur de nombreux groupes bancaires.

Les données susceptibles de bénéficier du *datalake* sont innombrables : émissions de titre, transactions bancaires, opérations financières. Seront aussi intégrées des « vues » sur un réseau social (Twitter, Facebook) ou sur des sites/plateformes numériques qui, dans le cadre du suivi de la conjoncture, donnent des détails que les économistes de la Banque peuvent désormais analyser et interpréter selon des angles diversifiés



Inauguration des nouveaux locaux du Lab Banque de France  
[https://www.youtube.com/watch?v=DErdyYYqY\\_E](https://www.youtube.com/watch?v=DErdyYYqY_E)

## AnaCredit

Issue d'un projet européen adopté par le Conseil des gouverneurs de la BCE en mai 2016, la collecte granulaire « prêt par prêt » des crédits supérieurs à 25 000 euros accordés par les banques aux personnes morales (entreprises, associations, administrations publiques, etc.) est effective depuis octobre 2018. Plus riche que la centralisation des risques en place en France, chaque ligne de crédit est décrite par de nombreuses variables (montant, échéance, taux, garantie, etc.), contrôlée et exploitée à partir des outils du *datalake*. Ce sont ainsi 8 millions de lignes de crédit, correspondant à 2,3 millions de contreparties, qui ont été déclarées dès la première collecte.

La richesse des données permettra à la Banque de France et à la Banque centrale européenne de renforcer leurs analyses du financement des sociétés, d'identifier les indices d'une difficulté d'accès au crédit ou de conditions d'octroi porteuses de risques. Parallèlement la cotation des entreprises bénéficiera d'informations nouvelles.



ou innovants. C'est pourquoi elles sont déversées sans filtre dans ce « lac » virtuel pour garder toute leur fraîcheur et leur pertinence. À la différence des données agrégées qui fournissent une information synthétique utile pour l'analyse des tendances, les données granulaires apportent une information précieuse sur l'hétérogénéité des comportements individuels. Les outils disponibles dans le *datalake*, notamment des procédures statistiques adaptées, permettent aux utilisateurs de se frayer un chemin dans la jungle des données et de faire émerger les informations utiles.

### Une Banque de France plus visible et plus ouverte

L'objectif de visibilité de la Banque de France marque la volonté d'accroître notre ouverture, de mieux faire bénéficier le public de notre expertise et d'affirmer notre engagement RSE.

La présence de la Banque de France dans le débat économique s'est densifiée et diversifiée. C'est ce dont témoignent les résultats des enquêtes menées sur la notoriété de la Banque et ceux de son audience et de sa visibilité relayées par les différents vecteurs de communication. La visibilité de la Banque de France

et sa notoriété se sont renforcées, attestant une meilleure connaissance de notre rôle dans l'économie et de nos activités au service du pays. 58 % des personnes interrogées (contre 36 % en 2016) déclarent connaître le rôle et les activités de la Banque de France et plus d'un tiers d'entre elles ont entendu parler de la Banque de France dans les six derniers mois.

La présence de la Banque de France dans le débat économique est protéiforme et s'adresse à la fois au grand public et à un public averti et d'experts. Elle concourt à relayer les messages de l'Institution en lien avec son cœur de métier et à décrypter les mécanismes économiques et financiers. Incarnée tout d'abord par les interventions du gouverneur, la présence de la Banque de France s'appuie également sur plusieurs porte-paroles nationaux et régionaux. L'Institution occupe également une place reconnue dans l'espace économique aux travers de ses publications et de ses travaux et contacts avec les autres banques centrales, organismes nationaux et internationaux ou *think tanks*.

#### Interventions du gouverneur

Le gouverneur François Villeroy de Galhau prend une part active aux débats économiques et financiers à

travers ses prises de parole sur les orientations de la politique monétaire de l'Eurosystème mais aussi sur la finance verte. Il est notamment intervenu en avril en introduction de la conférence internationale des superviseurs sur le risque climatique à Amsterdam et en novembre en clôture du *Climate Finance Day* à Paris. Sur les institutions, il a rappelé à plusieurs reprises la nécessité de compléter l'Union monétaire par une véritable Union économique : à Munich en février, à la conférence « *The ECB and Its Watchers* » en mars, puis à l'université LUISS de Rome en novembre. Ses interventions ont également mis l'accent sur les nouveaux enjeux susceptibles d'affecter le secteur financier européen à court et moyen terme : la révolution numérique, mais aussi le Brexit qui a fait l'objet d'un discours spécifique en novembre à l'occasion d'une conférence organisée par l'ACPR. Enfin, tous les ans, dans sa *Lettre introductive au Rapport annuel de la Banque de France* adressée au Président de la République, le gouverneur présente ses principales recommandations pour la politique économique de la France.

#### Une offre de publications adaptée

La Banque de France a renforcé la visibilité de ses publications dans la

presse et les réseaux sociaux, atteignant ainsi de façon plus soutenue un public diversifié. La *Revue de la stabilité financière* et *l'Évaluation des risques du système financier français* sont ainsi destinées aux spécialistes du secteur financier et aux experts internationaux, tandis que le *Bulletin* et le *Blog* s'adressent à un public averti mais plus large. Les rapports et études, enquêtes et analyses régulières sont à la disposition de tous les publics. Le grand public non

spécialiste, et en particulier les plus jeunes, peuvent eux aussi accéder aux travaux de pédagogie économique grâce aux *ABC de l'économie* (cf. chapitre *Services à l'économie*).

En complément des repères financiers, l'efficacité et la visibilité de l'Institution se jugent également par la mesure de la qualité des services rendus à nos concitoyens. C'est là l'objet du baromètre de satisfaction des services de la Banque.



## Baromètre de satisfaction des services de la Banque

Dans une démarche de transparence et d'amélioration continue des services rendus, la Banque de France a souhaité que soit régulièrement mesurée la satisfaction de ses interlocuteurs. L'Institution propose en effet de nombreuses prestations de service, dont le développement et la pérennité reposent majoritairement sur sa capacité à satisfaire l'ensemble de ses interlocuteurs.

C'est dans ce contexte qu'a été publié en mai 2018 le premier baromètre de satisfaction<sup>1</sup>. Les interlocuteurs, particuliers et professionnels, de dix services représentatifs des activités de la Banque de France et relatifs à la stratégie monétaire, à la stabilité financière et aux services à l'économie, ont été interrogés sur la qualité de l'offre proposée, la relation avec les équipes de la Banque de France et l'accessibilité de l'information.

- 86 % des personnes sondées se déclarent satisfaites des services de la Banque de France ;
- 93 % estiment que l'Institution effectue un travail objectif et fiable ;
- 84 % considèrent que la Banque de France sait évoluer et innover pour répondre aux besoins et exigences des acteurs économiques et financiers ;
- 75 % des sondés pensent que l'Institution est ouverte sur son environnement et communique suffisamment.

Ces résultats positifs ont également permis d'identifier un premier axe de progrès : mieux faire connaître l'étendue des services proposés par la Banque de France, dont une partie semble être encore méconnue du public.

<sup>1</sup> <http://barometre-2018.banque-france.fr/>



Pièces  
jaunes  
2019

30  
ANS

Pièces  
jaunes  
2019

30  
ANS

Pièces  
jaunes  
2019

30  
ANS

Pièces  
jaunes  
2019

30  
ANS



Avec Luc  
améliorons le  
des enfants h  
MEH



30  
ANS

Pièces  
jaunes  
2019

30  
ANS



crèce  
e quo  
ospita  
CI!



# Responsabilité sociale d'entreprise

mécénat  
engagements  
insertion  
**environnement**  
développement des compétences  
entreprise citoyenne  
solidarité  
égalité



## Responsabilité sociale d'entreprise

La Banque de France a mobilisé ses équipes sur ses quatre engagements, avec une attention accrue portée à la gestion du risque climatique

La vocation première de la Banque de France est d'agir au service du bien commun. Dans le prolongement de ses missions d'intérêt général, elle a toujours pris appui sur ses expertises, sa présence de place, son réseau d'implantations territoriales, pour développer des actions de responsabilité citoyenne au service des ménages, mais aussi des entreprises et des collectivités. Aujourd'hui, la RSE est une valeur structurante, présente de façon transversale dans l'ensemble de ses activités.

L'année 2018 a été marquée par l'intensification de la mobilisation du secteur financier dans la gestion du risque climatique. La Banque de France, qui entend être un acteur de la transition énergétique, a été à l'origine de la création du Réseau des banques centrales pour le verdissement du système financier (*Network for Greening the Financial System – NGFS*) qui a pour objectif de renforcer le rôle du système



Notre responsabilité sociale d'entreprise : quatre engagements et douze actions prioritaires

**01**

**Engagement éducatif et culturel**

- 1 Renforcer l'éducation économique et financière des publics
- 2 Soutenir le mécénat de recherche
- 3 Diversifier le mécénat culturel

**02**

**Engagement économique et citoyen**

- 4 Prévenir et traiter le surendettement
- 5 Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit
- 6 Contribuer au dynamisme des entreprises et des territoires
- 7 Contribuer à un investissement responsable
- 8 Soutenir des actions de solidarité

**03**

**Engagement environnemental**

- 9 Prendre en compte le risque climatique
- 10 Réduire notre empreinte environnementale

**04**

**Engagement vis-à-vis des collaborateurs**

- 11 Assurer la promotion de la parité et la diversité des profils
- 12 Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle



financier dans la gestion des risques et la mobilisation des capitaux pour des investissements « verts » et sobres en carbone (cf. chapitre *Stabilité financière*).

La Banque de France a amplifié son engagement en faveur d'une finance responsable avec la mise en œuvre de sa *Charte d'investissement responsable*<sup>33</sup>, concrétisée par la publication de son premier rapport sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses opérations d'investissement<sup>34</sup>.

<sup>33</sup> [https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2018/03/13/charte\\_ir\\_bdf\\_vf.pdf](https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2018/03/13/charte_ir_bdf_vf.pdf)

<sup>34</sup> Sur la base de l'article 173 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique. Rapport ISR 2018 : <https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/responsabilite-sociale-dentreprise/un-engagement-economique-et-citoyen/contribuer-un-investissement-responsable>

<sup>35</sup> Accès à la santé et au bien-être (n° 3); éducation de qualité (n° 4); travail décent et croissance économique (n° 8); réduction des inégalités (n° 10); consommation-production responsables (n° 12); lutte contre le changement climatique (n° 13).

Enfin, pour renforcer encore son action, la Banque de France a mesuré sa contribution à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU dans son Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle contribue particulièrement à six d'entre eux<sup>35</sup>.

## 1 Un engagement éducatif et culturel

### Renforcer l'éducation économique et financière des publics

#### La Banque de France, opérateur de la stratégie nationale d'éducation financière

Depuis fin 2016, la Banque de France est opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics et multiplie les actions en ce domaine (cf. chapitre *Services à l'économie*).

### Soutenir le mécénat de recherche

#### Renouvellement du partenariat avec l'École d'économie de Paris

Le partenariat trisannuel débuté en 2009 avec l'École d'économie de Paris (Paris School of Economics ou PSE), qui compte parmi les meilleures institutions universitaires mondiales, a été renouvelé en 2018 avec pour objectifs de consolider ce pôle d'excellence en matière de recherche et de formation en économie, de développer les synergies entre PSE et la Banque de France et de contribuer à renforcer la recherche économique en France afin de placer les deux institutions au cœur de l'expertise économique au niveau international. Ce partenariat prend la forme de séminaires et colloques internationaux, de rencontres avec des cadres dirigeants et des chercheurs internationaux, et d'allocations de recherche attribuées à des jeunes chercheurs de PSE.



#### Indicateur 2018

#### Renforcer l'éducation économique et financière des publics

Nombre de pages vues sur le portail « Mes questions d'argent »

|               |           |
|---------------|-----------|
| 2017          | 422 487   |
| 2018          | 1 344 729 |
| Objectif 2020 | 1 350 000 |

Nombre d'enseignants sensibilisés

|               |       |
|---------------|-------|
| 2017          | 2 638 |
| 2018          | 2 645 |
| Objectif 2020 | 3 000 |

Nombre de travailleurs sociaux formés

|               |        |
|---------------|--------|
| 2017          | 14 840 |
| 2018          | 16 084 |
| Objectif 2020 | 18 000 |



## Partenariat entre la Banque de France et la Fondation pour les études et recherches sur le développement

Instauré en 2012, le partenariat entre la Banque de France et la Fondation pour les études et recherches sur le développement (Ferd) a été reconduit en 2018. Il s'appuie sur les capacités de recherche de la Ferd et du centre qui lui est associé (Cerd) – reconnu pour leur excellence en matière d'économie du développement – et sur l'expertise de la Banque de France sur les questions monétaires et financières relatives au développement. Cette opération de mécénat permet de renforcer les travaux et d'éclairer les débats sur les principaux enjeux de développement durable dans les pays à faible revenu et sur les politiques économiques et financières les mieux à même d'y contribuer.

## Partenariat avec l'École d'économie d'Aix-Marseille

La Banque de France a élargi en décembre 2017 son action de mécénat, en concluant un partenariat de trois ans avec l'AMSE (Aix-Marseille Sciences économiques). Cette dernière apparaît désormais comme la septième entité productrice de



recherche en économie en France selon le classement RePEc<sup>36</sup> et a été labellisée École universitaire de recherche en 2017. La convention de mécénat permet de financer en 2018 une allocation de thèse.

### Indicateur 2018 Soutenir le mécénat de recherche

Nombre de conférences, séminaires et workshops organisés avec les universités partenaires de la Banque

|               |     |
|---------------|-----|
| 2017          | 94  |
| 2018          | 95  |
| Objectif 2020 | 100 |

## Fournir aux économistes-chercheurs un accès aux données

La Banque de France est la première banque centrale en Europe à proposer un accès à ses données monétaires, financières et économiques : plus de 780 millions de séries anonymisées sont ainsi accessibles aux chercheurs via le portail statistique de la Banque de France, « Webstat »<sup>37</sup>, dans l'Open data room de Paris et, depuis peu, dans celui de New York (cf. chapitre *Stratégie monétaire*).

## Diversifier le mécénat culturel

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le siège de la Banque de France et certaines succursales comme celles de Lille, Digne, Pau et Périgueux ont ouvert leurs portes au public.

<sup>36</sup> *Research Papers in Economics*, projet collaboratif destiné à permettre la plus large diffusion de la recherche en économie.

<sup>37</sup> <http://webstat.banque-france.fr/fr/>

### Indicateur 2018 Diversifier le mécénat culturel

Nombre de personnes accueillies dans le patrimoine de la Banque

|               |        |
|---------------|--------|
| 2017          | 13 962 |
| 2018          | 14 585 |
| Objectif 2020 | 20 000 |

## La Galerie dorée, 300 ans d'histoire



La Galerie dorée est un lieu de patrimoine unique que les Journées européennes du patrimoine permettent de (re)découvrir. 2018 a été l'année de son tricentenaire dans sa configuration actuelle, réalisée grâce à la prolongation d'une des ailes de l'hôtel particulier (ordonnée par le comte de Toulouse, alors propriétaire

des lieux). Les somptueux décors de boiserie, classés monument historique en 1926, ont ainsi survécu aux atteintes du temps. La Galerie dorée est longue de 40 mètres, large de 6,5 mètres et haute de 8 mètres. Elle a été le lieu de tournage de plusieurs films : *Tous les matins du monde* (1991), *Vatel* (2000) et *Marie-Antoinette* (2006).

en 2018, pour la quatrième année consécutive. Dans le même temps, une plus grande sélectivité dans les mesures d'attente a permis d'enregistrer une baisse significative des redépôts et d'apporter plus rapidement une solution définitive aux situations de surendettement (cf. chapitre *Services à l'économie*).

Les succursales de la Banque de France ont entretenu de nombreux contacts avec les intervenants sociaux : plus de 1030 sessions de sensibilisation ont permis de présenter les évolutions de la procédure de surendettement à plus de 16 000 intervenants sociaux pour faciliter leur mission d'accompagnement des personnes en difficulté.

### Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit

#### L'inclusion bancaire

En matière d'inclusion bancaire, la Banque de France a poursuivi en 2018

## 2 Un engagement économique et citoyen

### Prévenir le surendettement

La baisse significative et durable du nombre de personnes sollicitant les commissions départementales de surendettement s'est poursuivie

#### Indicateur 2018 Prévenir et traiter le surendettement

Taux des redépôts  
de dossiers de surendettement



▶ Le secret de la Galerie dorée  
<https://youtu.be/BiASOueFUWw>

▶ Journées européennes du patrimoine 2018  
<https://www.banque-france.fr/file/video/teaser-journees-europeennes-du-patrimoine-2018>



ses actions en faveur du développement d'une offre spécifique de services peu coûteux proposée par les réseaux bancaires aux particuliers en situation de fragilité financière. Elle a activement participé aux réflexions de place visant à renforcer les dispositions en faveur de ces derniers qui ont abouti à plusieurs engagements des banques françaises (cf. chapitre *Services à l'économie*).

### Le microcrédit

Fort levier d'insertion économique et sociale des personnes en situation de fragilité financière, le développement rapide du microcrédit en France est un engagement fort de la Banque de France qui en fait également la promotion dans le cadre de l'Observatoire



#### Le microcrédit

<https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/responsabilite-sociale-dentreprise/un-engagement-economique-et-citoyen/favoriser-linclusion-bancaire-et-le-microcredit>



#### Indicateur 2018

#### Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit

Encours total du microcrédit en France



### Dotation exceptionnelle de 5 millions d'euros par la Banque de France au Fonds de cohésion sociale

La Banque de France participe au Fonds de cohésion sociale, en accord avec le ministre de l'Économie et des Finances, à hauteur de 5 millions d'euros, levant ainsi un frein au développement du microcrédit.

La Banque contribue ainsi à accompagner la croissance des encours de cet instrument en faveur de l'insertion sociale et économique des personnes en situation de fragilité financière vers la cible de deux milliards d'euros fin 2020, qui constitue l'objectif de son engagement RSE dans ce domaine.

de l'inclusion bancaire. En 2018, la Banque de France a décerné les prix du microcrédit (« personnel » et « professionnel ») qui distinguent des projets emblématiques de l'utilité économique et sociale de cet outil de financement.



#### Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière

Le portail « *Mes questions d'argent* » (MQDA) permet d'informer les bénéficiaires potentiels de microcrédit sur ce mode de financement.

En 2018, la Banque de France a organisé partout en France des

« Rencontres du microcrédit » qui ont réuni plus de 1 600 participants issus de divers milieux (secteurs public, associatif, bancaire ou encore éducatif) pour promouvoir le microcrédit.

### Contribuer au dynamisme des entreprises

La Banque de France a mis en place un réseau de correspondants TPE



#### Indicateur 2018

#### Contribuer au dynamisme des entreprises et des territoires

Nombre de TPE accompagnées, par an, par les correspondants départementaux



## Un jeu de stratégie commercialisé

En octobre 2018, un jeu de stratégie, #Aventure Entrepreneur, a été commercialisé. Il permet aux joueurs d'apprendre de façon ludique comment gérer leur force commerciale, réaliser des investissements stratégiques et de prendre conscience des impacts de leurs décisions sur la structure financière de leur entreprise.



dans les départements de métropole et d'outre-mer (cf. chapitre *Services à l'économie*). Les actions territoriales ont été renforcées pour organiser, tout au long de l'année, des événements au profit des dirigeants de TPE (tables rondes, conférences, actions de communication).

des missions confiées au Système européen de banques centrales par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La prise en compte des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), dont les enjeux liés au changement climatique,

fait désormais partie intégrante de sa politique d'investissement. La Banque de France oriente ainsi ses investissements de façon à contribuer utilement au développement équilibré et soutenable de l'économie et de la société et à la transition énergétique. Elle organise également son reporting avec la publication, en mars 2019, de son premier *rapport sur l'intégration de critères ESG dans ses opérations d'investissement*, selon les préconisations de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015.

## Soutenir les actions de solidarité

La Banque de France est engagée depuis de nombreuses années dans des actions de mécénat de

## Contribuer à un investissement responsable

En 2018, la Banque de France a engagé la mise en œuvre des principes et engagements de sa *Charte d'investissement responsable* (publiée en mars 2018) appliquée à la gestion des actifs dont elle a la responsabilité directe, c'est-à-dire ses fonds propres et ses engagements de retraite, à l'exclusion de ceux qui sont détenus dans le cadre



## 2<sup>e</sup> forum des actions de solidarité : remise des prix 2018

La deuxième édition du forum des actions de solidarité a permis de récompenser 25 projets portés par des associations dans les domaines de l'action sociale, de l'insertion et de la solidarité auprès des populations fragilisées. Un trophée et un chèque de 2 000 euros au bénéfice d'associations ont été décernés par le gouverneur à chaque lauréat, témoignant ainsi des

nombreux engagements bénévoles parmi les agents de la Banque de France.

Par ailleurs, 800 kilos de vêtements ont été collectés auprès du personnel de la Banque de France au bénéfice de l'association La Cravate Solidaire grâce à l'implication des volontaires.



solidarité (en nature, financier et de compétence) à travers différentes opérations.

**Un partenariat historique et pérenne avec la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France**

Depuis 1989, la Banque de France, sponsor officiel de l'opération Pièces jaunes, aide la Fondation à améliorer l'accueil des enfants hospitalisés, de leurs proches et des personnes âgées. Elle mobilise ses collaborateurs pour le tri des pièces. En 2018, 177 tonnes de pièces

jaunes ont été triées, représentant 2,02 millions d'euros.

**La mobilisation des collaborateurs au service de causes d'intérêt général**

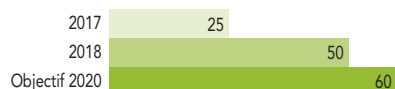
La Banque de France soutient l'engagement associatif de ses collaborateurs dans le domaine de la solidarité. Ainsi, en 2018, elle a mis en place un dispositif institutionnel de mécénat de compétences (cf. encadré).



**Indicateur 2018**

**Soutenir les actions de solidarité**

Nombre de projets d'agents soutenus



## Déploiement en 2018 du mécénat de compétences

Les agents ont été de plus en plus nombreux à s'engager pour des causes solidaires sur leur temps de travail grâce aux deux nouveaux dispositifs de mécénat de compétences instaurés en 2018 :

- pour tous les salariés et tout au long de leur carrière, jusqu'à 5 jours par an, auprès de l'association de leur choix ;
- en détachement de fin de carrière, pour des missions de 6 à 24 mois, sur la base du volontariat et des compétences métier, auprès d'associations partenaires.

### La contribution à l'insertion professionnelle

Le partenariat conclu en 2010 et renouvelé pour la 9<sup>e</sup> année consécutive avec l'académie de Créteil a permis en 2018 à plus de 600 jeunes de bénéficier de séances de soutien méthodologique, du parrainage individuel par des agents, de simulations d'entretien

## Hall 32, l'insertion professionnelle par l'apprentissage



La participation de la Banque de France à la création de Hall 32, pôle de formation innovant dédié aux métiers industriels en Auvergne, s'est concrétisée le 28 septembre 2018 par le dévoilement du futur bâtiment de ce lieu unique.

L'idée, jusque-là inédite en France, consiste à réunir, sur un même site, toute la palette des métiers de l'industrie, des offres de formation professionnelle et un transfert de savoirs technologiques vers les PME/PMI.

Ce projet, implanté à Clermont-Ferrand, sera opérationnel dès la rentrée de septembre 2019. Hall 32 accueillera 300 jeunes en formation initiale et 1 800 adultes en formation continue. Pour répondre au défi de la pénurie de main-d'œuvre dans les métiers de l'industrie, il proposera une offre de formation professionnelle ainsi qu'une filière d'insertion pilote, destinée aux jeunes déscolarisés ou en situation de fort décrochage scolaire

d'embauche, et d'un forum des métiers permettant aux étudiants de découvrir le monde professionnel et en particulier les métiers de la Banque.

La Banque de France a également collaboré à l'ouverture du premier site de promotion des métiers de l'industrie, dénommé « Hall 32 » (cf. encadré).



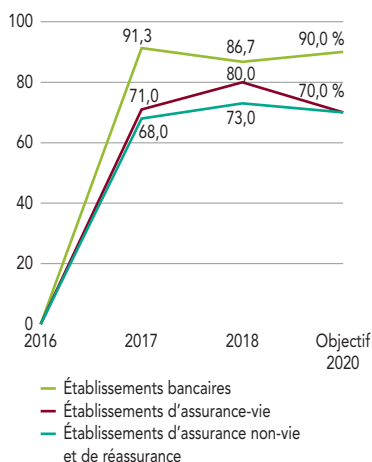
### 3 Un engagement environnemental

#### Prendre en compte le risque climatique

L'engagement de la Banque de France dans ce domaine répond à la nécessité de maintenir le réchauffement climatique sous le seuil des 2 °C d'ici 2100, en amplifiant les investissements orientés vers une économie « bas carbone ».

#### Indicateur 2018 Prendre en compte le risque climatique

Part des établissements bancaires et d'assurance ayant été sensibilisés au risque climatique



#### Réduire notre empreinte environnementale

La Banque de France a poursuivi en 2018 ses efforts de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), dans le cadre de son objectif stratégique de les diminuer de 9% entre 2014 et 2020. À cette fin, elle effectue chaque année, depuis 2008, un suivi de son empreinte carbone. Pour renforcer le pilotage de sa politique environnementale, elle a mis en place en 2018 un comité de pilotage *Empreinte environnementale*, transverse à l'ensemble des directions.

#### Le suivi des émissions de GES<sup>38</sup>

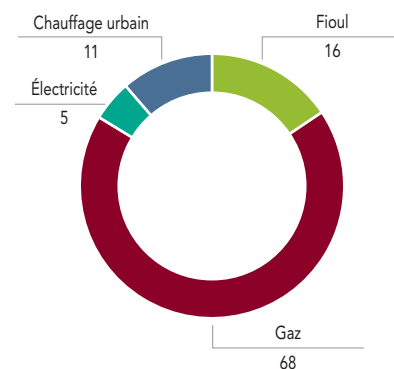
Les émissions de GES liées aux consommations d'énergie

En 2018, les émissions nettes<sup>39</sup> de GES liées aux consommations d'énergie de la Banque de France se sont élevées à 20 186 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (TCO<sub>2</sub>), en baisse de 1,9% par rapport à 2017. Cette baisse résulte notamment d'une moindre consommation de chauffage.

Les énergies les plus consommées demeurent l'électricité (53% du total) et le gaz (32% du total). Le gaz est à l'origine de plus des deux tiers des émissions de GES alors qu'il représente

#### Répartition des émissions de GES par type d'énergie en 2018

(en %)



moins d'un tiers des consommations, du fait de son facteur d'émission élevé. À l'inverse, l'électricité bénéficie d'un facteur d'émission très faible : les contrats de fourniture d'électricité, renouvelés fin 2018, prévoient des certificats de garantie d'origine renouvelable couvrant à 100% les volumes consommés par la Banque de France<sup>40</sup>.

#### Les émissions de GES liées aux déplacements

En 2018, les émissions estimées de GES liées aux déplacements ont diminué de 1% par rapport à 2017. Les déplacements domicile-travail

<sup>38</sup> Estimées sur la base de chiffres 2018 provisoires.

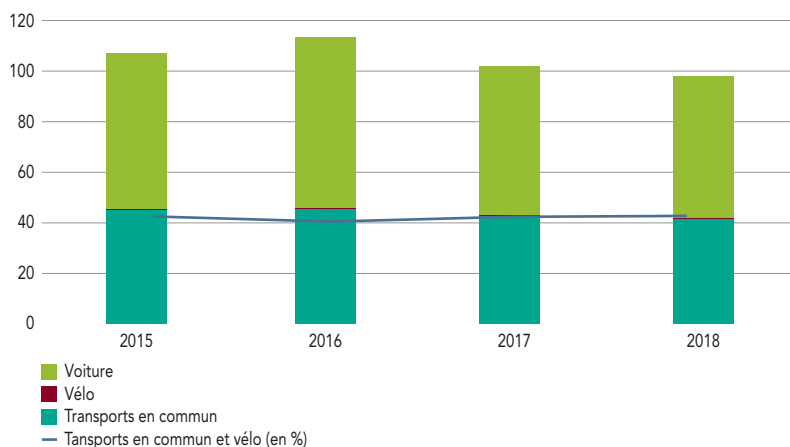
<sup>39</sup> Données provisoires.

<sup>40</sup> Approvisionnement en électricité 100% d'origine renouvelable garanti par des certificats d'origine renouvelable (hors direction générale de la Fabrication des billets).



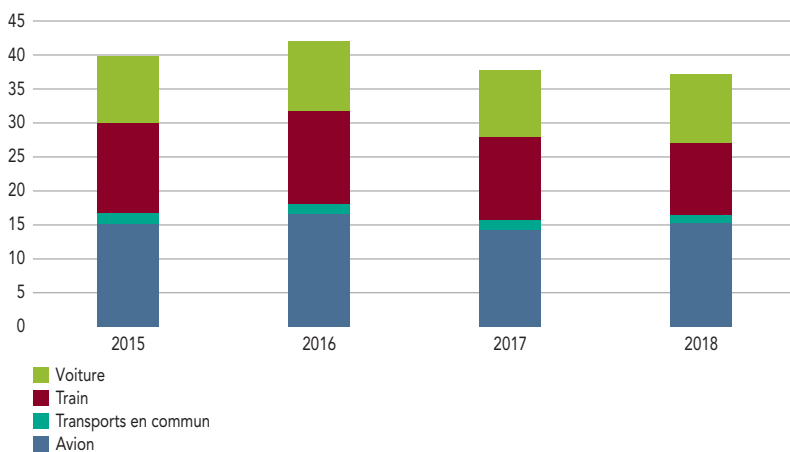
### Évolution des déplacements domicile-travail depuis 2015

(en millions de km et en %)



### Évolution des déplacements professionnels depuis 2015

(en millions de km)



ont généré 14 536 TCO<sub>2</sub> (- 4,5% par rapport à 2017). Ils représentent 98 millions de kilomètres : à hauteur de 57% en voiture particulière, de 42,9% en transports en commun

et en vélo. La baisse du nombre de kilomètres parcourus au titre des déplacements domicile-travail est continue depuis 2016. La part des déplacements en transports en

commun et à vélo augmente (elle était de 40,6% en 2016) tandis que le recours à la voiture diminue.

Les émissions de GES liées aux déplacements professionnels s'élèvent en 2018 à 7 666 TCO<sub>2</sub>. Une baisse de 1,7% du nombre total de kilomètres parcourus est observée. Ces derniers se répartissent à hauteur de 41% pour l'avion, 28% pour le train et 27% pour la voiture. Toutefois, en matière d'émissions de GES, l'avion et la voiture représentent respectivement 71% et 28% des émissions de CO<sub>2</sub>

La Banque a par ailleurs poursuivi le renouvellement de son parc de véhicules, privilégiant les véhicules peu émetteurs en procédant à l'acquisition de 3 véhicules électriques et de 32 véhicules hybrides.

#### Les principales actions conduites

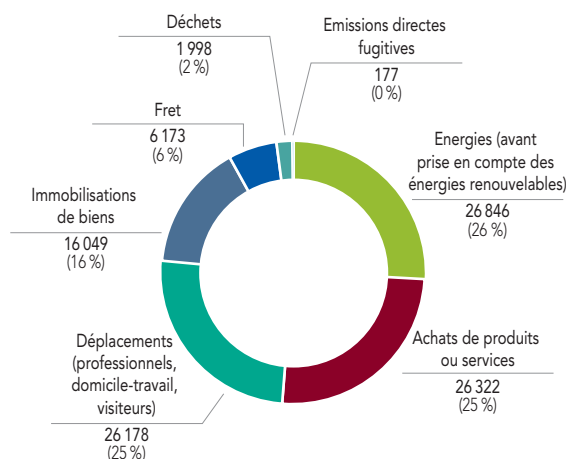
Réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) 2017 de la Banque de France

Dans le cadre de l'obligation légale faite aux personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes de réaliser un bilan des émissions de GES tous les trois ans, la Banque de France



## Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2017 de la Banque de France

(en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)



a établi son Bilan carbone © sur la période 2014-2017. Les émissions nettes de GES en 2017 s'élèvent à 97 479 TCO<sub>2</sub>, en baisse de 2,4 % par rapport à 2014. Le poste le plus émetteur est celui des énergies (26 % du total des émissions), suivi des achats (25 %) et des déplacements (25 %) (cf. graphique).



### Indicateur 2018

Réduire

notre empreinte environnementale

Émissions nettes de gaz à effet de serre de la Banque de France



Afin de respecter l'objectif stratégique de la Banque de diminuer les émissions de GES de 9 % d'ici 2020, un plan de réduction de son empreinte carbone a été élaboré fin 2018. Il comporte plusieurs mesures visant les consommations d'énergie et les déplacements avec notamment la poursuite de la politique immobilière centrée sur l'efficacité énergétique, le développement des réunions en visioconférence, l'essor du télétravail, une politique d'optimisation des surfaces des bâtiments ou encore la rationalisation des équipements informatiques (ordinateurs, écrans et imprimantes).

Une politique immobilière toujours axée sur l'efficacité énergétique et la qualité environnementale

En 2018, la Banque de France a poursuivi ses actions en matière d'efficacité énergétique sur son patrimoine : remplacement de 20 chaufferies dans le réseau, changement de 1 422 châssis (sur 1 476) au siège. Ce vaste projet lancé dès 2012 s'est accompagné d'une opération d'isolation intérieure des façades et de l'installation d'un éclairage « intelligent ».

À Vic-Le-Comte, la papeterie Europafi a mené également des travaux d'envergure et investi dans des équipements performants, moins énergivores : isolation thermique de ses bâtiments, remplacement de châssis, installation de LED avec détecteur de présence, mise en place d'installations de recyclage des eaux. Aujourd'hui, la quasi-totalité des déchets est recyclée et la consommation d'eau a été réduite de 40 % par tonne de papier produit.

Des bornes d'apports volontaires ont été mises en place sur le site de Paris-La Courneuve pour optimiser le tri et le recyclage des déchets de bureau.

## Réduction de la consommation de papier bureautique : objectif d'intéressement atteint

L'accord d'intéressement 2016-2018 prévoit un objectif de réduction de 50% de la consommation de papier entre 2015 et 2018, avec comme indicateur le nombre de pages imprimées par les agents de la Banque de France. À fin 2018, la diminution des impressions par rapport à 2015 s'établit à - 56%. L'objectif 2018 est donc atteint et même dépassé. Les actions de dématérialisation de certains processus d'activité ont également contribué à réduire les impressions.

### La collecte dématérialisée des bilans <sup>41</sup>

Un peu plus de 220 000 bilans ont été reçus par télétransmission en 2018 dans le Fichier bancaire des entreprises (FIBEN). La mise en œuvre du processus de numérisation des bilans débuté en 2016 a permis de dématérialiser en 2018 dans les succursales de la Banque de France, au moyen d'un tiers numériseur, plus de 62 000 bilans, soit une croissance

proche de 3,5% par rapport à 2017. Au total, sur plus de 300 000 bilans traités en 2018, seuls 6% font encore l'objet d'un traitement manuel.

## 4 Un engagement vis-à-vis des collaborateurs

### Assurer la promotion de la parité et la diversité

#### Faire travailler ensemble les générations

En 2018, afin d'organiser les fins de carrière et de permettre aux agents d'anticiper leur départs, plusieurs formules de temps partiel seniors ont été mises en place. S'agissant des

jeunes collaborateurs, 133 contrats d'alternance ont été conclus et 311 stagiaires conventionnés ont été accueillis <sup>42</sup>.

#### Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La Banque de France a réaffirmé ses engagements en faveur de l'égalité tout au long de la vie professionnelle et de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, notamment à travers l'essor du télétravail.

<sup>41</sup> Chiffres provisoires.

<sup>42</sup> Selon le dernier bilan social.



Promotion 2018 d'adjoints de direction



Alors que 25 % des postes de direction sont occupés par des femmes, le réseau collaboratif Talentu'elles, qui agit sur l'égalité professionnelle et compte plus de 650 membres, dont 30% d'hommes, a multiplié ses actions de sensibilisation et d'information, en interne avec notamment la mise en place de mentorats mais aussi à l'extérieur avec des « *afterworks* » et la participation à un séminaire à Rome animé par l'*Associazione Donne della Banca d'Italia*. Trois conférences, autour des thématiques de l'égalité professionnelle et de la diversité, ont en outre été organisées.

#### Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

Avec un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 6,16%, la Banque

de France figure en 2018 parmi les 18% d'employeurs du secteur privé et les 40% d'employeurs du public qui dépassent le taux obligatoire pour les entreprises de plus de 20 salariés. Ce chiffre traduit son engagement sans cesse renouvelé en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap.

#### Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle

La formation professionnelle, cruciale pour la transmission des compétences sur des métiers spécifiques de banque centrale, s'inscrit dans le cadre des actions du plan stratégique Ambitions 2020. La Banque de France y consacre 7,6% de la masse salariale 2018, se situant parmi les entreprises

investissant les moyens les plus importants.

L'Université Banque de France facilite l'accès à l'offre de formation, simplifie l'inscription et rapproche la formation des métiers via des écoles spécialisées (cf. encadré). En 2018, 890 agents ont suivi une formation certifiante.



#### Indicateur 2018 Assurer la promotion de la parité et la diversité des profils

Pourcentage de femmes occupant un poste de directeur



Taux d'emploi des travailleurs handicapés



#### Indicateur 2018 Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle

Nombre d'agents ayant obtenu une certification via l'Université Banque de France



## L'Université Banque de France

L'Université interne est un projet phare du plan stratégique Ambitions 2020. Inaugurée par le gouverneur en novembre 2017, elle vise à rendre accessible à chaque agent les formations, digitales ou présentielles, et les ressources pédagogiques qui lui sont nécessaires.

En 2018, 90% des agents de la Banque se sont connectés au moins une fois à la plateforme de l'Université.

À fin décembre 2018, 10 écoles sont opérationnelles :

- 6 écoles métier : École de la supervision, École des entreprises, École des particuliers, École du fiduciaire, École de la donnée et École finance et opérations;
- 4 écoles transversales : École du management, École du digital, École des langues et École des compétences personnelles.



## Tableau de bord des indicateurs RSE

| Actions prioritaires  | Indicateurs  | INDICATEUR 2018   | Objectifs à 2020  |
|---|--|---|---|
| <b>ENGAGEMENT ÉDUCATIF ET CULTUREL</b>                        |  |   |   |
| 1. Renforcer l'éducation économique et financière des publics | Indicateur composite<br>* Fréquentation du portail (nombre de pages vues)<br>* Nombre d'enseignants sensibilisés<br>* Nombre de travailleurs sociaux formés<br><i>Référence : zéro personne touchée sur le portail en 2016<br/>1147 enseignants sensibilisés en 2016<br/>zéro travailleur social formé en 2016</i> | 1 344 729<br>2 645<br>16 084  | * 1 350 000 pages<br>* 3 000 enseignants<br>* 18 000 travailleurs sociaux |
| 2. Soutenir le mécénat de recherche                           | Nombre de conférences séminaires et <i>workshops</i> organisés avec toutes les universités partenaires de la Banque tels que définis dans les conventions de partenariat, y compris ceux organisés dans le cadre de la Fondation Banque de France<br><i>Référence : 83 événements organisés en 2016</i>            | 95  | 100 événements organisés  |
| 3. Diversifier le mécénat culturel                            | Nombre de personnes accueillies dans le patrimoine de la Banque au siège et en province<br><i>Référence : 15 000 visiteurs en 2015</i>   | 14 585  | Entre 15 000 et 20 000 visiteurs  |
| <b>ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE ET CITOYEN</b>                       |  |   |   |
| 4. Prévenir et traiter le surendettement                      | Taux des redépôts de dossiers de surendettement <sup>a)</sup><br><i>Référence : 45% de redépôts en 2016</i>  | 47 %  | 37 %  |
| 5. Favoriser l'inclusion bancaire et le microcrédit           | Encours total du microcrédit en France<br><i>Référence : 1,2 milliard d'euros fin 2015</i><br><br><i>Inclusion bancaire : indicateur à l'étude</i>   | 1,5 milliard d'euros fin 2017<br>(l'indicateur à fin 2017 sera disponible en mai 2019)<br><br>En cours d'examen | Encours de 2 milliards de microcrédits « accompagnés »                    |
| 6. Contribuer au dynamisme des entreprises et des territoires | Nombre de TPE accompagnées par an par les correspondants départementaux<br><i>Référence : 560 saisines en 2016</i>   | 3 877   | 4 000 TPE   |
| 7. Contribuer à un investissement responsable                 | <i>L'indicateur sera défini en 2019</i>  |   |   |
| 8. Soutenir les actions de solidarité                         | Nombre de projets d'agents soutenus par an (soutien financier et mécénat de compétences)<br><i>Référence : zéro projet financier soutenu en 2016</i>   | 50  | Au moins 60 projets   |

## Tableau de bord des indicateurs RSE (suite)

| Actions prioritaires  | Indicateurs  | INDICATEUR 2018   | Objectifs à 2020   |
|---|--|---|--|
| <b>ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL</b>   |  |   |  |
| 9. Prendre en compte le risque climatique                                     | Part des établissements bancaires (pourcentage des actifs bancaires) et d'assurance (pourcentage des provisions techniques) ayant été sensibilisés au risque climatique (dans le cadre du comité de suivi mis en place en 2017 et de la conférence prévue en 2018)<br><i>Référence : 0% à fin 2016</i> | Établissements bancaires : 86,7%<br>Établissements d'assurance-vie : 80%<br>Établissements d'assurance non vie et réassurance : 73% | Banques : au moins 90% des actifs<br>Assurances : au moins 70% des provisions techniques |
| 10. Réduire notre empreinte environnementale                                  | Émissions annuelles de CO <sub>2</sub><br><i>Référence : 99 890 TCO<sub>2</sub> en 2014</i>  | 93 490 TCO <sub>2</sub>   | 90 900 TCO <sub>2</sub>  |
| <b>ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES COLLABORATEURS</b>                                |  |   |  |
| 11. Assurer la promotion de la parité et la diversité des profils             | Pourcentage de femmes occupant un poste de directeur général ou adjoint, directeur ou adjoint, au siège et dans le réseau<br><i>Référence : 23,25% à fin novembre 2016</i>   | 25%   | 30%  |
|   | Taux d'emploi des travailleurs handicapés<br><i>Référence : 5,94% en 2016</i>  | 6,24%   | Maintien du niveau d'emploi à 6%   |
| 12. Favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle | Nombre d'agents ayant obtenu une certification via l'Université Banque de France (cumul)<br><i>Référence : 605 agents certifiés en 2016 (fin nov. 2016)</i>  | 890   | 1 200 agents certifiés   |

a) Dossiers de surendettement ayant fait l'objet d'un premier traitement en commission du surendettement et qui doivent y être de nouveau examinés compte tenu de la situation financière des ménages concernés.





RF

BANQUE DE FRANCE



# Gouvernance

régions  
conseil général  
maîtrise des risques  
**organes exécutifs**  
comité de direction  
comité d'audit  
organes  
de contrôle



# Gouvernance

## 1 Les organes exécutifs

### Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Le gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions. Le gouverneur ainsi que les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans, renouvelable une fois. François Villeroy de Galhau a été nommé gouverneur de la Banque de France à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015. Il est entouré de deux sous-gouverneurs, Denis Beau, nommé le 28 juillet 2017, et Sylvie Goulard, nommée le 17 janvier 2018.

Le gouverneur exerce également la présidence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Comité de la médiation bancaire, de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, de l'Observatoire de l'épargne réglementée et de l'Observatoire de l'inclusion



**Sylvie Goulard**  
Seconde sous-gouverneure

**François Villeroy de Galhau**  
Gouverneur

**Denis Beau**  
Premier sous-gouverneur

bancaire. Il est membre du Haut Conseil de stabilité financière.

### Le Comité de direction

Le Comité de direction constitue le cœur de la gouvernance opérationnelle de la Banque de France. Placé sous la présidence du

gouverneur, il comprend les sous-gouverneurs, les directeurs généraux, un directeur général délégué. La présidente de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), y siège également.



Le gouverneur et les sous-gouverneurs, les membres du Comité de direction (au 1<sup>er</sup> mars 2019)

De gauche à droite

Au premier rang

**Marie-Anne Poussin-Delmas**  
Présidente de l'IEDOM  
et directrice générale  
de l'IEOM

**Sylvie Goulard**  
Seconde  
sous-gouverneure

**Denis Beau**  
Premier  
sous-gouverneur

**Audrey Metzger**  
Secrétaire du  
Comité de direction

Au second rang

**Gilles Vaysset**  
Secrétaire général

**Olivier Garnier**  
Directeur général  
des Statistiques,  
des Études et  
de l'International

**Érick Lacourrège**  
Directeur général  
des Services à  
l'économie et  
du Réseau

**Vincent Bonnier**  
Directeur général  
de la Fabrication  
des billets

**François Villeroy  
de Galhau**  
Gouverneur

**Hervé Gonsard**  
Directeur général  
des Ressources  
humaines

**Nathalie Aufauvre**  
Directrice générale  
de la Stabilité  
financière et  
des Opérations

**Édouard  
Fernandez-Bollo**  
Secrétaire général  
de l'Autorité de  
contrôle prudentiel  
et de résolution

**Alain Duchâteau**  
Directeur général  
délégué des  
Statistiques,  
des Études et  
de l'International

**Didier Elbaum**  
Contrôleur général



## Les organes de la gestion opérationnelle

Trois instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif, le Comité des risques, et le Comité stratégique du régime des retraites (CS2R). Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif examine la stratégie d'investissement de l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises), à l'exception des portefeuilles en emploi de la caisse de réserve des retraites des employés de la Banque de France suivis par le CS2R créé en avril 2018. Le Comité des risques, placé sous la présidence d'un sous-gouverneur, définit le dispositif d'encadrement des risques applicable aux opérations de marché pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France.

Trois autres comités sont placés sous l'autorité du secrétaire général : le groupe de stratégie informatique, le groupe de stratégie immobilière et le groupe de stratégie achats.

## L'organisation du réseau et le comité exécutif du réseau

Le réseau de la Banque de France est organisé autour de 13 directions

régionales. Il compte aujourd'hui 95 succursales départementales (incluant les 13 chefs-lieux de région), auxquelles sont rattachés 19 antennes économiques et 2 centres de traitement du surendettement. Les services liés à la gestion de la circulation fiduciaire sont assurés dans 40 de ces établissements ainsi que dans 2 centres spécialisés (cf. carte des implantations de la Banque de France en annexe 1). Afin de faciliter l'accès des usagers aux services publics assurés par la Banque de France (traitement du surendettement, accès au fichier d'incidents de paiement caractérisés sur crédits, droit au compte), 73 bureaux d'accueil et d'information et 2 antennes de proximité sont ouverts dans des villes où la Banque de France ne dispose pas d'implantation permanente.

Placés sous l'autorité du directeur général des Services à l'économie et du Réseau, les directeurs régionaux ainsi que les directeurs des métiers et projets (domaines fiduciaire, entreprises et particuliers) forment le Comité exécutif du réseau, qui assure le pilotage stratégique de cet ensemble.

## 2 Les organes délibératifs et de contrôle

### Le Conseil général

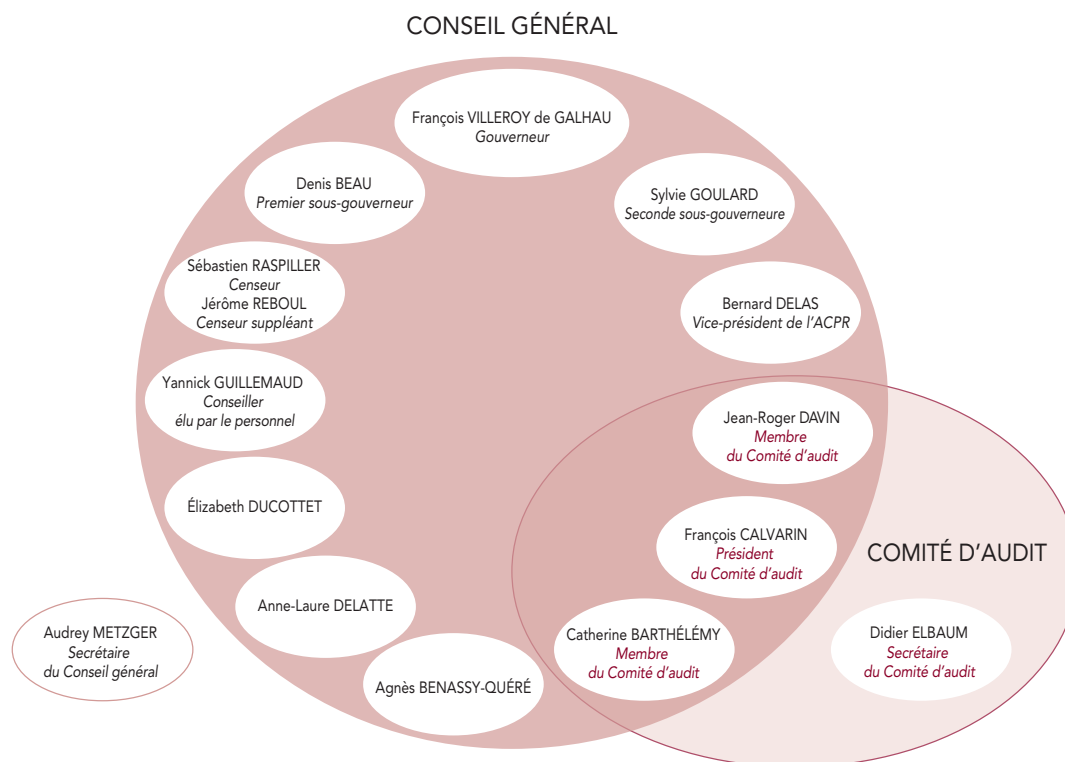
Le Conseil général exerce l'essentiel des fonctions d'un conseil d'administration. Il délibère sur les questions relatives à la gestion des activités autres que celles qui relèvent des missions du Système européen de banques centrales (SEBC).

Le Conseil général est composé, au 19 janvier 2018, du gouverneur, des sous-gouverneurs, et de Mmes et MM. Agnès Benassy-Quéré, Catherine Barthélémy, François Calvarin, Jean-Roger Davin, Bernard Delas, vice-président de l'ACPR, Anne-Laure Delatte, Élisabeth Ducottet et Yannick Guillemaud, conseiller général élu par le personnel.

Assistent aux réunions du Conseil le censeur, Sébastien Raspiller, nommé par le ministre chargé de l'économie, ou son suppléant, Jérôme Reboul.

En 2018, le Conseil général s'est réuni à huit reprises.

## Le Conseil général et le Comité d'audit



### Le Comité d'audit

Le Comité d'audit rend compte au Conseil général des questions relatives à l'information financière, à l'audit externe et interne, au contrôle interne et à la maîtrise des risques. Il a ainsi pris connaissance des conclusions des travaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

Le Comité a également examiné :

- les principales conclusions des missions d'audit interne, ainsi que les suites données aux plans d'action élaborés par les unités auditées ;
- le programme d'audit de l'année 2019 ;
- les évolutions intervenues dans le domaine du contrôle permanent et de la maîtrise des risques.

### 3 L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels

#### L'audit interne

L'audit interne, placé sous l'autorité du Contrôleur général, constitue la troisième ligne de maîtrise de la Banque de France. Il a compétence sur l'ensemble des unités, processus et activités de la Banque, y compris ses filiales.



À partir d'une approche prioritairement basée sur les risques, l'audit interne fournit aux destinataires de ses travaux (Comité d'audit, gouvernement de la Banque, directeurs généraux) une assurance, indépendante et objective, sur :

- l'atteinte des objectifs stratégiques ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la protection des actifs, de l'image et de la réputation ;
- le respect des lois, règlements, règles et procédures, des contrats et de la déontologie.

L'action de l'audit interne s'inscrit également dans le cadre du SEBC. Le Contrôleur général et le directeur de l'Audit des services centraux sont membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC (*Internal Auditors Committee* – IAC). Ils y préparent, avec leurs homologues des autres banques centrales nationales et de la BCE, le programme d'audit de l'Eurosystème et supervisent la réalisation des missions conduites sous l'égide de

l'IAC. Les conclusions des travaux de l'IAC sont adressées au Comité d'audit et au Conseil des gouverneurs de la BCE ; celles qui touchent au mécanisme de supervision unique (MSU) sont également transmises au Conseil de surveillance prudentielle.

Tant pour son organisation que pour la conduite de ses missions, l'audit interne se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle définies par l'*Institute of Internal Auditors* (IIA). Cette conformité a été confirmée en 2018 au terme d'un audit mené par un organisme extérieur, lequel a souligné « *un engagement efficace à servir l'Institution avec des services avancés d'assurance et de conseil* ».

En 2018, l'audit interne a mené une quarantaine de missions. Une attention particulière a été apportée à l'examen du pilotage des activités, à l'efficience des organisations, au déploiement des dispositifs de contrôle permanent ainsi que des aspects relatifs à la cybersécurité et à la sécurité des systèmes d'information.

### La maîtrise des risques

Le dispositif de contrôle interne de la Banque de France est organisé en

trois lignes de maîtrise (les opérationnels et leur hiérarchie, les professionnels de la maîtrise des risques et du contrôle permanent, l'audit interne), conformément au modèle proposé par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Il permet d'évaluer d'une part l'ensemble des risques opérationnels ainsi que les dispositifs et plans d'action visant à les réduire, et d'autre part la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle, en se référant aux meilleures pratiques.

En 2018, la Banque a poursuivi la professionnalisation de la filière en :

- renforçant le lien fonctionnel entre la direction de la Prévention des risques, qui anime la filière, et les acteurs locaux (managers des risques, responsables de contrôle permanent et de sécurité métier) dans les directions générales et dans le réseau, via notamment la fixation d'objectifs annuels pour 2019 ;
- certifiant une première promotion d'agents en « Maîtrise des risques et contrôle permanent » ;
- mettant en production un nouveau logiciel de gestion des risques, des contrôles, des incidents et des plans

d'action s'appuyant sur une cartographie des processus simplifiée, et utilisé par tous les acteurs de la filière.

Par ailleurs, la Banque a poursuivi la montée en puissance de son dispositif de maîtrise du risque cyber (cf. encadré ci-après). En particulier, le niveau de sécurité de certaines des applications les plus sensibles a été vérifié et renforcé par l'observation des règles et bonnes pratiques édictées par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi).

De même, les travaux découlant de l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD),



le 25 mai 2018, ont été poursuivis et organisés sous forme de projet. Ils portent sur l'identification, la description et l'utilisation des données personnelles présentes dans le

système d'information de la Banque, ainsi que sur la sensibilisation de tous les agents à ce nouveau règlement. Une déléguée à la protection des données a été nommée.

## Risque cyber

Fuite de données, fraude par compromission ou encore sabotage du système d'information, les conséquences potentielles de cyberattaques forment aujourd'hui un des risques opérationnels les plus importants de la Banque de France, comme pour les autres acteurs de la sphère financière.

Face à une cybermenace protéiforme et en constante évolution, la Banque de France a actualisé sa stratégie en matière de cybersécurité, poursuivi l'amélioration des dispositifs techniques de protection de son système

d'information et mis en place un processus permanent de sensibilisation de son personnel.

En complément des dispositifs de prévention, la Banque de France est dotée d'une équipe CERT (*computer emergency response team*) certifiée au niveau international, dédiée à la détection et à la réaction aux cyberattaques. La Banque de France est par ailleurs impliquée dans de nombreux groupes de travail dédiés à la cybersécurité aux niveaux national, européen et international.







# Gestion financière et comptes

valeurs  
opérations  
capital résultat  
portefeuilles  
situation patrimoniale  
engagements  
réserves bilan



## 1 La situation patrimoniale et les résultats

Le conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2018 au cours de sa séance du 12 mars 2019.

### La situation patrimoniale

La taille du bilan de la Banque de France est passée de 1 054 milliards d'euros au 31 décembre 2017 à 1 088 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Cette hausse de 34 milliards d'euros traduit la poursuite de la mise en œuvre de la politique monétaire d'assouplissement quantitatif décidée par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, à laquelle la Banque de France prend une part active. Les programmes d'achat de titres du secteur public (PSPP), d'obligations sécurisées (CBPP3) et de dette d'entreprises (CSPP) ont ainsi entraîné une hausse de 57 milliards d'euros de l'encours des titres en euros détenus dans le cadre de la politique monétaire à l'actif du bilan de la Banque de France. Une hausse des dépôts des établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire est observée en contrepartie de ces achats, tandis que l'encours des billets en euros en circulation comptabilisés au passif

de la Banque de France continue de croître (+ 11 milliards d'euros d'une fin d'année sur l'autre).

### L'analyse des résultats

Le produit net des activités atteint 9 212 millions d'euros en 2018. Il a augmenté de 1 025 millions d'euros du fait de la hausse des revenus tirés des titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, en lien avec l'accroissement des encours de ces titres, et de la hausse des taux d'intérêt en dollars américains. Après couverture des charges d'exploitation, le résultat ordinaire s'élève à 7 019 millions d'euros, en augmentation de 1 001 millions par rapport à 2017. Le résultat net s'élève à 4 624 millions d'euros, en augmentation de 1 296 millions.

Après prise en compte du report à nouveau, le Conseil général a procédé à l'affectation suivante du résultat à répartir :

- dotation à la réserve générale de 231 millions d'euros, soit 5% du résultat net ;
- dividende à l'État de 3 222 millions d'euros ;
- dotation à la Caisse de réserve des employés de 160 millions d'euros au titre des droits acquis à la retraite pendant l'exercice 2018 ;
- dotation à la provision pour investissement de 21 millions d'euros ;
- dotation à la réserve spéciale pour les retraites de 990 millions d'euros.



## 2 Les comptes individuels de la Banque de France

### Le bilan et le compte de résultat

#### Bilan au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)

| Notes annexes au bilan | ACTIF   | 2018             | 2017             | Notes annexes au bilan | PASSIF  | 2018             | 2017             |
|------------------------|---|------------------|------------------|------------------------|---|------------------|------------------|
| 1                      | A1 Avoirs en or   | 87 794           | 84 733           | 12                     | P1 Billets en circulation   | 228 154          | 216 957          |
| 2                      | A2 Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)   | 49 373           | 47 815           | 4                      | P2 Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire | 504 445          | 488 750          |
|                        | 2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro   | 42 248           | 31 472           |                        | 2.1 Comptes courants  | 207 098          | 227 307          |
|                        | 2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro   | 7 125            | 16 343           |                        | 2.2 Autres engagements  | 297 347          | 261 443          |
| 3                      | A3 Relations avec le FMI  | 15 384           | 14 227           | 13                     | P3 Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro  | 8 949            | 14 609           |
|                        | 3.1 Concours au FMI   | 4 110            | 3 260            | 14                     | P4 Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro  | 50 560           | 53 424           |
|                        | 3.2 Acquisitions de DTS   | 11 274           | 10 967           | 2                      | P5 Engagements en devises   | 248              | 1 398            |
| 5                      | A4 Créances en euros sur non-résidents de la zone euro  | 1 030            | 1 335            | 3                      | P6 Contrepartie des allocations de DTS  | 12 339           | 12 050           |
| 4                      | A5 Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire | 110 918          | 113 709          | 15                     | P7 Relations au sein de l'Eurosystème   | 2 844            | 509              |
| 5                      | A6 Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro  | 12 828           | 13 513           | 16                     | P8 Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro   | 65 260           | 66 947           |
| 6                      | A7 Titres en euros émis par des résidents de la zone Euro   | 602 857          | 553 614          |                        | 8.1 Engagements vis-à-vis de l'État   | 35 399           | 25 212           |
|                        | 7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire  | 543 141          | 486 463          |                        | 8.2 Autres engagements  | 29 861           | 41 735           |
|                        | 7.2 Autres titres   | 59 716           | 67 151           | 17                     | P9 Comptes de recouvrement  | 135              | 150              |
|                        | A8 Relations au sein de l'Eurosystème   | 99 469           | 127 953          | 18                     | P10 Opérations bancaires  | 82 819           | 76 078           |
| 11                     | 8.1 Participation au capital de la BCE  | 1 545            | 1 545            | 20                     | P11 Divers  | 9 245            | 6 159            |
|                        | 8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés  | 8 217            | 8 217            | 20                     | P12 Provisions pour risques et charges  | 936              | 912              |
| 8                      | 8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation  | 89 466           | 87 949           | 21                     | P13 Comptes de réévaluation   | 77 223           | 72 526           |
| 7                      | 8.4 Autres créances sur l'Eurosystème   | 240              | 30 241           | 22                     | P14 Fonds pour risques généraux et provisions réglementées  | 8 089            | 8 094            |
| 8                      | A9 Avance à l'IEDOM   | 5 718            | 5 462            | 23                     | P15 Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État  | 22 285           | 22 377           |
|                        | A10 Créances sur le Trésor public   | 0                | 0                | 24                     | P17 Capital, réserves et report à nouveau   | 10 090           | 9 252            |
| 9                      | A11 Autres actifs financiers en euros et en devises   | 91 239           | 83 976           |                        | P18 Résultat net  | 4 624            | 3 328            |
| 10                     | A12 Divers  | 9 685            | 5 289            |                        |   |                  |                  |
| 11                     | A13 Valeurs immobilisées  | 1 950            | 1 893            |                        |   |                  |                  |
|                        | 13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles   | 1 264            | 1 207            |                        |   |                  |                  |
|                        | 13.2 Titres de participation  | 686              | 686              |                        |   |                  |                  |
|                        | <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>   | <b>1 088 245</b> | <b>1 053 520</b> |                        | <b>TOTAL DU PASSIF</b>  | <b>1 088 245</b> | <b>1 053 520</b> |

NB : Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.



## Compte de résultat de l'exercice 2018

(en millions d'euros)

| Notes annexes au résultat |   | 2018   | 2017   |
|---------------------------|---|--------|--------|
| 1                         | Produit net des activités de la Banque de France                                    | 9212   | 8187   |
| 29                        | 1.1 Produit net d'intérêt   | 8710   | 7632   |
|                           | 1.1.1 Intérêts et produits assimilés  | 10309  | 8478   |
|                           | 1.1.2 Intérêts et charges assimilées  | - 1599 | - 846  |
| 30                        | 1.2 Résultat net des opérations financières   | - 49   | 62     |
|                           | 1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises  | - 92   | 37     |
|                           | 1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises | 92     | - 37   |
|                           | 1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières           | - 49   | 62     |
|                           | 1.3 Commissions   | 6      | 2      |
|                           | 1.3.1 Commissions (produits)  | 43     | 40     |
|                           | 1.3.2 Commissions (charges)   | - 37   | - 38   |
| 31                        | 1.4 Produits des actions et des titres de participation                             | 336    | 290    |
| 32                        | 1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire                                     | - 566  | - 521  |
| 33                        | 1.6 Net des autres produits et charges  | 774    | 722    |
| 2                         | Charges d'exploitation  | - 2194 | - 2169 |
| 34                        | 2.1 Frais de personnel et charges assimilées  | - 930  | - 949  |
|                           | 2.2 Pension de retraites et charges assimilées                                      | - 486  | - 475  |
|                           | 2.3 Impôts et taxes   | - 43   | - 49   |
|                           | 2.4 Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations                   | - 148  | - 148  |
|                           | 2.5 Net des autres produits et charges d'exploitation                               | - 586  | - 548  |
|                           | Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)  | 7019   | 6018   |
| 3                         | Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées                                | 5      | - 1    |
| 4                         | Résultat exceptionnel   | 0      | 0      |
|                           | 4.1 Produits exceptionnels  | 0      | 0      |
|                           | 4.2 Charges exceptionnelles   | 0      | 0      |
| 35                        | 5 Impôt sur les bénéfices   | - 2400 | - 2690 |
|                           | Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)                                      | 4624   | 3328   |

## L'annexe aux comptes annuels

## Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

## Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format arrêté par le Conseil

général et conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, modifié le 16 novembre 2010. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du système européen de banques centrales (SEBC) et la diversité

des activités. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier qui précise que :

- la Banque de France doit respecter, pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du système européen de banques centrales (SEBC), les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation de la BCE du 11 novembre 2010<sup>43</sup> concernant le cadre juridique des procédures comptables et d'information financière dans le SEBC (BCE/2010/20), amendée par les orientations du 24 janvier 2012 (BCE/2011/27), du 22 décembre 2012 (BCE/2012/29), du 15 décembre 2014 (BCE/2014/57), du 13 mars 2015 (BCE/2014/54), du 21 juillet 2015 (BCE/2015/24)<sup>44</sup> et du 3 novembre 2016 (BCE/2016/34). Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux

<sup>43</sup> JOUE du 09/02/2011, L35 page 31.

<sup>44</sup> Une version consolidée non officielle a été publiée au JO de l'UE le 21 juillet 2015.

opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets;

- pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France. Toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le Conseil général a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par les orientations du Conseil des gouverneurs de la BCE. Cette disposition s'applique également depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE) comptabilisés dans le poste A12 du bilan, sur décision du Conseil général.

### Les méthodes d'évaluation

#### Les résultats de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont

comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils ont enregistré au bilan en date de mise à disposition des fonds.

#### *Le résultat de change sur les réserves en or et en devises*

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Quotidiennement, un prix moyen pondéré est calculé, d'une part, sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction, charges libellées en devises, intérêts courus en devises, en particulier). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé. Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées

sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

#### *La réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE)*

En vertu de la convention entre l'État et la Banque de France du 2 février 2011, la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains de change réalisés sur or et devises (y compris les primes sur options de change) et des moins-values latentes de change sur or et devises de fin d'année est assurée grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique, par la contrepartie du compte de résultat,



à la RRRODE. L'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être au moins égal à 12% des avoirs en or et en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;
- si la RRRODE est inférieure à son montant minimum tel que défini ci-dessus, elle est abondée par le prélèvement sur le résultat de l'exercice sans excéder 20% du bénéfice net.

*Les résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises*

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC aux opérations en devises autres que celles relevant des missions fondamentales de banque centrale. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de l'année. Les gains ou pertes de change latents et réalisés sont

comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres

Les titres à revenu fixe et les titres à revenu variable sont enregistrés :

- dans le poste A2 du bilan pour les titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ;
- dans le poste A7.1 lorsqu'il s'agit de titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire ;
- dans le poste A11 pour les titres en euros adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou P10 ;
- dans le poste A12 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. *infra* et note 28) <sup>45</sup> ;

- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non-résidents ou des résidents.

Les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire (poste A7.1) sont depuis l'exercice 2015 évalués au coût amorti, quelle que soit l'intention de détention <sup>46</sup>. Ils peuvent donc être cédés selon les recommandations du Conseil des gouverneurs avant la date de leur échéance. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel. À cet effet, la *guideline* comptable a été modifiée le 15 décembre 2014 pour tenir compte de ce nouveau cadre comptable.

Pour les autres titres à revenu fixe, le mode de comptabilisation est le suivant :

- les titres à revenu fixe que la Banque de France a l'intention

<sup>45</sup> Le Conseil général de la Banque de France a décidé du transfert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, du portefeuille représentatif de la réserve spéciale pour le financement de l'engagement du régime de retraites de la Banque de France à l'actif de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France. Par conséquent, ce portefeuille qui était comptabilisé jusqu'au 31 décembre 2017 à l'actif du bilan de la Banque de France dans le poste A11 est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comptabilisé dans le poste A12.

<sup>46</sup> À cet effet, la *guideline* comptable a été modifiée le 15 décembre 2014 pour tenir compte de ce nouveau cadre comptable.

de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel pouvant donner lieu à une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement;

- les titres à revenu fixe qui peuvent être cédés avant leur échéance, et les titres à revenu variable sont réévalués ligne à ligne à leur prix de marché constaté le dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Pour tous les titres à revenu fixe, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est

étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle.

Enfin, les options implicites qui pourraient être incluses dans ces titres ne font pas l'objet d'une évaluation séparée.

*Changement de méthode d'évaluation des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France*

Lors de sa séance du 20 décembre 2017, le Conseil général de la Banque de France a décidé que les règles d'évaluation fixées dans la *guideline* comptable s'appliqueraient, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, aux titres du portefeuille de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE).

Il en résulte un changement de méthode comptable qui se traduit par :

- la réévaluation ligne à ligne des titres de la CRE (les titres à revenu fixe qui peuvent être cédés avant leur échéance, ainsi que les titres à revenu variable) au prix de marché du dernier jour ouvrable de l'année sans compensation entre plus et moins-values latentes (ce portefeuille étant évalué au coût amorti jusqu'au 31 décembre 2017);

- la constatation des plus-values latentes par augmentation de la valeur des actifs correspondants en contrepartie d'un compte de réévaluation au passif du bilan (poste P13);

- la constatation des moins-values latentes par diminution de la valeur des actifs correspondants et la comptabilisation en fin d'exercice d'une perte définitive transférée au capital de la CRE; ces moins-values latentes étaient provisionnées jusqu'à la fin de l'exercice 2017.

L'impact sur le compte de résultat est nul. L'impact au 31 décembre 2017 sur les postes du bilan de la Banque de France aurait été le suivant :

- hausse de 906 millions d'euros de la valeur comptable des portefeuilles de titres de placement du poste A12;
- hausse de 906 millions d'euros des comptes d'ajustement de réévaluation du poste P13.

Par ailleurs, les résultats de cessions de titres sont calculés désormais sur la base du prix de revient moyen pondéré (PRMP) et non plus du premier entré, premier sorti (FIFO).



#### Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont reprises sur la durée de vie résiduelle du contrat. Les intérêts sont enregistrés *pro rata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'options de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime

est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non-exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la RRRODE au même titre que les résultats de change réalisés.

Les options de change non dénouées en date de clôture sont réévaluées à leur prix de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées dans le poste 1.2.3 du compte de résultat. Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle (cf. note 26) sont réévaluées au 31 décembre à leur valeur de marché.

Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements vis-à-vis de l'Eurosystème sont

généralisés par les paiements transfrontaliers réalisés en euros au sein de l'Union européenne et qui sont dénoués en monnaie banque centrale. Ces paiements s'imputent dans le système Target2 (*Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*) et font naître des soldes bilatéraux dans les comptes Target2 des banques centrales du SEBC. L'ensemble de ces créances et dettes bilatérales sont ensuite compensées quotidiennement au sein du système Target2 pour faire apparaître une position unique de chaque banque centrale nationale (BCN) vis-à-vis de la BCE. La position nette de la Banque de France dans Target2 vis-à-vis de la BCE, ainsi que les autres engagements libellés en euros vis-à-vis de l'Eurosystème figurent au bilan de la Banque de France comme un engagement net vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste P7 du bilan (cf. note 15) si elle est créditrice, et comme une créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste A8 du bilan si elle est débitrice.

La créance de la Banque de France vis-à-vis de l'Eurosystème du fait de sa participation au capital de la BCE est enregistrée au poste A8.1 (cf. note 11), celle résultant du transfert d'une partie des avoirs



de réserves est enregistrée au poste A8.2, celle résultant des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 7) est enregistrée au poste A8.4, et enfin celle résultant de la répartition de l'émission des billets entre les BCN et la BCE est enregistrée au poste A8.3.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du plan comptable général, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature,

les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 50, 33, 20 ou 10 ans. Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, et les autres matériels sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis entre 3 ou 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement 2014-03 de l'ANC, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées en tant que de besoin.

Les dépenses externes portant sur le développement et l'intégration des logiciels informatiques sont portées en immobilisations.

Les projets développés par une ou plusieurs BCN de l'Eurosystème sont, quant à eux, immobilisés selon la méthodologie du coût complet telle qu'elle est définie par l'Eurosystème, la Banque de France intégrant dans son actif sa quote-part dans le montant total à immobiliser, tel qu'il est défini au niveau de l'Eurosystème.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Billets en circulation

La BCE et les 19 BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets<sup>47</sup>. La BCE s'est vu allouer une part de 8% des billets en euros en circulation, les 92% restants étant répartis entre les BCN sur la base de leur part dans le capital de la BCE libéré par les BCN de la zone euro. La part des billets en circulation allouée à chaque BCN figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation par cette dernière constitue une position intra-Eurosystème (cf. poste A8.3 de l'actif « Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation ») rémunérée au taux des opérations principales de refinancement. Les produits et charges d'intérêts générés par ces positions sont inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

<sup>47</sup> Décision de la BCE du 6 décembre 2001 sur l'émission des billets en euros (ECB/2001/15), modifiée par la décision ECB/2010/29 du 13 décembre 2010.



Un mécanisme visant à lisser, durant les cinq premières années, les ajustements pouvant naître de l'entrée d'un pays dans la zone euro a été mis en place. En 2018, ce mécanisme concerne la Lettonie et la Lituanie <sup>48</sup>.

Acompte sur dividende versé par la BCE

Le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8% des billets en euros en circulation qui lui est allouée <sup>49</sup>, ainsi que le revenu généré par les titres de politique monétaire achetés dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP et PSPP <sup>50</sup> est distribué en janvier de l'année suivante sous forme d'acompte sur dividende, sauf décision contraire du Conseil des gouverneurs. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut décider de transférer tout ou partie de ces revenus à une provision pour risque de change, pour risque de taux d'intérêt et pour risque de prix de l'or. Il peut également décider de déduire du montant du revenu issu des billets en euros en circulation à distribuer en janvier le montant des charges supportées par la BCE pour l'émission et le traitement des billets en euros.

Le montant distribué aux BCN est constaté au poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat.

Le Fonds pour risques généraux

Le Fonds pour risques généraux (FRG) a vocation à couvrir l'ensemble des risques éventuels auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (cf. *supra*). Son montant est déterminé de manière discrétionnaire sur la base du volume des opérations en cours à la date d'arrêté et de l'analyse des risques afférents.

Il est enregistré dans le poste P14 du bilan ; le poste 3 du compte de résultat enregistre la dotation ou la reprise.

Le régime de retraite

Cf. note 28

#### Les événements marquants en 2018

Aucun événement marquant n'a été constaté au cours de l'exercice 2018.

Les événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes annuels

Aucun événement post-clôture n'a été constaté.

#### Le bilan

##### Note 1 : Avoirs en or

Au 31 décembre 2018, la Banque de France détient 78 millions d'onces d'or fin (correspondant à 2436 tonnes). L'augmentation de la contre-valeur en euros de ces avoirs s'explique par la hausse du cours de marché de l'or.

<sup>48</sup> À compter de l'année d'adoption de l'euro et pour une période de cinq ans, la position intra-Eurosystème résultant de l'allocation des billets en euros est ajustée en vue d'éviter, par rapport aux années antérieures, des modifications significatives dans les résultats des BCN. Ces ajustements sont effectués sur la base de la différence entre, d'une part, le montant moyen des billets en circulation de chaque BCN pendant une période de référence débutant 30 mois avant l'introduction de l'euro dans l'État concerné et, d'autre part, le montant des billets en circulation qui leur aurait été alloué pendant cette même période sur la base de la clé de répartition des billets. Les montants de ces ajustements sont minorés chaque année jusqu'au premier jour de la sixième année qui suit l'adoption de l'euro ; à cette date, le revenu des billets est réparti intégralement entre les BCN en proportion de leur part libérée du capital de la BCE.

<sup>49</sup> Décision de la BCE du 17 novembre 2005 (ECB/2005/11) sur la distribution du revenu de la BCE, issu des billets en euros en circulation, en faveur des BCN des États participants.

<sup>50</sup> SMP : programme pour les marchés de titres (*Securities Markets Programme*) ; CBPP : programme d'achat d'obligations sécurisées (*Covered Bond Purchase Programme*) ; ABSPP : programme d'achat de titres adossés à des actifs (*Asset-Backed Securities Purchase*) ; PSPP : programme d'achat de titres du secteur public (*Public Sector Purchase Programme*).

## Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)

Postes A2 de l'actif et P5 du passif

(en millions d'euros)

|   | 2018         | 2017         |
|---|--------------|--------------|
| <b>ACTIF - Avoirs en devises</b>                                      |              |              |
| Comptes à vue   | 14           | 50           |
| Comptes à terme   | 6424         | 9393         |
| Fourniture de liquidité en devises aux contreparties de l'Eurosystème | 0            | 0            |
| Titres reçus en pension   | 2345         | 6125         |
| Titres à revenu fixe  | 40332        | 32051        |
| <i>dont comptabilisés en coût amorti</i>                              | 23587        | 21444        |
| <i>dont réévalués ligne à ligne</i>                                   | 16745        | 10607        |
| Créances rattachées   | 258          | 195          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>49373</b> | <b>47815</b> |
| <b>PASSIF - Engagements en devises</b>                                |              |              |
| Titres donnés en pension livrée                                       | 247          | 1394         |
| Dettes rattachées   | 1            | 4            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>248</b>   | <b>1398</b>  |

### Note 2 : Avoirs et engagements en devises

Les avoirs en devises sont principalement investis en dollars américains. La détention d'autres devises vise à diversifier les risques. Le poids des principales devises figure ci-après.

### Poids des principales devises

(en %)

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| Dollar américain (USD)             | 77 |
| Dollar australien (AUD)            | 8  |
| Dollar canadien (CAD)              | 6  |
| Avoirs nets vis-à-vis du FMI (DTS) | 6  |
| Autres                             | 3  |

### Relations avec le FMI

Postes A3 de l'actif et P6 du passif

(en millions d'euros)

|                                     | 2018         | 2017         |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>ACTIF</b>                        |              |              |
| Créances sur le FMI                 |              |              |
| Position dans la tranche de réserve | 3194         | 2011         |
| Prêts dans le cadre du NAE          | 910          | 1245         |
| DTS en compte                       | 9861         | 9495         |
| Prêts dans le cadre du PRGT         | 1393         | 1459         |
| Créances rattachées                 | 26           | 17           |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>15384</b> | <b>14227</b> |
| <b>PASSIF</b>                       |              |              |
| Contrepartie des allocations de DTS | 12317        | 12035        |
| Dettes rattachées                   | 22           | 14           |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>12339</b> | <b>12050</b> |

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme, des opérations de pension livrée et des titres de taux. La Banque de France peut également emprunter des devises sous forme de mises en pension livrée de titres enregistrées dans le poste P5 du passif.

### Note 3 : Relations avec le FMI

Le poste P6 « Contrepartie des allocations de DTS » a été mouvementé pour la dernière fois en 2009 à l'occasion d'une allocation générale et d'une allocation spéciale de DTS par le FMI pour un montant total de 9 milliards de DTS. La variation du poste résulte de l'évolution du cours de change du DTS par rapport à l'euro.



Dans le cadre de la convention du 20 décembre 2010 entre l'État et la Banque de France, sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, les créances et les dettes sur le Fonds monétaire international sont inscrits au bilan de la Banque de France.

À l'actif :

- la position en tranche de réserve est égale à la fraction du quota (quote-part de la France dans le capital du FMI) réglée en or et en devises augmentée de l'utilisation nette du quota en euros (ou diminuée si cette utilisation est négative). Depuis 2016, le quota de la France s'établit à 20,2 milliards de DTS ;
- les droits de tirage spéciaux (DTS) acquis par les pays membres au FMI proportionnellement à leur quota ; ils peuvent également être acquis dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec les pays membres désignés par le FMI ;

- les prêts consentis au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) et au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) constitué sous l'égide du FMI, à destination des pays à bas revenu, ou encore des prélèvements sur le quota.

Au passif, sont enregistrées les allocations cumulées de DTS à la France par le FMI.

La hausse de la position dans la tranche en réserve en 2018 résulte de l'utilisation du quota en euros de la France avec un total de mises en place nettes de remboursements de 1 138 millions d'euros. S'agissant des remboursements nets des prêts octroyés dans le cadre de l'accord du 2 décembre 2009, ils s'élèvent à 299 millions de DTS (équivalents à 246 millions d'euros). Les autres variations proviennent essentiellement de l'effet change du DTS.

#### Note 4 : Concours aux établissements de crédit et dépôts reçus des établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire

Les postes A5 de l'actif et P2.2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France avec les établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

À l'actif, le poste A5 du bilan de la Banque de France comprend les concours octroyés aux établissements de crédit, soit 112 milliards

d'euros. Sur ces opérations, les risques sont partagés dans le cadre de l'Eurosystème, selon la clé Eurosystème, déterminée pour chaque BCN en rapportant sa clé au capital de la BCE à la totalité des clés des BCN de la zone euro (cf note 11). La Banque de France supporte ainsi des risques sur 20,14% des concours aux établissements de crédit octroyés par les BCN de l'Eurosystème, qui s'élevaient à 734 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Les concours aux établissements de crédit sont garantis par du collatéral.

Les concours aux établissements de crédit recouvrent :

- des opérations principales de refinancement, que sont les opérations d'*open market* à court terme effectuées par l'Eurosystème. Elles jouent un rôle clef dans le pilotage des taux d'intérêt, dans la gestion de la liquidité bancaire et pour signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prises en pension)

d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe ;

- des opérations de refinancement long ou très long terme (*Long Term Refinancing Operations* ou LTRO, et *Targeted Long Term Refinancing Operations* ou TLTRO) dont la maturité peut aller jusqu'à 48 mois. À noter que les soumissions aux opérations de refinancement à long terme comme les opérations principales de refinancement sont servies sans limitation de montant au taux minimal de soumission. En mars 2016, le Conseil des gouverneurs a décidé de lancer de nouvelles opérations de TLTRO ciblées (TLTRO II) d'une durée de 48 mois, dont le taux n'a été définitivement fixé qu'en 2018, celui-ci étant fonction de l'augmentation des prêts que les établissements emprunteurs ont effectivement accordés à l'économie réelle. Dans l'attente de

**51** Sont incluses dans l'assiette des réserves les exigibilités correspondant à des « dépôts », « titres de créance » et « instruments du marché monétaire » (libellées en euros et/ou devises, à l'égard de résidents et/ou non-résidents) telles que définies dans le cadre du dispositif de la BCE relatif à la collecte des statistiques monétaires et bancaires. Les exigibilités interbancaires entre établissements eux-mêmes assujettis au système de réserves obligatoires et les exigibilités vis-à-vis des autres banques nationales participantes et de la Banque centrale européenne (BCE) sont exclues de l'assiette des réserves.  
<https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/>

### Concours et engagements en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste A5 de l'actif et P2 du passif  
(en millions d'euros)

|   | 2018           | 2017           |
|---|----------------|----------------|
| <b>CONCOURS</b>                               |                |                |
| Opérations principales de refinancement       | 50             | 40             |
| Opérations de refinancement à plus long terme | 111 835        | 114 188        |
| Opérations de réglage fin (a)                 | 0              | 0              |
| Opérations structurelles                      | 0              | 0              |
| Facilités de prêt marginal (b)                | 0              | 0              |
| Appels de marge versés                        | 0              | 0              |
| Créances rattachées                           | - 967          | - 518          |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>110 918</b> | <b>113 709</b> |
| <b>ENGAGEMENTS</b>                            |                |                |
| Comptes courants                              | 207 119        | 227 307        |
| Autres engagements                            | 297 347        | 261 443        |
| Facilités de dépôt                            | 297 347        | 261 443        |
| Reprises de liquidité en blanc (a)            | 0              | 0              |
| Mises en pension                              | 0              | 0              |
| Appels de marge reçus                         | 0              | 0              |
| Dettes rattachées                             | - 21           | 0              |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>504 445</b> | <b>488 750</b> |

(a) Les opérations de réglage fin/reprises de liquidité en blanc sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et assurer le pilotage des taux d'intérêt. Les opérations de réglage fin prennent la forme de cessions temporaires, d'opérations fermes de swaps de change ou de reprises de liquidité en blanc. Ces opérations sont en général exécutées par voies d'appels d'offres rapides ou de procédures bilatérales.

(b) Les facilités de prêts marginales sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de cessions temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'initiative de ces dernières. Ces prêts sont rémunérés à un taux fixé par l'Eurosystème.

la fixation de ce taux, les intérêts courus avaient été calculés au taux des facilités de dépôts (- 0,40 %) au titre des exercices 2016 et 2017.

Le poste P2 du passif de la Banque de France enregistre les dépôts des établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire. Il recouvre :

- les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit, dans le poste P2.1. Les sommes

laissées en comptes courants comprennent les réserves obligatoires (1 % de l'assiette<sup>51</sup> depuis janvier 2012) et des sommes laissées en excédent des réserves obligatoires. Les réserves obligatoires sont rémunérées sur la base de la moyenne du taux d'intérêt des opérations principales de refinancement sur la période de constitution. Les dépôts excédant le montant des réserves obligatoires sont rémunérés au taux de la facilité de dépôt qui est négatif ;



- les facilités de dépôt (poste P2.2), qui permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures, rémunéré au taux fixé par le Conseil des gouverneurs, soit – 0,40% depuis mars 2016.

Note 5 : Postes A4 « Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro » et A6 « Autres concours aux établissements de crédit de la zone euro »

Ces postes comprennent notamment des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 14). La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans ou en dehors de la zone euro.

### Créances en euros sur des résidents et non-résidents de la zone euro

Postes A4 et A6 de l'actif  
(en millions d'euros)

|   | 2018          | 2017          |
|---|---------------|---------------|
| Titres conservés jusqu'à l'échéance   | 902           | 900           |
| Autres créances   | 109           | 415           |
| Créances rattachées   | 19            | 19            |
| <b>Total des créances en euros sur des non-résidents de la zone euro</b>      | <b>1 030</b>  | <b>1 335</b>  |
| Titres reçus en pension   | 10 051        | 12 008        |
| Autres dont prêts   | 2 777         | 1 505         |
| <b>Total des autres concours aux établissements de crédit de la zone euro</b> | <b>12 828</b> | <b>13 513</b> |

Note 6 : Poste A7 « Titres en euros émis par des résidents de la zone euro »

A7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire

Depuis 2009, l'Eurosystème a lancé des programmes d'achats de titres dans le cadre de sa politique monétaire non conventionnelle. Les titres acquis par la Banque de France dans le cadre de ces programmes sont enregistrés dans le poste A7.1. Il comprend des obligations acquises dans le cadre des trois programmes d'achat d'obligations sécurisées (*Covered Bond Purchase Programme – CBPP*)<sup>52</sup>, du programme pour les marchés de titres (*Securities Markets Programme – SMP*)<sup>53</sup>, du programme d'achat de

titres du secteur public (*Public Sector Purchase Programme – PSPP*)<sup>54</sup> et du programme d'achat de titres du secteur privé (*Corporate Sector Purchase Programme – CSPP*)<sup>55</sup>. Le programme d'achat de titres adossés à des actifs (*Asset-Backed Securities Purchase Programme – ABSPP*)<sup>56</sup> est porté par la BCE.

Le rythme mensuel des achats nets combinés des programmes d'achats d'actifs (*Asset Purchase Programme – APP*) pour l'Eurosystème, à savoir

<sup>52</sup> Décision de la BCE, n° 2009/16, du 2 juillet 2009, et n° 2014/40, du 15 octobre 2014.

<sup>53</sup> Décision de la BCE, n° 2010/5, du 14 mai 2010.

<sup>54</sup> Décision de la BCE, n° 2015/10, du 4 mars 2015.

<sup>55</sup> Décision de la BCE, n° 2016/16, du 1er juin 2016.

<sup>56</sup> Décision de la BCE, n° 2014/45, du 19 novembre 2014.

| Programme | Début de programme | Fin de programme  | Partage en risque entre BCN de l'Eurosystème  |
|-----------|--------------------|-------------------|---|
| CBPP1     | Juin 2009          | Juin 2010         | Pas de partage  |
| CBPP2     | Octobre 2011       | Octobre 2012      | Pas de partage  |
| SMP       | Mai 2010           | Septembre 2012    | Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE  |
| ABSPP     | Octobre 2014       | Décembre 2018 (a) | Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE<br>Achats portés par la BCE  |
| CBPP3     | Octobre 2014       | Décembre 2018 (a) | Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE  |
| PSPP      | Janvier 2015       | Décembre 2018 (a) | Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE,<br>sur les titres des émetteurs supranationaux<br>Pas de partage du risque sur les titres d'État acquis par les BCN |
| CSPP      | Janvier 2016       | Décembre 2018 (a) | Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE  |

(a) Arrêt des programmes d'achat et réinvestissement automatique des tombées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

Poste A7.1 de l'actif

(en millions d'euros)

|  | 2018          |                | 2017          |                | Variation   |                |
|--|---------------|----------------|---------------|----------------|-------------|----------------|
|  | Coût amorti   | Prix de marché | Coût amorti   | Prix de marché | Coût amorti | Prix de marché |
| Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire SMP   | 15520         | 16761          | 18122         | 20341          | - 2602      | - 3580         |
| Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP1 | 1080          | 1112           | 1417          | 1497           | - 337       | - 385          |
| Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP2 | 1193          | 1307           | 1401          | 1560           | - 208       | - 253          |
| Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CCBP3 | 50042         | 50425          | 45509         | 46037          | 4533        | 4388           |
| Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire PSPP  | 417420        | 421064         | 376718        | 379698         | 40702       | 41366          |
| Titres conservés dans le cadre de la politique monétaire CSPP  | 53427         | 52809          | 39122         | 39122          | 14305       | 13687          |
| Créances rattachées  | 4460          |                | 4174          |                | 286         |                |
| <b>TOTAL</b>   | <b>543141</b> |                | <b>486463</b> |                |             |                |

CBPP3, ABSPP, PSPP et CSPP, était de 30 milliards d'euros en moyenne jusqu'à septembre 2018 et de 15 milliards d'euros d'octobre 2018 jusqu'à la fin de l'année.

Tous les titres à revenu fixe détenus dans le cadre des programmes d'achat sont comptabilisés au coût amorti (cf. *supra*, les méthodes d'évaluation sur « Les portefeuilles-titres »).

Ces titres font l'objet de tests de dépréciation menés à l'échelle de l'Eurosystème sur la base des informations disponibles et d'une estimation des montants recouvrables à la date d'arrêté (cf. note 20).

À la suite d'un test de dépréciation effectué sur le portefeuille du CSPP en 2017, il a été conclu que l'un de ces titres détenu par une BCN devait être déprécié.

Au vu des tests de dépréciation réalisés pour les cinq autres programmes, aucune dépréciation des portefeuilles détenus par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire n'a lieu d'être enregistrée en comptabilité.

### A7.2 Autres titres

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux qui sont détenus dans le cadre de la

### Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

Poste A7.2 de l'actif

(en millions d'euros)

|                                       | 2018         | 2017         |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Titres conservés jusqu'à échéance (a) | 55949        | 62721        |
| Autres titres à revenu fixe           | 2952         | 3455         |
| Créances rattachées                   | 815          | 974          |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>59716</b> | <b>67151</b> |

(a) En 2018, des cessions pour 120,5 millions d'euros de titres conservés jusqu'à l'échéance sont intervenues dans le cadre de dépassement de limites de détention fixées par la BCE.

politique monétaire, autres que ceux détenus par la Caisse de réserve des employés de la Banque de France ou adossés aux fonds propres, ou aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans les postes A7.1, A11 et A12 (cf. notes 6, 9, 10 et 26).

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciation ont été réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a pas révélé de nécessité d'enregistrer de dépréciation.

### Note 7 : Autres créances sur l'Eurosystème

En 2017 le poste A8.4 était essentiellement constitué de la créance nette sur l'Eurosystème générée par les transferts réalisés via Target avec les autres BCN du SEBC.



**Autres créances sur l'Eurosystème**

Poste A8.4 de l'actif

(en millions d'euros)

|                                      | 2018       | 2017         |
|--------------------------------------|------------|--------------|
| Créances sur l'Eurosystème (Target2) | 0          | 30040        |
| Acomptes sur dividendes BCE          | 240        | 199          |
| Autres créances                      | 0          | 2            |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>240</b> | <b>30241</b> |

Au 31 décembre 2018, ces transferts ont généré une dette inscrite au passif dans le poste P7.

À fin 2018, le poste A8.4 fait donc seulement apparaître la créance liée à l'acompte sur dividende versé par la BCE.

Au titre du résultat 2018, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 1 191,4 millions aux BCN de l'Eurosystème, soit 240 millions pour la Banque de France.

**Note 8 : Avance à l'IEDOM**

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est assurée par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une fraction de la circulation fiduciaire revenant à la France, calculée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 selon les règles de répartition qui prévalent au sein de l'Eurosystème.

**Portefeuilles-titres**

Extrait du poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

|   | 2018  |               | 2017         |              |
|---|---|---------------|--------------|--------------|
|   | Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance | Autres titres | Total        | Total        |
| Titres à revenu fixe et effets publics            | 56389   |               | 56389        | 52724        |
| Titres émis par des organismes publics            | 6   |               | 6            | 6            |
| Autres émetteurs                                  | 0   |               | 0            | 0            |
| Créances rattachées                               | - 14  |               | - 14         | - 19         |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                      | <b>56381</b>                                      |               | <b>56381</b> | <b>52711</b> |
| <b>Actions et autres titres à revenu variable</b> |   |               |              |              |
| OPCVM français et étrangers                       |   | 1170          | 1170         | 1515         |
| OPCVM de capitalisation                           |   | 4159          | 4159         | 7015         |
| Autres titres à revenu variable                   |   | 29            | 29           | 29           |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                      |   | <b>5358</b>   | <b>5358</b>  | <b>8559</b>  |

**Autres actifs financiers en euros et en devises**

Poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

|   | 2018         | 2017         |
|---|--------------|--------------|
| Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance (a) (b) | 56395        | 52730        |
| Autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable   | 7387         | 11706        |
| Autres opérations   | 27469        | 19549        |
| Créances rattachées                                       | - 12         | - 10         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>91239</b> | <b>83976</b> |

(a) En 2018, aucun de ces titres n'a été transféré vers un autre portefeuille et aucun de ces titres n'a été vendu avant l'échéance.

(b) Titres adossés à des dépôts de la clientèle : 56390 millions d'euros (cf. note 26) dont 51251 millions d'euros de titres en devises.

**Note 9 : Autres actifs financiers en euros et en devises**

Le poste A11 comprend notamment les titres et autres actifs adossés aux dépôts de la clientèle, enregistrés dans les postes P4 et P10, aux fonds propres et aux provisions.

**Note 10 : Divers**

Le poste A12 comprend au sein de la ligne « Divers » l'ensemble des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés (CRE) de la Banque de France. La variation de la ligne « Divers » résulte notamment :

- de la réévaluation des portefeuilles-titres de la CRE (titres de placement) à compter de



**Divers**

Poste A12 de l'actif  
(en millions d'euros)

|                                  | 2018         | 2017         |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Divers dont portefeuilles CRE    | 9 149        | 4 616        |
| Comptes de régularisation        | 536          | 673          |
| Produits à recevoir              | 504          | 627          |
| Charges constatées d'avance      | 24           | 23           |
| Autres comptes de régularisation | 8            | 22           |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>9 685</b> | <b>5 289</b> |

l'exercice 2018 à la suite de la décision du Conseil général portant sur l'application aux portefeuilles de la CRE des règles d'évaluation fixées dans la *guideline* comptable (cf. *supra*, « Changement de méthode d'évaluation des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France »). Cette réévaluation fait apparaître au 31 décembre 2018 une plus-value latente de 653 millions d'euros;

- du transfert du poste A11 vers le poste A12, pour un montant de 3 166 millions d'euros, du portefeuille représentatif de la réserve spéciale pour le financement de l'engagement du régime de retraites de la Banque de France découlant de la décision du Conseil général de loger ce portefeuille au sein de la CRE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Note 11 : Valeurs immobilisées****Participation dans la BCE**

Au 31 décembre 2018, le capital de la BCE s'élève à 10 825 millions.

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les BCN du SEBC

sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition de leur part dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29.3 des statuts du SEBC, sur la base de la part des différents pays dans la population totale et du produit intérieur brut de l'Union européenne, ces deux données

**Valeurs immobilisées**

Postes A8.1 et A13 de l'actif  
(en millions d'euros)

|  | 31 déc.<br>2018 | Augmentation<br>(a) | Diminution<br>(a) | 31 déc.<br>2017 |
|--|-----------------|---------------------|-------------------|-----------------|
| Participation BCE (valeur au bilan)  | 1 545           |                     |                   | 1 545           |
| Titres de participation hors BCE (valeur brute)                                | 686             |                     |                   | 686             |
| <i>Immobilisations incorporelles (valeur brute)</i>                            | 701             | 157                 | 89                | 633             |
| <i>Amortissements</i>  | 416             | 71                  | 2                 | 347             |
| Valeur nette des immobilisations incorporelles                                 | 285             | 86                  | 87                | 285             |
| <i>Immobilisations corporelles (valeur brute)</i>                              | 2 602           | 235                 | 170               | 2 537           |
| <i>Amortissements et provisions</i>  | 1 623           | 79                  | 72                | 1 616           |
| Valeur nette des immobilisations corporelles                                   | 979             | 156                 | 98                | 920             |
| Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette au bilan) | 1 264           | 242                 | 185               | 1 206           |

(a) Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

**Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2018**

Postes A8.1 et A13.2 de l'actif  
(en millions d'euros)

|                                      | Poste du bilan | Cotation du titre | Part du capital détenu (%) | Capitaux propres 2018 | Résultat 2018 | Valeur comptable au bilan 2018 |
|--------------------------------------|----------------|-------------------|----------------------------|-----------------------|---------------|--------------------------------|
| Banque centrale européenne (a)       | A 8.1          | Non               | 20,14                      | 40 325                | 1 575         | 1 545                          |
| IEDOM                                | A 13.2         | Non               | 100,00                     | 155                   | 2             | 149                            |
| Banque des règlements internationaux | A 13.2         | Non               | 8,96                       | 22 852                | 600           | 405                            |
| Europafi                             | A 13.2         | Non               | 98,75                      | 144                   | 8             | 131                            |
| La Prévoyance immobilière            | A 13.2         | Non               | 98,20                      | nd                    | nd            | ns                             |
| Banque de France Gestion             | A 13.2         | Non               | 99,99                      | nd                    | nd            | ns                             |

ns : non significatif.

nd : non disponible.

(a) La part du capital est la quote-part de la BdF dans l'ensemble des BCN qui participent à l'euro. C'est cette clé qui est utilisée pour la répartition des dividendes.



## Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE

(en %)

| Jusqu'au<br>31 déc. 2003 | Du 1 <sup>er</sup> mai 2004<br>au 31 déc. 2006 | Du 1 <sup>er</sup> janv. 2007<br>au 31 déc. 2008 | Du 1 <sup>er</sup> janv. 2009<br>au 30 juin 2013 | Du 1 <sup>er</sup> juil. 2013<br>au 31 déc. 2013 | Du 1 <sup>er</sup> janv. 2014<br>au 31 déc. 2018 | À compter du<br>1 <sup>er</sup> janv. 2019 |
|--------------------------|--|--|--|--|--|--|
| 16,8337                  | 14,8712  | 14,3875  | 14,2212  | 14,1342  | 14,1792  | 14,2061                                    |

étant assorties d'une pondération identique. Elle est ajustée tous les cinq ans; un nouvel ajustement quinquennal a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La participation dans le capital de la BCE figurant à l'actif du bilan correspond au montant net de la participation souscrite.

Par ailleurs, une autre clé de répartition est applicable pour le partage du revenu monétaire et des dividendes de la BCE et pour celui du seigneurage, clé de répartition qui prend uniquement en compte les participations des BCN participant à l'euro. À la suite de l'entrée de la Lituanie dans la zone euro le 1<sup>er</sup> janvier 2015, cette quote-part de la Banque de France s'établissait à fin 2018 à 20,1433%. Elle est passée à 20,4059% au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le cadre de la révision quinquennale.

## Participation dans l'IEDOM

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Banque de France détient 100% du capital de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer.

## Participation dans Europafi

La Banque de France a filialisé son activité papetière en 2015. Au cours du second semestre 2017, sont entrées au capital d'Euro-pafi la Banque d'Italie (à hauteur de 0,50%), la Banque Nationale d'Autriche (0,25%), la Banque Centrale d'Irlande (0,25%) et la Banque du Portugal (0,25%), la Banque de France conservant une participation majoritaire de 98,75%.

## Note 12 : Billets en circulation

Les billets en circulation augmentent de 5% entre 2017 et 2018.

## Note 13 : Engagements en euros envers des résidents de la zone euro

## Engagements en euros envers des résidents de la zone euro

Poste P3 du passif  
(en millions d'euros)

|   | 2018        | 2017         |
|---|-------------|--------------|
| Engagements en euros envers des résidents de la zone euro | 8949        | 14609        |
| Dettes rattachées   | 0           | 0            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>8949</b> | <b>14609</b> |

Le poste P3 comprend les titres achetés dans le cadre de la politique monétaire donnés en pension livrée.

## Note 14 : Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Ce poste comprend les comptes créditeurs et dépôts à terme (hors Target) en euros des banques centrales hors zone euro, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A11 (cf. note 9) selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de swaps cambistes (cf. note 26).

## Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Poste P4 du passif  
(en millions d'euros)

|   | 2018         | 2017         |
|---|--------------|--------------|
| Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro | 50560        | 53424        |
| Dettes rattachées   | 0            | 0            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>50560</b> | <b>53424</b> |

### Note 15 : Engagements en euros envers l'Eurosystème

En 2018, les engagements en euros envers l'Eurosystème sont constitués :

- de la dette nette vis-à-vis de l'Eurosystème générée par les transferts réalisés via le système de paiement Target 2 avec les autres BCN du SEBC. Au 31 décembre 2017, ces transferts avaient généré une créance nette inscrite à l'actif dans le poste A8.4 (cf note 7) ;
- de la charge à payer au titre du partage du revenu monétaire pour 547 millions d'euros.

### Engagements en euros envers l'Eurosystème

Poste P7 du passif  
(en millions d'euros)

|   | 2018        | 2017       |
|---|-------------|------------|
| Engagements en euros envers l'Eurosystème (Target2)     | 2297        | 0          |
| Dettes rattachées                                       | 0           | 0          |
| Charges à payer au titre du partage du revenu monétaire | 547         | 509        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2844</b> | <b>509</b> |

### Note 16 : Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Le poste P8.1 est constitué :

- du compte du Trésor public qui est rémunéré, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018,

### Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Poste P8 du passif  
(en millions d'euros)

|   | 2018         | 2017         |
|---|--------------|--------------|
| Engagements vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés | 35399        | 25215        |
| Autres engagements  | 29861        | 41735        |
| Dettes rattachées   | 0            | - 3          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>65260</b> | <b>66947</b> |

jusqu'à 613,8 millions d'euros, sur la base du taux Eonia puis, au-delà de ce montant, sur la base du taux de la facilité de dépôt, qui est négatif depuis le 13 juin 2014. Les intérêts sont crédités (ou débités) au compte du Trésor public le dernier jour ouvré du mois ;

- du compte d'autres organismes assimilés à l'État.

Le poste P8.2 « Autres engagements » comprend les comptes courants en euros de la clientèle institutionnelle résidente autre que l'État et les organismes assimilés.

### Note 17 : Comptes de recouvrement

Figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement (chèques pour l'essentiel) qui ont donné lieu à débit ou crédit au compte du client et pour

lesquelles la contrepartie n'a pas encore donné lieu à crédit ou débit au compte d'un établissement de crédit et réciproquement.

### Note 18 : Opérations bancaires

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers, ou des banques centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet de swaps cambistes, figure soit dans le poste A11 (cf. note 9), soit dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) et des particuliers sont enregistrés dans le poste P8.2.

### Opérations bancaires

Poste P10 du passif  
(en millions d'euros)

|   | 2018         | 2017         |
|---|--------------|--------------|
| Dépôts de la clientèle                          | 1805         | 1829         |
| Autres opérations bancaires dont dépôts à terme | 80693        | 74017        |
| Dettes rattachées                               | 320          | 232          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>82819</b> | <b>76078</b> |



**Divers**

Poste P11 du passif  
(en millions d'euros)

|                                  | 2018        | 2017        |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| Capital de la CRE                | 6377        | 5758        |
| Charges à payer                  | 297         | 273         |
| Autres comptes de régularisation | 0           | 0           |
| Divers                           | 2571        | 128         |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>9245</b> | <b>6159</b> |

**Note 19 : Divers**

Ce poste comprend principalement :

- le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 28);
- les créiteurs divers et l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan dans le cadre des opérations avec la clientèle.

**Note 20 : Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement des provisions à caractère social :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre des plans « caisses » et « fabrication des billets », ainsi que du « plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France », du « plan d'arrêt des opérations avec la clientèle

particulière », et du plan relatif à la modernisation des services fiduciaires. Elles correspondent principalement au provisionnement intégral des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des mécanismes de départ anticipé à la retraite ;

- des provisions pour « repyramidage » relatives à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;
- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- une provision « complémentaire santé », qui couvre l'engagement de la Banque à financer une fraction des cotisations complémentaire santé des retraités ; l'augmentation de la provision est due à la hausse de la tarification ;

- des provisions pour divers passifs sociaux vis-à-vis des actifs (allocations décès, médailles du travail, congés fin de carrière, congés de longue maladie, rentes accidents du travail, chômage) ;
- des provisions pour couvrir divers engagements sociaux accordés aux agents retraités (allocation décès, etc.) ;
- des provisions diverses, notamment pour gros entretien immobilier (ravalement, remises aux normes, etc.).

Il est à noter que les bases de calcul des provisions sociales sont restées inchangées : taux d'actualisation à 2,75% ; hypothèse de revalorisation basées sur l'inflation de long terme à 1,75% à compter de 2020.

À la suite du test de dépréciation réalisé sur les portefeuilles

**Provisions pour risques et charges**

Poste P12 du passif  
(en millions d'euros)

|  | 2018       | Augm.      | Dimin.    | 2017       |
|--|------------|------------|-----------|------------|
| Provisions pour restructuration et repyramidage          | 139        | 4          | 7         | 142        |
| Provisions pour indemnités de départ en retraite         | 154        | 13         | 18        | 159        |
| Provision « complémentaire santé »                       | 321        | 35         | 11        | 297        |
| Autres provisions diverses vis-à-vis des actifs          | 100        | 17         | 22        | 106        |
| Autres provisions diverses vis-à-vis des retraités       | 158        | 5          | 6         | 159        |
| Provision relative aux opérations de politique monétaire | 32         | 32         | 14        | 14         |
| Autres   | 31         | 7          | 11        | 35         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>936</b> | <b>113</b> | <b>89</b> | <b>912</b> |

CSPP (*Corporate Sector Purchase Programme*) en décembre 2018, le Conseil des gouverneurs a jugé nécessaire de constituer une provision pour un montant total de 161 millions d'euros pour risque de crédit sur opérations de politique monétaire, sur l'exercice 2018. Conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, cette provision est répartie intégralement sur toutes les banques centrales nationales des États membres participants, proportionnellement à leur participation dans le capital de la BCE en 2018. En conséquence, une provision pour 32,4 millions d'euros, équivalent à 20,14% de la provision totale, a été dotée dans les comptes de la Banque de France en 2018. La provision dotée en 2017 pour 13,9 millions en couverture d'un risque sur un titre du portefeuille CSPP a été intégralement reprise sur l'exercice à la suite de sa cession en janvier 2018.

#### Note 21 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2018.

Les cours de réévaluation du 31 décembre 2018 de l'or et des principales devises détenues sont les suivants :

- 36040 euros le kilogramme d'or fin (contre 34783 euros le kilogramme fin 2017);
- un euro pour 1,1450 dollar des États-Unis (contre 1,1993 fin 2017);
- un euro pour 0,8228 DTS (contre 0,8420 fin 2017);
- un euro pour 1,622 dollar australien (contre 1,535 fin 2017);
- un euro pour 1,561 dollar canadien (contre 1,504 fin 2017).

Les comptes de réévaluation intègrent pour la première fois l'impact de la réévaluation des titres de placement logés dans les portefeuilles de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (impact de 653 millions d'euros au 31 décembre 2018), à la suite de la décision du Conseil général d'appliquer à ces portefeuilles les règles d'évaluation fixées dans l'orientation comptable de la BCE (cf. *infra*,

#### Comptes de réévaluation

Poste P13 du passif  
(en millions d'euros)

|  | 2018         | 2017         |
|--|--------------|--------------|
| Comptes de réévaluation or                                       | 68428        | 65367        |
| Comptes de réévaluation devises                                  | 6213         | 4614         |
| Comptes de réévaluation titres et instruments financiers à terme | 2581         | 2545         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>77223</b> | <b>72526</b> |

« Changement de méthode d'évaluation des portefeuilles titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France »).

#### Note 22 : Fonds pour risques généraux

Le fonds pour risques généraux n'a pas été doté en 2018.

#### Note 23 : Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises

Cf. les commentaires sur la RRRODE dans la partie consacrée aux méthodes d'évaluation.

#### Note 24 : Capital, réserves et report à nouveau

#### Capital, réserves et report à nouveau

Poste P17 du passif  
(en millions d'euros)

|   | 2018         | 2017        |
|---|--------------|-------------|
| Capital                                       | 1000         | 1000        |
| Réserves                                      | 9090         | 8252        |
| Réserve réglementaire (a)                     | 1043         | 877         |
| Plus-values à long terme                      | 100          | 100         |
| Réserve spéciale pour retraites (cf. note 28) | 4719         | 4060        |
| Autres réserves (b)                           | 3228         | 3215        |
| Report à nouveau                              | 0            | 0           |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>10090</b> | <b>9252</b> |

(a) Conformément à l'article R. 114-4 du Code monétaire et financier, un prélèvement de 5% sur le résultat net est affecté à une réserve spécifique qui cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un montant égal au double du capital.

(b) Les autres réserves comprennent notamment la réserve pour investissement et le fonds d'assurance contre les sinistres. Conformément à l'article R. 144-2, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées. En outre, la Banque de France est son propre assureur en matière de risque responsabilité civile, en matière de sinistres affectant des immeubles lui appartenant, et pour les dégâts causés à ces biens par un tiers.



## Le hors-bilan

Note 25 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt

### Montant notionnel des instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

|  | 2018   | 2017   |
|--|--------|--------|
| Opérations fermes sur marchés organisés        |        |        |
| Contrats de taux d'intérêt libellés en devises |        |        |
| Achats   | 46 618 | 35 719 |
| Ventes   | 48 543 | 23 201 |
| Contrats de taux d'intérêt libellés en euros   |        |        |
| Achats   | 1 272  |        |
| Ventes   | 2 652  | 1 374  |
| Opérations de gré à gré                        |        |        |
| Swaps de taux d'intérêt libellés en devises    | 169    | 246    |
| Swaps de taux d'intérêt libellés en euros      |        |        |

Note 26 : Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle

Dans le cadre d'opérations avec la clientèle portant sur des opérations à terme en devises, la Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux); ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des

dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11); le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des *swaps* cambistes de montant et de durée équivalente aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité distincte et indépendante de celle relative à la gestion des réserves de change; ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par l'ANC (cf. *supra*, les méthodes d'évaluation relatives aux « Résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises »).

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant des opérations

### Devises à recevoir/à livrer

(en millions d'euros)

|  | 2018   | 2017   |
|--|--------|--------|
| Euros à recevoir contre devises à livrer   |        |        |
| Euros à recevoir                           | 18 108 | 13 258 |
| Devises à livrer                           | 18 378 | 11 406 |
| Devises à recevoir contre Euros à livrer   |        |        |
| Devises à recevoir                         | 20 624 | 24 563 |
| Euros à livrer                             | 20 517 | 24 961 |
| Devises à recevoir contre devises à livrer | 70 990 | 54 382 |
| Devises à livrer contre devises à recevoir | 72 247 | 52 700 |

réalisées avec la clientèle, sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Note 27 : Les engagements au hors-bilan donnés ou reçus au titre des opérations avec le FMI

Les engagements donnés par la Banque de France

L'engagement au titre du quota s'élève à 20,2 milliards de DTS. La position en tranche de réserve s'élève à 2,6 milliards de DTS à fin décembre 2018 : des tirages complémentaires peuvent intervenir à hauteur de 17,5 milliards de DTS.

La ligne de financement accordée au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) s'élève à 9,5 milliards de DTS, dont 0,7 milliard a été tiré au 31 décembre 2018. Des tirages

complémentaires peuvent atteindre 8,7 milliards de DTS.

Un accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI et reconduit depuis. Par cet accord, la France s'engage à un financement additionnel de 31,4 milliards d'euros. Cette ligne de prêt n'a pas été activée.

Par ailleurs, la Banque accorde des prêts au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) au titre de la « facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et de la « facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE) du FMI. Le premier accord de prêt portant sur 1 328 millions de DTS résulte de l'engagement pris par la France lors de l'assemblée annuelle du FMI du 4 octobre 2009. L'enveloppe de ce prêt a été augmentée à hauteur de 2 milliards de DTS en février 2018. À fin décembre 2018, l'encours des prêts au PRGT s'élève à 1,1 milliard de DTS.

Les engagements reçus par la Banque

Dans la loi de finance rectificative pour 2008, l'État a accordé sa garantie aux prêts consentis par la Banque de France au PRGT.

#### Note 28 : Les engagements de retraite

Les agents titulaires de la Banque de France bénéficient d'un régime spécial de retraite, régi aujourd'hui par le décret 2007-262 du 27 février 2007, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007, modifié par les décrets 2008-1514, 2012-701, 2012-847 et 2014-1702, qui ont aligné le régime de la Banque de France sur celui de la fonction publique.

#### La Caisse de réserve des employés

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la Banque de France » (CRE) qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque; elle constitue, comme le Conseil d'État l'a indiqué dans ses arrêts du 5 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « un mode de gestion par la Banque elle-même d'un patrimoine voué à une affectation spéciale et dont l'individualisation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion ».

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs,

ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Le bilan de la CRE comprend à l'actif des titres, enregistrés dans le poste A12 du bilan de la Banque de France. Ils sont comptabilisés conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation des portefeuilles-titres de la CRE. Ils sont pour partie issus du portefeuille qui était adossé à la réserve spéciale pour les retraites (cf. *infra*).

Dans le poste P11 « Divers » du passif, figure le capital de la CRE. Les plus et moins-values réalisées, les moins-values latentes et les cotisations versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation/prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve. Au passif – dans le poste P15 –, figurent également les écarts de réévaluation pour les titres de la CRE qui font l'objet d'une réévaluation.

Les charges de retraite sont enregistrées dans le poste 2.2 du compte de résultat « Pensions de retraite et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le



poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les autres sources de financement des retraites

Afin d'assurer le financement progressif de la fraction non couverte des engagements au titre des droits acquis avant l'entrée en vigueur du décret 2007-262 du 27 février 2007, le Conseil général a institué en 2007 une « réserve spéciale » conformément aux dispositions du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier. Cette réserve est régulièrement abondée, dans les limites permises par le résultat brut de la Banque de France et le versement à l'État de la part prépondérante de ce dernier. La réserve spéciale pour retraites figure dans le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau ». La réserve spéciale pour les retraites a été investie dans un portefeuille-titres qui figurait jusqu'à fin 2017 dans le poste A11. À la suite du transfert de ce portefeuille au sein de la CRE (décision du Conseil général du 20 décembre 2017), celui-ci figure désormais dans le poste A12 du bilan.

Par ailleurs, les engagements au titre des bonifications d'annuités

## Les engagements de retraite et leur financement

(en millions d'euros)

|   | Engagements  |              | Financements                                     |                   |
|---|--------------|--------------|--|-------------------|
|   | 2018         | 2017         | 2018   | 2017              |
| Engagements de retraite du régime spécial                               | 13553        | 13303        | Financements                                     | 11096 9775        |
|   |              |              | dont caisse de réserve des employés              | 6377 5715         |
|   |              |              | dont réserve spéciale                            | 4719 4060         |
| dont actifs   | 4767         | 4926         |  |                   |
| dont pensionnés   | 8786         | 8377         |  |                   |
| Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux | 138          | 140          | Provision  | 138 140           |
|   |              |              | Écart de réévaluation                            | 1230 *            |
| <b>Engagement brut total</b>  | <b>13691</b> | <b>13443</b> | <b>Financement total</b>                         | <b>12464 9915</b> |
| <b>Engagement net</b>   | <b>1227</b>  | <b>3528</b>  | * Écart de réévaluation non comptabilisé en 2017 |                   |

accordées dans le cadre des plans sociaux (cf. note 20) sont intégralement provisionnés.

### Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2018, les tables de mortalité réglementaires applicables

aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été utilisées.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque de France. Le taux d'actualisation est resté stable à 2,75% en 2018. Les hypothèses de revalorisation des salaires et des pensions basées sur l'inflation de long terme se montent à 1,75% brut à compter de 2020 (cf. note 20).

### Le compte de résultat

#### Note 29 : Produit net d'intérêt

Le produit net d'intérêt progresse de 7,6 milliards d'euros au 31 décembre 2017 à 8,7 milliards d'euros au 31 décembre 2018.



## Produit net d'intérêt

Poste 1.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

|   | 2018          | 2017         |
|---|---------------|--------------|
| Intérêts sur avoirs en devises  | 1233          | 974          |
| <i>Dont intérêts sur titres monétaires d'investissement</i>   | 527           | 415          |
| Intérêts sur créances sur le FMI  | 132           | 77           |
| Intérêts sur créances en euros sur non-résidents  |               |              |
| Produits nets sur opérations de politique monétaire (hors titres) (b)   | 1335          | 1112         |
| Intérêts sur titres en euros  | 5517          | 4891         |
| <i>Dont : Intérêts sur titres monétaires d'investissement</i>   | 1806          | 2096         |
| <i>Intérêts sur titres détenus dans le cadre de la politique monétaire</i>  | 3711          | 2795         |
| Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés   | 0             | 0            |
| Intérêts sur la créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème (a)  | 0             | 0            |
| Intérêts sur la position nette au titre des billets en euros  | 0             | 0            |
| Intérêts sur autres actifs financiers en euros et en devises  | 2092          | 1425         |
| <i>Dont : Intérêts sur titres de placement</i>  | 12            | 0            |
| <i>Intérêts sur titres d'investissement</i>   | - 105         | - 139        |
| <i>Autres intérêts</i>  | 2185          | 1564         |
| <b>Total des intérêts et produits assimilés (A)</b>   | <b>10309</b>  | <b>8478</b>  |
| Intérêts sur engagements hors politique monétaire en euros envers les institutions financières monétaires de la zone euro (c) | 10            | 21           |
| Intérêts sur engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro  | - 1502        | - 854        |
| Intérêts sur engagements en devises   | - 62          | - 42         |
| Intérêts sur contrepartie des allocations de DTS  | - 114         | - 65         |
| Intérêts sur la dette nette vis-à-vis de l'Eurosystème (a)  | 0             | 0            |
| Intérêts relatifs au compte du Trésor public  | 154           | 147          |
| Autres intérêts   | - 84          | - 52         |
| <b>Total des intérêts et charges assimilés (B)</b>  | <b>- 1599</b> | <b>- 846</b> |
| <b>Produit net d'intérêt (C = A + B)</b>  | <b>8710</b>   | <b>7632</b>  |

(a) Intérêts sur la position nette de la Banque de France dans le cadre du système Target (cf. notes 7 et 15).

(b) Produits nets des comptes courants des IFM, facilités de dépôt et TLTRO2 (intérêts négatifs)

(c) Intérêts sur pensions

ainsi qu'une hausse des taux de rendement de l'ensemble des portefeuilles;

- au taux négatif de la facilité de dépôt (- 0,40 %) appliqué aux dépôts des institutions financières, aux dépôts du Trésor public, et autres dépôts clientèle hors administrations publiques, dont les encours moyens ont été en hausse par rapport à 2017.

### Note 30 : Résultat net des opérations financières

Cette ligne du compte de résultat fait ressortir les gains ou pertes nettes résultant des opérations de cessions et de réévaluation de l'or et des devises d'une part, et des instruments financiers qui ne relèvent pas des opérations de politique monétaire d'autre part.

La progression s'explique par d'importants produits d'intérêt imputables :

- à la rémunération des titres de politique monétaire suite à l'accroissement des encours, la poursuite des achats nets dans le cadre du programme APP (Asset Purchase Programme),

### Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat

(en millions d'euros)

|   | 2018        | 2017      |
|---|-------------|-----------|
| Solde net sur les titres en devises (a) (b) (c)                         | - 71        | 2         |
| Solde net sur les titres en euros enregistrés dans le poste A72 (b) (c) | - 1         | 17        |
| Solde net des titres de placement enregistrés dans le poste A11 (b)     | 12          | 22        |
| Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)            | 11          | 21        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>- 49</b> | <b>62</b> |

(a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change, qui figurent dans le poste 1.2.1. du compte de résultat.

(b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.

(c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les résultats sur instruments synthétiques.



En 2018, le solde net des gains ou pertes de change réalisés sur or et sur devises (27 millions d'euros) et des moins-values latentes sur devises (119 millions) représente une charge nette de 92 millions. Conformément à la convention du 2 février 2011 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, ce solde net a été affecté par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE).

#### Note 31 : Produits des actions et des titres de participation

Au titre de 2018, le Conseil des gouverneurs a décidé de distribuer la part de seigneurage de la BCE ainsi que le revenu des titres SMP, CBPP3, ABS et PSPP aux banques centrales nationales. La BCE a mis en distribution un montant

#### Produit des actions et des titres de participation

Poste 1.4 du compte de résultat  
(en millions d'euros)

|   | 2018       | 2017       |
|---|------------|------------|
| Dividende BCE                                 | 298        | 245        |
| Dividendes sur autres titres de participation | 24         | 32         |
| Dividendes sur titres de placement            | 14         | 14         |
| Autres produits                               | 0          | 0          |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>336</b> | <b>290</b> |

de 1 191,4 millions d'acompte sur dividende, dont 240 millions pour la Banque de France. En outre, elle a distribué au titre de 2017 un complément de dividende de 58 millions pour la Banque de France.

#### Note 32 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Ce poste comprend le solde annuel de la répartition du revenu monétaire (cf. encadré ci-après), enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat. Pour 2018, il correspond à une charge de 614 millions d'euros. À cela s'ajoutent des corrections au titre des années antérieures, principalement liées à la détermination en 2018 des taux effectivement applicables au TLTRO II dont les revenus avaient été comptabilisés à titre prudent au taux le plus bas possible, soit le taux de la facilité de dépôt fixé à - 0,40%.

#### Répartition du revenu monétaire

Poste 1.5 du compte de résultat  
(en millions d'euros)

|  | 2018         | 2017         |
|--|--------------|--------------|
| Revenu monétaire mis en commun par la Banque de France                                       | - 3073       | - 2682       |
| Revenu monétaire alloué à la Banque de France  | 2459         | 2173         |
| <b>Solde de partage du revenu monétaire au titre de 2018</b>                                 | <b>- 614</b> | <b>- 509</b> |
| Régularisation au titre des années précédentes   | 67           | 2            |
| <b>Sous total</b>  | <b>- 547</b> | <b>- 507</b> |
| Dotations nettes des reprises aux provisions relatives aux opérations de politique monétaire | - 19         | - 14         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>- 566</b> | <b>- 521</b> |

Ce poste contient également :

- la reprise de la provision constituée en 2017 pour pertes sur opérations de politique monétaire, pour un montant de 13,9 millions d'euros (cf. note 20) ;
- la part de la Banque de France dans la provision pour risque de crédit sur opérations de politique monétaire, liée à la détention d'un titre par une BCN de l'Eurosystème dans son portefeuille CSPP pour un montant de 32,4 millions.

#### Note 33 : Net des autres produits et charges

Ce solde reprend les produits et les charges qui sont générés par des activités de service effectués pour le compte de tiers. Ces activités portent principalement sur des activités de service public confiées

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les banques centrales nationales (BCN) en fonction de leur part dans le capital de la BCE.

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est composé des revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette intra-Eurosystème résultant des transactions Target et la dette nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés, la créance nette intra-Eurosystème résultant des transactions Target, la créance nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chaque BCN dans le capital de la BCE. Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la contribution au revenu monétaire de cette différence est prise en compte en lui appliquant le taux marginal des opérations principales de refinancement.

à la Banque de France par la loi ou des conventions signées avec l'État. Elles concernent aussi, dans une moindre mesure, des activités exercées au service de l'économie et dont le coût est refacturé.

Parmi les produits figure la contribution pour frais de contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), instituée par l'ordonnance 2010-76 du 21/01/2010 portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance. L'ACPR est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière.

Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France. Les charges et les produits de l'ACPR sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis auprès des assujettis au contrôle de l'ACPR. En 2018, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 198 millions d'euros (192 millions en 2017), enregistré dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges ».

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État – notamment le fonctionnement des commissions départementales de traitement de situations de surendettement des

### Net des autres produits et charges

Poste 1.6 du compte de résultat  
(en millions d'euros)

|   | 2018       | 2017       |
|---|------------|------------|
| Rémunération des services rendus à l'État                   | 244        | 249        |
| Contributions pour frais de contrôle de l'ACPR              | 198        | 192        |
| Autres produits (a)   | 367        | 361        |
| <b>Total des autres produits (A)</b>                        | <b>809</b> | <b>802</b> |
| Total des autres charges (B)                                | - 35       | - 80       |
| <b>Solde net des autres produits et charges (C = A + B)</b> | <b>774</b> | <b>722</b> |

(a) Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCI, FICP, FCC, FIBEN).



ménages et la tenue de compte du Trésor – sont remboursées sur la base du coût complet.

#### Note 34 : Frais de personnel et charges assimilées

Pour l'année 2018, la rémunération brute totale du gouverneur a été de 288 098 euros <sup>57</sup>. Celle du premier sous-gouverneur a été de 231 398 euros et celle de la seconde sous-gouverneure de

210 251 euros <sup>58</sup>. Ils ne bénéficient pas d'appartement de fonction ; ils perçoivent chacun une indemnité de logement brute de 5 712 euros par mois, imposable. Ces dispositions sont réglées conformément à l'article R. 142-19 du Code monétaire et financier.

#### Note 35 : Charge fiscale

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France dispose que le résultat imposable de la Banque de France est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L. 144-4 du Code

monétaire et financier et de la convention visée à l'article L. 141-2 du même Code.

En 2017, ce poste comprenait :

- le remboursement attendu de la contribution de 3% sur les montants distribués, relative aux années 2015 à 2017, et les intérêts moratoires afférents, cette contribution ayant été invalidée par le Conseil constitutionnel fin 2017 ;
- deux nouvelles contributions exceptionnelles, dont l'objectif était de financer le remboursement de la contribution invalidée ; leur montant s'était élevé à 621 millions d'euros.

#### Frais de personnel et charges assimilées

Poste 2.1 du compte de résultat  
(en millions d'euros)

|  | 2018       | 2017       |
|--|------------|------------|
| Salaires et traitements liés                       | 614        | 622        |
| Charges fiscales liées aux salaires et traitements | 104        | 107        |
| Charges sociales                                   | 181        | 185        |
| Intéressement et participation                     | 31         | 35         |
| <b>Total des frais de personnel</b>                | <b>930</b> | <b>949</b> |

Poste 2.2 du compte de résultat  
(en millions d'euros)

|   | 2018       | 2017       |
|---|------------|------------|
| Charges de retraite et charges assimilées | 486        | 475        |
| <b>Total des charges de retraite</b>      | <b>486</b> | <b>475</b> |

#### Impôts sur les bénéfices

Poste 5 du compte de résultat  
(en millions d'euros)

|   | 2018 | 2017 |
|---|------|------|
| Charge d'impôt de l'exercice                    | 2400 | 2690 |
| Sur le résultat ordinaire                       | 2400 | 2243 |
| Contribution exceptionnelle                     | 0    | 621  |
| Remboursement attendu sur la contribution de 3% | 0    | -174 |

<sup>57</sup> La seule augmentation par rapport à 2017 tient à la compensation de la hausse de la CSG et à l'augmentation de la subvention santé, comme pour tous les agents de la Banque de France.

<sup>58</sup> Sylvie Goulard a pris ses fonctions le 22 janvier 2018.

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France

### KPMG Audit

2 avenue Gambetta  
92066 Paris-La Défense Cedex

### MAZARS

61 rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense Cedex

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- un changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation du portefeuille-titres de la Caisse de réserve des employés est exposé dans la note « Changement de méthode d'évaluation des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France » de l'annexe aux comptes annuels ;

.../...



- le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Évaluation des titres comptabilisés au coût amorti

Votre Institution détient des portefeuilles de titres comptabilisés au coût amorti. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement selon les modalités décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – les portefeuilles-titres » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les tests de dépréciation mis en place par la Banque de France pour évaluer les risques de non-recouvrement, à apprécier les hypothèses retenues et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

#### Évaluation des engagements sociaux

Votre Institution calcule ses engagements sociaux selon les modalités décrites dans la note 28 de l'annexe aux comptes annuels. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues pour effectuer ces estimations.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gouverneur.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable

.../...

correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 mars 2019

Les commissaires aux comptes

**KPMG Audit**  
**Département de KPMG S.A.**  
 Marie-Christine Jolys  
 Associée

**MAZARS**  
 Hervé Hélias  
 Associé  
 Emmanuel Dooseman  
 Associé



### 3 Les comptes consolidés

#### Le bilan et le compte de résultat consolidés

##### Bilan combiné au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)

| Notes annexes | ACTIF  | 2018             | 2017             | Notes annexes | PASSIF   | 2018             | 2017             |
|---------------|--|------------------|------------------|---------------|--|------------------|------------------|
| A1            | Avoirs en or   | 87 794           | 84 733           | P1            | Billets en circulation   | 228 154          | 216 957          |
| A2            | Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)   | 49 373           | 47 815           | P2            | Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire | 504 445          | 488 750          |
|               | 2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro  | 42 248           | 31 472           |               | 2.1 Comptes courants   | 207 098          | 227 307          |
|               | 2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro  | 7 125            | 16 343           |               | 2.2 Autres engagements   | 297 347          | 261 443          |
| A3            | Relations avec le FMI  | 15 384           | 14 227           | P3            | Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro  | 8 949            | 14 609           |
|               | 3.1 Concours au FMI  | 4 110            | 3 260            | P4            | Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro  | 50 560           | 53 424           |
|               | 3.2 Acquisitions de DTS  | 11 274           | 10 967           | P5            | Engagements en devises   | 248              | 1 398            |
| A4            | Créances en euros sur non-résidents de la zone euro  | 1 030            | 1 335            | P6            | Contrepartie des allocations de DTS  | 12 339           | 12 050           |
| A5            | Concours en euros des établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire | 110 918          | 113 709          | P7            | Relations au sein de l'Eurosystème   | 2 844            | 509              |
| A6            | Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro  | 12 828           | 13 513           | P8            | Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro   | 61 500           | 63 606           |
| A7            | Titres en euros émis par des résidents de la zone euro   | 602 857          | 553 614          |               | 8.1 Engagements vis-à-vis de l'État  | 35 399           | 25 212           |
|               | 7.1 Titres détenus dans le cadre d'opération de politique monétaire  | 543 141          | 486 463          | 2             | 8.2 Autres engagements   | 26 101           | 38 394           |
|               | 7.2 Autres titres  | 59 716           | 67 151           | P9            | Comptes de recouvrement  | 135              | 150              |
| A8            | Relations au sein de l'Eurosystème   | 99 469           | 127 953          | P10           | Opérations bancaires   | 82 819           | 76 078           |
|               | 8.1 Participation au capital de la BCE   | 1 545            | 1 545            | P11           | Divers   | 9 255            | 6 172            |
|               | 8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés   | 8 217            | 8 217            | P12           | Provisions pour risques et charges   | 959              | 938              |
|               | 8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation   | 89 466           | 87 949           | P13           | Comptes de réévaluation  | 77 223           | 72 526           |
|               | 8.4 Autres créances sur l'Eurosystème  | 240              | 30 241           | P14           | Fonds pour risques généraux  | 8 000            | 8 000            |
|               |  |                  |                  | P15           | Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État   | 22 285           | 22 377           |
| A9            | Créances sur le Trésor public au titre des monnaies divisionnaires   | 0                | 0                | 1             | P17 Capital, réserves et report à nouveau  | 10 984           | 10 145           |
| 2             | A10 Autres actifs financiers en euros et en devises  | 91 239           | 83 976           |               | 17.1 Intérêts minoritaires, réserves et report à nouveau de l'IEDOM  | 2                | 2                |
|               |  |                  |                  |               | 17.2 Capital, réserves et report à nouveau de la Banque de France  | 10 982           | 10 143           |
| 1             | A11 Divers   | 12 403           | 8 390            | P18           | Résultat net   | 4 402            | 3 329            |
|               | A12 Valeurs immobilisées   | 1 807            | 1 753            |               |  |                  |                  |
|               | 12.1 Immobilisations corporelles et incorporelles  | 1 402            | 1 348            |               |  |                  |                  |
|               | 12.2 Titres de participation (autres que la participation dans la BCE)   | 405              | 405              |               |  |                  |                  |
|               | <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>1 085 102</b> | <b>1 051 018</b> |               | <b>TOTAL DU PASSIF</b>   | <b>1 085 102</b> | <b>1 051 018</b> |

NB : Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.



## Compte de résultat consolidé de l'exercice 2018

(en millions d'euros)

| Notes annexes |   | 2018    | 2017    |
|---------------|---|---------|---------|
| 1             | Produit net des activités   | 9 293   | 8 238   |
|               | 1.1 Produit net d'intérêt   | 8 753   | 7 678   |
|               | 1.1.1 Intérêts et produits assimilés  | 10 352  | 8 524   |
| 2             | 1.1.2 Intérêts et charges assimilées  | - 1 599 | - 846   |
|               | 1.2 Résultat net des opérations financières   | - 49    | 62      |
|               | 1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises  | - 92    | 37      |
|               | 1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises | 92      | - 37    |
|               | 1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières           | - 49    | 62      |
|               | 1.3 Commissions   | 6       | 2       |
|               | 1.3.1 Commissions (produits)  | 43      | 40      |
|               | 1.3.2 Commissions (charges)   | - 37    | - 38    |
| 2             | 1.4 Produits des actions et des titres de participation                             | 336     | 285     |
|               | 1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire                                     | - 566   | - 521   |
|               | 1.6 Net des autres produits et charges  | 812     | 732     |
| 2             | Charges d'exploitation  | - 2 261 | - 2 216 |
|               | 2.1 Frais de personnel et charges assimilées  | - 955   | - 971   |
|               | 2.2 Pension de retraites et charges assimilées                                      | - 486   | - 475   |
|               | 2.3 Impôts et taxes   | - 46    | - 51    |
|               | 2.4 Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations                  | - 161   | - 158   |
|               | 2.5 Autres charges d'exploitation   | - 613   | - 561   |
|               | Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)  | 7 032   | 6 022   |
| 3             | Dotations nettes au FRG   |         |         |
| 4             | Résultat exceptionnel   |         |         |
|               | 4.1 Produits exceptionnels  |         |         |
|               | 4.2 Charges exceptionnelles   |         |         |
| 1             | 5 Impôt sur les bénéfices   | - 2 630 | - 2 693 |
|               | Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)                                      | 4 402   | 3 329   |

NB : Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

## L'annexe aux comptes annuels consolidés

### Le périmètre de consolidation

#### La consolidation des filiales et participations de la Banque

Au 31 décembre 2018, la Banque de France détient des

participations dans six établissements (cf. note 13 de l'annexe au bilan de la Banque de France). Pour cinq d'entre elles, la part détenue par la Banque de France excède 20%.

Compte tenu de leur caractère non significatif, les participations dans Banque de France Gestion, et La

Prévoyance immobilière sont exclues du périmètre de consolidation.

Europafi

Europafi a été créée le 27 octobre 2015 sous forme de SAS, et était initialement intégralement détenue par la Banque de France.

Au cours de l'exercice 2017, la Banque d'Italie, la Banque Nationale d'Autriche, la Banque du Portugal et la Banque Centrale d'Irlande sont entrées au capital d'Europafi, leur participation totale s'élevant à 1,25% du capital social de 133 millions d'euros.

Europafi est consolidée par intégration globale.

Banque Centrale Européenne

S'agissant de la participation dans la BCE, compte tenu des spécificités de fonctionnement du Conseil des gouverneurs de la BCE, définies dans les statuts du SEBC et de la BCE, la Banque de France n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur celle-ci. En effet, la politique monétaire est définie par le Conseil des gouverneurs, composé de dix-neuf membres depuis 2015, sur la base du principe « un homme, une



voix » conformément à l'article 10.2 de ces statuts.

L'IEDOM

L'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, modifiant l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 portant réforme du régime de l'émission dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte et de La Réunion, avait placé l'IEDOM sous le contrôle de la Banque de France à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000, sans que, toutefois, celle-ci détienne une participation dans l'IEDOM.

Les missions de l'IEDOM peuvent se regrouper en trois catégories :

- missions de banque centrale : mise en circulation de la monnaie fiduciaire ; cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème ; surveillance des systèmes et moyens de paiement ; relais des autorités nationales (ACPR, Autorité des marchés financiers – AMF) et européennes (BCE) ;
- missions de service public confiées par le législateur : mise

en circulation des pièces de monnaies ; secrétariat des commissions de surendettement ; gestion locale des fichiers inter-bancaires (fichiers des comptes d'outre-mer – FICOM –, fichier central des chèques – FCC –, fichier national des incidents et remboursement des crédits aux particuliers – FICP) ; information du public aux modalités d'accès aux fichiers, droit au compte ; observatoire des tarifs bancaires ;

- missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés : observatoire économique et financier ; médiation du crédit aux entreprises ; gestion d'information sur les entreprises ; production d'informations pour la communauté bancaire.

Conformément à l'article 711-9 du Code monétaire et financier, les comptes de l'IEDOM étaient combinés avec ceux de la Banque de France.

Début 2017, l'IEDOM est devenue une filiale à 100% de la Banque, dans le cadre de sa transformation en une SAS dont la Banque a souscrit l'intégralité du capital. Depuis cette date, l'IEDOM est consolidé par intégration globale.

## Les principes comptables et les méthodes d'évaluation des comptes consolidés

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation appliqués aux comptes consolidés sont identiques à ceux des comptes individuels de la Banque de France, sauf pour ce qui concerne la détermination de l'impôt sur les bénéfices, qui intègre, dans les comptes consolidés, toutes les différences temporaires d'imposition.

## Les informations sur les postes du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé

### Note 1 : Impôts différés

Une créance nette d'impôts différés, d'un montant de 555 millions

### Créances et dettes d'impôts différés

(en millions d'euros)

|  | Créances<br>d'impôts<br>différés | Dettes<br>d'impôts<br>différés |
|--|----------------------------------|--------------------------------|
| Produits en sursis d'imposition                              |                                  | 3                              |
| Imposition des plus<br>et moins-values latentes<br>sur OPCVM | 306                              |                                |
| Autres impôts différés relatifs<br>aux titres                | 0                                |                                |
| Provisions fiscalement non<br>déductibles                    | 276                              |                                |
| Autres décalages récurrents                                  | 5                                |                                |
| Déductions fiscales anticipées                               |                                  | 29                             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>587</b>                       | <b>32</b>                      |
| <b>CREANCE NETTE</b>   | <b>555</b>                       |                                |

d'euros, est incluse dans le poste A11 « Divers » du bilan consolidé. Elle provient uniquement de décalages temporaires entre comptabilisation des charges ou produits, et déduction ou imposition fiscale. Elle est composée des éléments figurant dans le tableau ci-dessus.

Cette créance d'impôts différés trouve sa contrepartie dans :

- la charge d'impôt de l'exercice, qui est majorée par rapport aux comptes individuels de 227 millions d'euros au titre du résultat de l'exercice 2018;
- le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau » pour le solde (soit 782 millions), qui correspond à la créance nette d'impôts différés existant à l'ouverture de l'exercice.

#### Note 2 : Élimination des opérations réciproques

Outre la prise en compte des impositions différées, les principaux retraitements de consolidation consistent en l'élimination des opérations réciproques avec Europafi et l'IEDOM et en la disparition, au bilan, des provisions réglementées et, en compte de résultat, de leurs dotations et reprises correspondantes.

#### L'IEDOM

L'élimination des opérations réciproques a porté sur :

- l'avance à l'IEDOM (poste A9 du bilan individuel de la Banque de France);
- le compte courant de l'IEDOM à la Banque de France (inclus

dans le poste P8.2 du passif du bilan individuel);

- les prestations de service entre la Banque de France et l'IEDOM;
- et les charges et produits réciproques de gestion courante.

#### Europafi

L'élimination des opérations réciproques a porté sur :

- les ventes de papier à la direction générale de la Fabrication des billets de la Banque de France;
- la mise à disposition de personnel par la Banque à Europafi;
- les prestations de services entre la Banque et Europafi.



## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### KPMG Audit

2 avenue Gambetta  
92066 Paris-La Défense Cedex

### MAZARS

61 rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense Cedex

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- pour les principes et les méthodes d'évaluation, l'annexe aux comptes consolidés renvoie à l'annexe aux comptes annuels. La note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- un changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation du portefeuille titres de la Caisse de réserve des employés est exposé dans la note « Changement de méthode d'évaluation des portefeuilles titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France » de l'annexe aux comptes annuels ;
- le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

.../...

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Évaluation des titres comptabilisés au coût amorti

Votre Institution détient des portefeuilles de titres comptabilisés au coût amorti. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement selon les modalités décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – les portefeuilles-titres » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à examiner les tests de dépréciation mis en place par la Banque de France pour évaluer les risques de non-recouvrement, à apprécier les hypothèses retenues et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

#### Évaluation des engagements sociaux

Votre Institution calcule ses engagements sociaux selon les modalités décrites dans la note 28 de l'annexe des comptes annuels. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues pour effectuer ces estimations.

#### Reconnaissance des impôts différés

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, la Banque de France a comptabilisé des actifs d'impôts différés.

Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Gouverneur.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable

.../...



correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 12 mars 2019

Les commissaires aux comptes

**KPMG Audit**  
**Département de KPMG S.A.**  
 Marie-Christine Jolys  
 Associée

**MAZARS**  
 Hervé Hélias  
 Associé  
 Emmanuel Dooseman  
 Associé





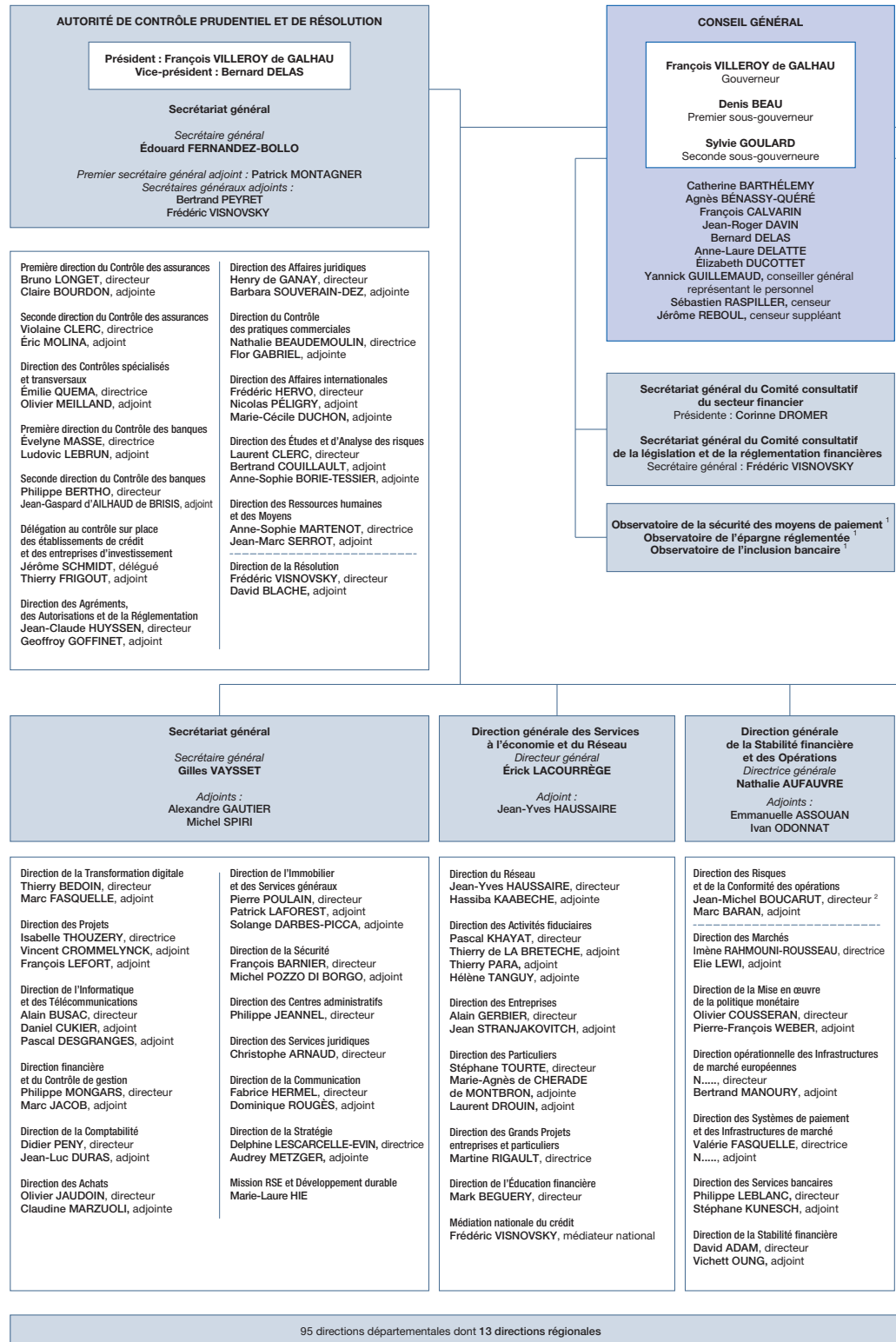


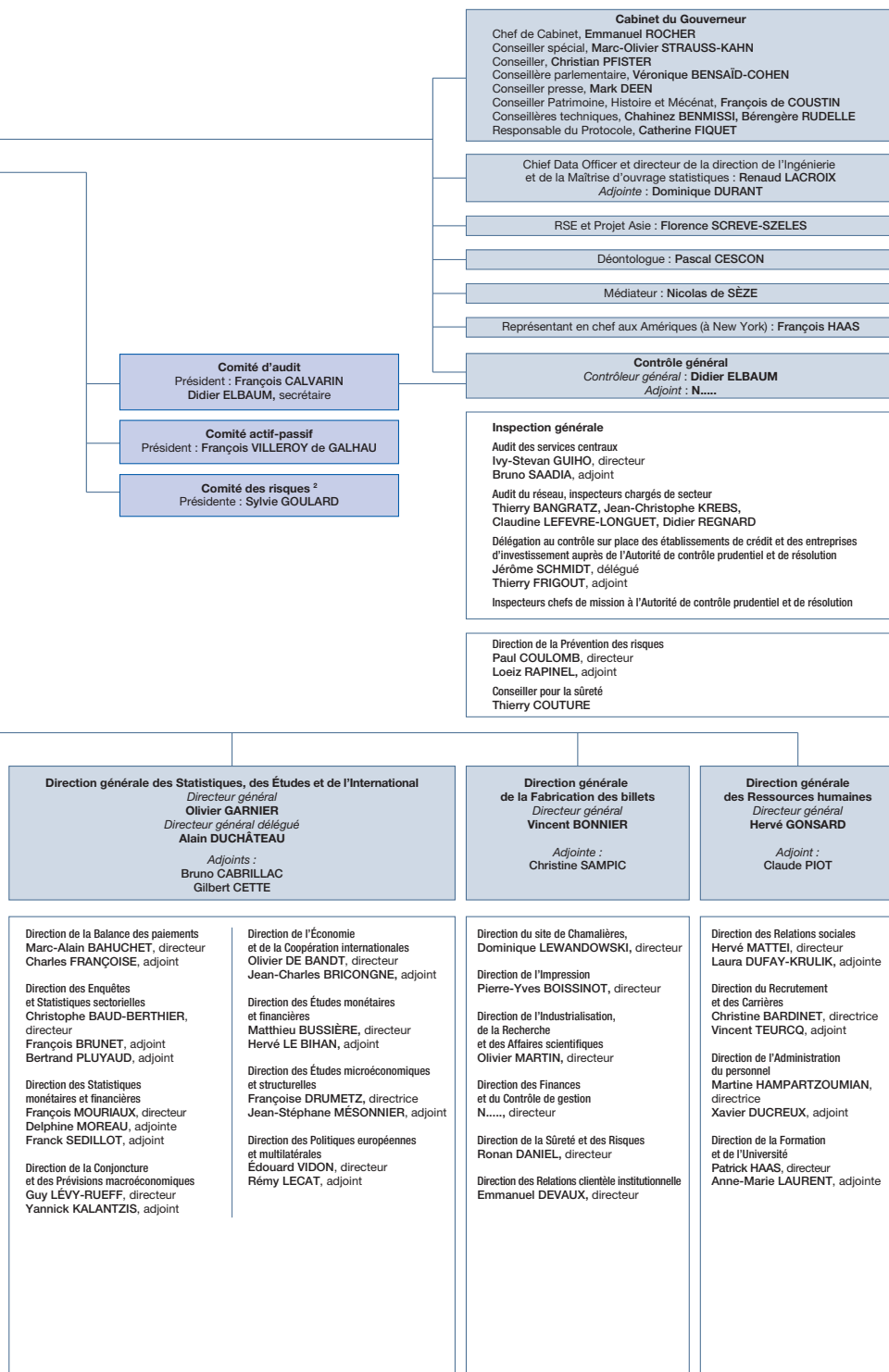
# Annexes

organigramme  
recyclage  
des billets et pièces  
**réseau**  
contrôles  
activité  
des commissions  
de surendettement



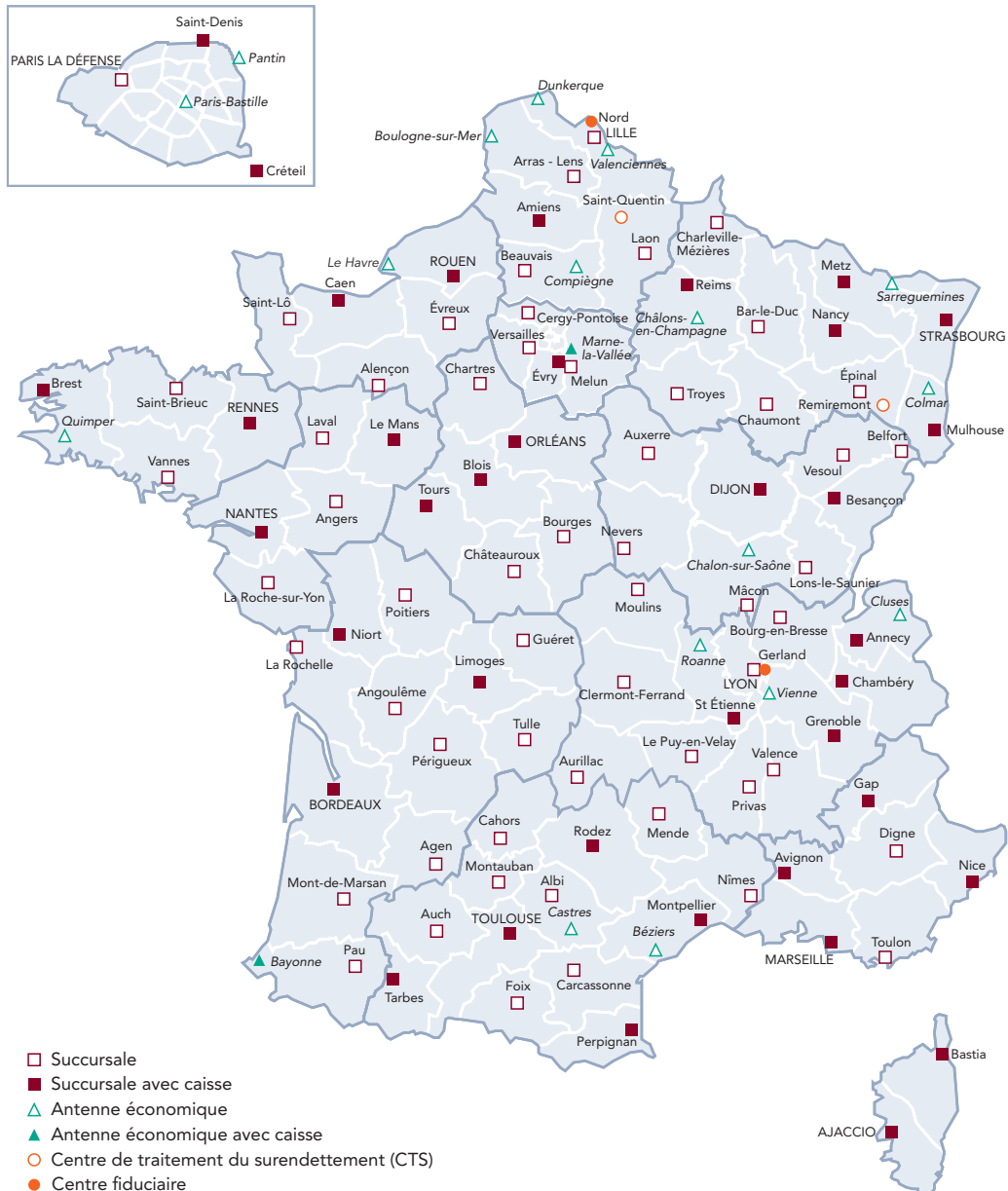
## Annexe 1

Organigramme  
de la Banque de France  
au 6 mars 2019<sup>1</sup> Le gouverneur préside l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, l'Observatoire de l'épargne réglementée et l'Observatoire de l'inclusion bancaire.<sup>2</sup> Le directeur des Risques et de la Conformité des opérations est rattaché à la fois au président du Comité des risques et au directeur général de la Stabilité financière et des Opérations.



19 antennes économiques, 2 centres de traitement du surendettement et 3 centres fiduciaires

# Le réseau de la Banque de France au 1<sup>er</sup> janvier 2019



Les succursales sièges des **13 directions régionales** sont identifiées par des majuscules (ex. : LILLE).

Les succursales départementales sont en caractères romains (ex. : Tours).

Les antennes économiques sont en italique (ex. : Bayonne).

## Annexe 2

### Le périmètre de la Banque de France



La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique adoptée le 8 novembre 2016 fait de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) une filiale à 100 % de la Banque de France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Jusqu'alors établissement public national détenu par l'État, l'IEDOM restait encore largement, pour des raisons historiques, dans l'orbite de l'Agence française de développement (AFD). Toutefois, depuis le passage à l'euro, l'IEDOM avait amorcé un processus de rapprochement avec la Banque de France. Les missions de l'IEDOM – qui demeurent inchangées – consistent à assurer le rôle de banque centrale dans les départements et collectivités d'outre-mer pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.



EUROPAFI a été créée le 27 octobre 2015 afin de mettre en place un pôle public papetier au sein de l'Eurosystème, et vise à faire de la papeterie de Vic-le-Comte le principal producteur public de papier fiduciaire de la zone euro. Quatre banques centrales sont actionnaires aux côtés de la Banque de France.



VICTOIRES PAIEMENTS, créé le 22 mai 2012, est un groupement d'intérêt économique qui rassemble la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations. Il a pour mission de traiter les moyens de paiement de masse (gros volumes, petits montants). Il permet de mutualiser les investissements et de réduire les coûts de traitement des opérations grâce à une plateforme commune et à des flux entre Banque de France et Caisse des dépôts traités en intrabancaire, hors systèmes d'échange.



BDF GESTION, créé le 27 décembre 1995, est la filiale de gestion d'actifs de la Banque de France. Elle gère une gamme de trente organismes de placement collectifs (dédiés, ouverts au public, d'épargne salariale) et des mandats individualisés pour compte d'investisseurs institutionnels.

## Annexe 3

# Le recyclage par les opérateurs privés des billets et des pièces en euros en 2018

L'article L. 141-5 du Code monétaire et financier confie à la Banque de France la mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur le territoire national. L'article R. 122-8 du même Code impose aux opérateurs (établissements de crédit, sociétés de transport de fonds, prestataires du secteur du commerce) participant au traitement et à la remise en circulation de billets ne provenant pas d'une banque centrale de l'Eurosystème de signer au préalable une convention avec la Banque de France. À fin 2018, 88 établissements de crédit sont signataires avec la Banque de France d'une convention de distribution, par automate à l'usage du public, de billets dits recyclés ; 173 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement billets fixant les critères de tri ; 27 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des pièces.

### Conventions signées avec les opérateurs privés pour 2018

| Type de convention          | Type d'opérateur                 | Nombre de signatures en 2018 | Nombre total de conventions en vigueur au 31 décembre 2018 |
|-----------------------------|----------------------------------|------------------------------|--|
| Monnaies métalliques        |                                  |                              | 27   |
|                             | Opérateurs professionnels        | 0                            | 13   |
|                             | Opérateurs non professionnels    | 0                            | 14   |
| Billets                     |                                  |                              | 261  |
| Conventions de distribution | Établissements de crédit         | 0                            | 88   |
| Conventions de traitement   | Établissements de crédit         | 2                            | 55   |
|                             | Transporteurs de fonds           | 0                            | 8  |
|                             | Prestataires commerçants         | 1                            | 109  |
|                             | Autres professionnels (La Poste) | 0                            | 1  |

En 2018, les DAB en agence bancaire, et alimentés en billets recyclés par des sociétés de transport de fonds, représentent le modèle d'organisation logistique le plus répondu. Leur nombre atteint désormais 54 % du parc des automates alimentés en billets recyclés (9 507 sur 16 666 automates).

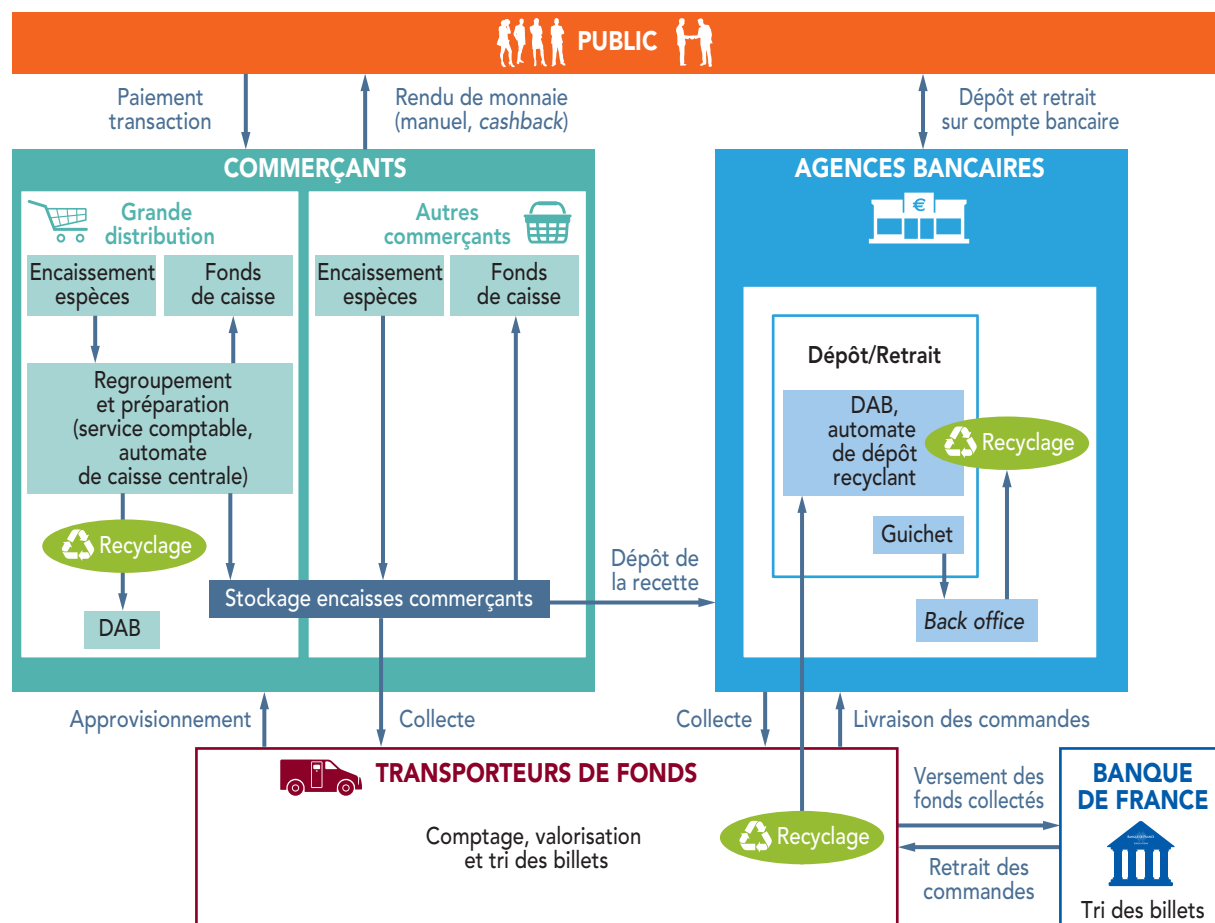
Au total, 29,7 % du nombre total de billets mis en circulation au premier semestre 2018 (derniers chiffres connus) ont été traités par ces opérateurs privés, soit + 5,4 %

par rapport à fin 2017. Le volume de billets recyclés par des transporteurs de fonds est passé de 37 % en 2017 à 47,3 % au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

### Le contrôle des opérateurs par la Banque de France

La Banque de France contrôle les opérateurs participant au traitement et à la délivrance au public, via des automates, de billets ne provenant pas d'une banque centrale. Elle a procédé au cours de l'année 2018

## Le circuit du billet et son recyclage



à 489 missions de contrôle sur place de guichets bancaires ou d'ateliers de traitement des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre-service, dont 156 missions assurées en totale autonomie par le personnel du réseau des caisses (+ 68 % par rapport à 2017). Depuis

l'abaissement du taux de tolérance des tests sur tri qualitatif, de 10 % à 5 %, 5 % des machines contrôlées ont été déclarées non conformes et ont fait l'objet d'une intervention des équipes de maintenance des fabricants. Quatre suspensions provisoires ont été notifiées sur l'ensemble des

implantations contrôlées, trois d'entre elles auprès de commerçants, une seule auprès d'une agence bancaire.

Le contrôle sur documents a conduit à une demande d'explications pour non-respect des obligations conventionnelles.

### **Le contrôle du traitement des monnaies métalliques réalisé par la Banque de France**

Au cours de l'exercice, 30 missions de contrôle au sein de sites effectuant du traitement de pièces ont fait l'objet d'un contrôle sur place de la part des services de la Banque de France.

### **La mise en œuvre du recyclage des billets et du traitement des monnaies métalliques dans les départements d'outre-mer**

La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements

d'outre-mer (IEDOM) la gestion du dispositif concernant les établissements dont le siège social est situé dans les départements et collectivités d'outre-mer. À fin 2018, 13 conventions relatives à la distribution au moyen d'automates en libre-service de billets recyclés, ainsi que 13 conventions dites de traitement avaient été signées. L'IEDOM a procédé à 15 contrôles parmi les 86 sites concernés. Par ailleurs, sept conventions relatives au « traitement automatique des monnaies métalliques » étaient en vigueur, concernant neuf sites de production, dont huit ont été contrôlés.

### **La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque**

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-6 du Code monétaire et financier, la Banque a continué à apporter son concours aux établissements pour former leurs agents à la distribution manuelle des billets en agences. Ainsi, 20 921 agents appartenant au personnel des opérateurs bancaires et non bancaires ont été formés à l'authentification des billets de banque en 2018 par la Banque de France.



## Annexe 4

# Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement – Année 2018

Conformément aux dispositions de l'article R. 712-12 du Code de la consommation, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel, portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la typologie de l'endettement et les difficultés rencontrées, quelle qu'en soit la nature. Ces rapports sont transmis à la Banque de France, à laquelle il incombe d'en établir la synthèse et de la publier dans son rapport annuel.

**En baisse pour la sixième année consécutive, le nombre de nouvelles situations revient à un niveau comparable à celui de 1990**

Au cours de l'année 2018, 162 936 dossiers ont été déposés devant les commissions de surendettement. Le nombre de saisines diminue de 10 % par rapport à 2017 et de 27 % par rapport à 2014. Avec 91 989 nouvelles situations de surendettement en 2018, le nombre de

### Principales données d'activité des commissions

(en nombre de dossiers)

|   | 2018    | 2017    |
|---|---------|---------|
| Dossiers déposés  | 162 936 | 181 123 |
| dont proportion de redépôts (en %)  | 46,4    | 47,1    |
| Dossiers recevables   | 146 353 | 166 939 |
| Orientations vers une procédure de réaménagement des dettes                             | 79 719  | 94 564  |
| Orientations vers une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire | 65 956  | 75 578  |
| Dossiers irrecevables (A)   | 8 508   | 13 441  |
| Recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (B)              | 77 287  | 63 952  |
| Accords des débiteurs pour un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (C)  | 1 995   | 1 861   |
| Plans conventionnels conclus (D)  | 14 312  | 20 171  |
| Mesures imposées ou recommandées par les commissions (E)                                | 71 685  | 63 901  |
| Dossiers clôturés (F)   | 12 312  | 16 155  |
| Dossiers traités (A+B+C+D+E+F)  | 186 099 | 179 481 |

primodépôts, en baisse de 4,4 % sur un an, revient ainsi à un niveau comparable à celui de 1990.

**L'efficacité du dispositif constitue un enjeu important pour les pouvoirs publics**

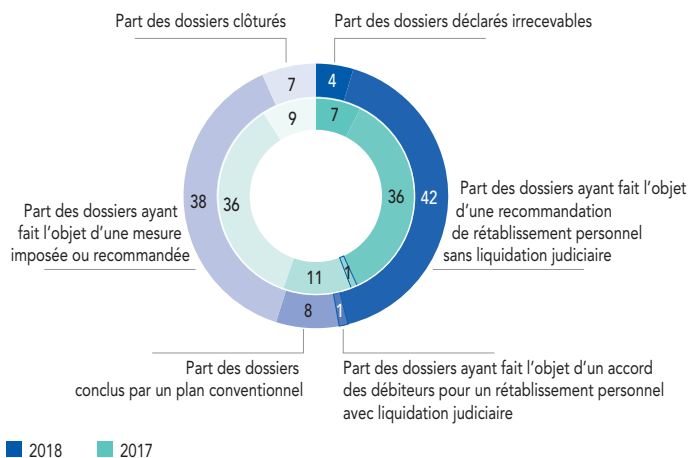
Conformément à l'attente des pouvoirs publics, les commissions ont continué à privilégier la recherche, dans la mesure du

possible, de solutions pérennes aux situations qui leur sont soumises.

Deux importantes mesures de simplification sont entrées en vigueur en janvier 2018 (loi n° 2016-1691 dite Sapin 2 du 9 décembre 2016, et loi n° 2016-1547 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, du 18 novembre 2016) qui permettent aux commissions d'imposer plus rapidement une solution.

## Répartition des dossiers traités selon les commissions en 2017 et 2018

(en % du nombre de dossiers traités)



Le nombre de dossiers traités en 2018 (186 099) est supérieur à celui de l'année précédente, compte tenu du report fin 2017 de l'orientation de certaines situations, en anticipation de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de ces évolutions législatives concernant le surendettement.

Les effacements totaux de dettes représentent 41,5% des dossiers traités. La part des dossiers orientés vers un rétablissement personnel ne cesse de croître depuis l'instauration de cette procédure en 2003 et témoigne de la précarité des situations personnelles et sociales des déposants.

### Les effets des évolutions législatives et réglementaires de 2018 réduisent les délais de traitement

Les rapports des commissions mettent l'accent sur l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, qui se traduit par une déjudiciarisation de la procédure de surendettement, et de la loi dite Sapin 2, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, qui a supprimé la phase de conciliation entre la commission de surendettement, les créanciers et le débiteur lorsque celui-ci ne possède aucun

bien immobilier. Ces dispositions permettent à l'évidence de réduire les délais de traitement des situations de surendettement.

### Le recours insuffisant aux droits sociaux

Le non-recours aux droits sociaux renvoie à toute personne qui ne perçoit pas une prestation alors qu'elle pourrait y prétendre. Or les commissions n'ont aucun moyen de remédier à cette situation. Cette détection plaide pour un accompagnement renforcé des personnes surendettées, et la mise en place de dispositifs et de structures adaptés qui leur permettraient de disposer d'un accueil, de conseils et éventuellement d'une aide budgétaire.

La majorité des rapports font état de l'absence de désignation de correspondants au sein du conseil départemental et de la caisse d'allocations familiales, alors qu'elle est expressément prévue par les textes. Force est de constater que cette disposition n'a pas été suivie d'effet. Pourtant, ces deux entités ont un rôle prépondérant dans la détection des populations fragiles et la coordination des acteurs. La présence en tant que membre de la commission de surendettement

du conseil départemental et de la caisse d'allocations familiales favoriserait la mise en œuvre des mesures évoquées ci-dessus.

### Les acteurs de la procédure engagés dans l'éducation économique et financière des publics

Les campagnes d'information et de formation sur l'éducation économique et financière ont été renforcées sur l'ensemble du territoire en 2018. De nouvelles ressources, mises à la disposition des intervenants sociaux, favorisent l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière et la lutte contre les situations de surendettement. Au total, ce sont plus de 15000 intervenants sociaux et assimilés issus d'organismes sociaux, centres départementaux d'action sociale, caisses d'allocations familiales, ou encore associations de consommateurs, de familles ou caritatives, qui ont été rencontrés en 2018 pour les aider à mieux accompagner les personnes lors du dépôt d'un dossier et pendant la procédure.

En 2018, 46% des déposants dont la situation est soumise aux commissions sont accompagnés par un travailleur social.

### Une coordination nécessaire entre la procédure de surendettement et les dispositions relatives au logement

Si les échanges réguliers d'informations entre les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) et les commissions de surendettement ont permis de mieux cerner la précarité de certaines situations, il subsiste des difficultés liées à l'absence d'articulation entre la procédure de surendettement et de la procédure de résiliation du bail locatif.

La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Élan), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2019, concerne les bailleurs qui ont saisi le juge du bail et ont obtenu des délais et modalités de paiement qui s'imposent au locataire dans le cadre de l'apurement de sa dette locative.

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, la recevabilité d'un dossier de surendettement ne suspend plus le paiement de cet arriéré, dont les modalités ont été fixées par le juge du bail. En plus de son loyer courant et des charges, le locataire

doit continuer à régler sa dette conformément à la décision du juge du bail jusqu'à la mise en place d'une mesure de traitement de sa situation financière par la commission de surendettement.

En l'absence de contestation dans un délai de trente jours à compter de la réception du courrier, les mesures décidées par la commission s'imposent au locataire et à son bailleur et se substituent aux délais et modalités de paiement décidées précédemment par le juge du bail.

Les rapports d'activité font référence au manque d'articulation entre la décision de justice et la décision de recevabilité d'un dossier prononcée par la commission de surendettement. L'année 2019 permettra de mesurer l'impact de cette nouvelle évolution législative.

### Des échanges réguliers avec les magistrats

En 2018, toutes les commissions ont rencontré au moins une fois les juges et/ou greffiers des tribunaux d'instance de leur territoire, avec une volonté certaine de faire converger les pratiques pour apporter des solutions financières adaptées aux personnes surendettées.

La mise en œuvre des procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire est toujours difficile. Les procédures sont très longues et n'apportent pas de solution à moyen terme aux personnes surendettées. Certaines commissions indiquent qu'elles sont réticentes à orienter les dossiers vers cette procédure compte tenu des délais de traitement des tribunaux et préfèrent utiliser le délai de sept ans pour réaménager une partie de l'endettement. À l'issue de ce délai, ces commissions se déclarent incompétentes, alors que la situation de surendettement est toujours caractérisée.

Certaines personnes surendettées relèvent, en fonction de leur statut professionnel, des procédures collectives régies par le Code de commerce, et ne peuvent donc pas bénéficier de la procédure de surendettement des particuliers, alors que leur situation présente uniquement un endettement personnel. Or ces

mêmes personnes se voient très régulièrement refuser l'ouverture d'une procédure collective ou d'une procédure de rétablissement professionnel en raison de l'absence de dettes professionnelles. Le même constat peut être observé pour les personnes physiques ayant cessé leur activité avec des dettes sociales (sécurité sociale des indépendants) qui sont considérées comme professionnelles au titre du surendettement, mais ont pu être considérées comme personnelles par le tribunal de commerce dans le cadre de la procédure collective.

Certaines commissions constatent que les juges chargés du surendettement prononcent de plus en plus souvent une décision de recevabilité en faveur du déposant, alors même que la commission avait décidé d'une irrecevabilité pour inéligibilité. Ces commissions attendent des évolutions législatives ou pratiques afin d'intégrer

dans la procédure de surendettement des personnes qui ne trouvent aujourd'hui de fait aucune réponse à leur situation financière. Des solutions sont actuellement à l'étude pour des améliorations début 2019.

### La nécessité de veiller à l'équilibre de la procédure

Certaines commissions signalent la présence de plus en plus fréquente de groupes étrangers spécialistes en recouvrement de créances. Or une présence accrue de ces groupes parmi les créanciers des ménages surendettés est susceptible de perturber l'équilibre de la procédure, ces créanciers ne répondant pas aux différents courriers qui leur sont adressés, et refusant de mettre en place les mesures décidées par la commission, considérant que cette procédure ne leur serait pas opposable.

## Table des illustrations

### Tableaux

---

|   |     |
|---|-----|
| Ambitions 2020 : dix repères pour la Banque de France d'ici 2020  | 69  |
| Tableau de bord des indicateurs RSE   | 94  |
| Bilan au 31 décembre 2018   | 107 |
| Compte de résultat de l'exercice 2018   | 108 |
| Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)   | 115 |
| Poids des principales devises   | 115 |
| Relations avec le FMI   | 115 |
| Concours et engagements en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire | 117 |
| Créances en euros sur des non résidents de la zone euro   | 118 |
| Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire  | 119 |
| Titres en euros émis par des résidents de la zone euro  | 119 |
| Autres créances sur l'Eurosystème   | 120 |
| Portefeuilles-titres  | 120 |
| Autres actifs financiers en euros et en devises   | 120 |
| Divers  | 121 |
| Valeurs immobilisées  | 121 |
| Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2018   | 121 |
| Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE  | 122 |
| Engagements en euros envers des résidents de la zone euro   | 122 |
| Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro   | 122 |
| Engagements en euros envers l'Eurosystème   | 123 |
| Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro  | 123 |
| Opérations bancaires  | 123 |
| Divers  | 124 |
| Provisions pour risques et charges  | 124 |

|   |     |
|---|-----|
| Comptes de réévaluation   | 125 |
| Capital, réserves et report à nouveau                               | 125 |
| Montant notionnel des instruments financiers à terme                | 126 |
| Devises à recevoir/à livrer   | 126 |
| Les engagements de retraite et leur financement                     | 128 |
| Produit net d'intérêt   | 129 |
| Solde net des autres produits et charges sur opérations financières | 129 |
| Produit des actions et des titres de participation                  | 130 |
| Répartition du revenu monétaire                                     | 130 |
| Net des autres produits et charges                                  | 131 |
| Frais de personnel et charges assimilées                            | 132 |
| Impôts sur les bénéficiaires  | 132 |
| Bilan combiné au 31 décembre 2018                                   | 136 |
| Compte de résultat consolidé de l'exercice 2018                     | 137 |
| Créances et dettes d'impôts différés                                | 138 |
| Conventions signées avec les opérateurs privés pour 2018            | 150 |
| Principales données d'activité des commissions                      | 153 |

## Graphiques

---

|  |    |
|--|----|
| Évolution des actifs de l'Eurosystème  | 19 |
| Taux directeurs de la BCE  | 20 |
| Endettement des sociétés non financières au 3 <sup>e</sup> trimestre 2018  | 24 |
| Endettement des ménages au 3 <sup>e</sup> trimestre 2018   | 24 |
| Opinion sur l'évolution de la production dans l'industrie  | 25 |
| Évolution des émissions nettes de billets  | 31 |
| Flux de billets aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM  | 31 |
| Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2018 | 37 |
| Orientation des TPE vers des réseaux professionnels  | 60 |

|  |     |
|--|-----|
| Taux d'accès à la formation  | 70  |
| Proportion de cadres titulaires ayant accédé à l'encadrement par promotion interne | 70  |
| Nombre d'agents recourant au télétravail et fréquence d'exercice                   | 72  |
| Évolution du télétravail depuis 2010   | 72  |
| Évolution des dépenses nettes entre 2015 et 2018                                   | 73  |
| Répartition de l'effectif par grands domaines                                      | 74  |
| Répartition de l'effectif par tranche d'âge  | 74  |
| Évolution de l'effectif total  | 74  |
| Répartition des émissions de GES par type d'énergie en 2018                        | 88  |
| Évolution des déplacements domicile-travail depuis 2015                            | 89  |
| Évolution des déplacements professionnels depuis 2015                              | 89  |
| Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2017 de la Banque de France            | 90  |
| Répartition des dossiers traités selon les commissions en 2017 et 2018             | 154 |

## Schémas

---

|  |     |
|--|-----|
| Vue d'ensemble du plan stratégique Ambitions 2020  | 68  |
| Notre responsabilité sociale d'entreprise : quatre engagements et douze actions prioritaires | 80  |
| Le Conseil général et le Comité d'audit  | 101 |
| Organigramme de la Banque de France au 6 mars 2019   | 146 |
| Le réseau de la Banque de France au 1 <sup>er</sup> janvier 2019                             | 148 |
| Le circuit du billet et son recyclage  | 151 |

## Table des encadrés

|  |     |
|--|-----|
| Décisions de politique monétaire   | 19  |
| Les indices de référence sur les marchés monétaires  | 21  |
| Un marché des changes en profonde mutation   | 27  |
| Le <i>trading</i> algorithmique  | 28  |
| Formations à l'authentification  | 32  |
| La stratégie nationale des moyens de paiement  | 33  |
| La supervision dans le cadre de l'Union bancaire   | 37  |
| La perspective du Brexit   | 39  |
| Les plans de résolution  | 40  |
| L'intermédiation non bancaire et le <i>shadow banking</i>  | 42  |
| L'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux  | 45  |
| Le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier        | 47  |
| Madre, la première <i>blockchain</i> opérationnelle d'une banque centrale                            | 48  |
| L'ancrage territorial de la Banque de France   | 52  |
| Le partenariat avec l'Éducation nationale  | 54  |
| La Banque de France et les populations en situation de fragilité bancaire                            | 59  |
| L'attribution de la cotation : une mission assurée par les succursales de la Banque de France        | 62  |
| Un portail mis à la disposition du Trésor public   | 65  |
| Exécution du contrat de service public en 2018   | 65  |
| Versement d'une prime exceptionnelle   | 71  |
| La réduction des dépenses nettes des activités   | 73  |
| AnaCredit  | 75  |
| Baromètre de satisfaction des services de la Banque  | 77  |
| La Galerie dorée, 300 ans d'histoire   | 83  |
| Dotations exceptionnelles de 5 millions d'euros par la Banque de France au Fonds de cohésion sociale | 84  |
| Un jeu de stratégie commercialisé  | 85  |
| 2 <sup>e</sup> forum des actions de solidarité : remise des prix 2018                                | 86  |
| Déploiement en 2018 du mécénat de compétences  | 87  |
| HALL 32, l'insertion professionnelle par l'apprentissage   | 87  |
| Réduction de la consommation de papier bureautique : objectif d'intéressement atteint                | 91  |
| L'Université Banque de France  | 93  |
| Risque cyber   | 103 |



**Banque de France**  
Direction de la Communication

Crédits photos

Pascal Assailly - Jean Derennes - Philippe Jolivel / BDF  
Émilie Albert - Aurélia Blanc - Pablo Bustamante  
Laurent Carpentier - Yann Dejardin - Marthe Lemelle  
Xavier Rauffet - Confino Exposition - Shutterstock

Impression : Groupe des Imprimeries Morault  
Dépôt légal : mars 2019  
ISSN 1250-5242

